

>>> Plantes à parfum,
aromatiques et médicinales

Les études de FranceAgriMer

> décembre 2018

LES MÉTIERS DE L'HERBORISTERIE

De la littérature scientifique aux
réalités économiques



Fédération Française des Écoles d'Herboristerie

Ida Bost

décembre 2018

LES MÉTIERS DE L'HERBORISTERIE

De la littérature scientifique aux réalités
économiques

Rapport à destination de FranceAgriMer

SOMMAIRE

Introduction générale	1
PARTIE I : LA LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE	2
Objet de la partie I	2
Méthodologie utilisée	2
Organisation de la partie I	3
CHAPITRE I : UN OBJET OUBLIÉ DES SCIENTIFIQUES	4
A. À la recherche des publications scientifiques... ..	4
B. Des revues aux discours	5
CHAPITRE II : DES HERBORISTES DE PARTOUT	8
A. Les lieux de l'herboristerie	8
B. Pas de définition, plein de définitions	9
CHAPITRE III : L'EFFICACITE EN QUESTION	11
A. Le succès confirmé des études pharmacologiques	11
B. Vers la réhabilitation de l'herboriste dans le champ des sciences humaines ?	12
C. Vers l'herboristerie comme philosophie ?	13
CONCLUSION DE LA PARTIE I	15
PARTIE II : LA DÉFINITION DE L'HERBORISTE SUR LE TERRAIN	16
Objet de la partie II	16
Méthodologie utilisée	17
Organisation de la partie II	18
CHAPITRE I : L'HERBORISTERIE FACE À LA LÉGISLATION FRANCAISE	19
A. Une pratique impossible	19
B. Les plantes médicinales dans le droit du commerce	21
C. Le gouvernement face à la montée des médecines alternatives et complémentaires	23

D. Affaiblir les monopoles ?	26
CHAPITRE II : LE PROFIL SOCIOLOGIQUE DES HERBORISTES.....	28
A. De multiple profils d'activités professionnelles	28
B. Profil des individus utilisant leurs connaissances en herboristerie dans un cadre professionnel	30
CHAPITRE III : AU CŒUR DES MÉTIERS DE L'HERBORISTERIE	34
A. Connaître les plantes et leurs effets sur le corps humain au cœur des savoirs herboristiques	34
B. L'herboriste : un artisan	36
C. Un gardien de la nature.....	37
D. L'échange au cœur de l'herboristerie	38
Conclusion de la partie II	40
Conclusion	40
PARTIE III : L'ÉCONOMIE HERBORISTIQUE.....	41
Objet de la partie III.....	41
Méthodologie utilisée	42
Organisation de la partie III	43
CHAPITRE I : UN SECTEUR À FORT POTENTIEL.....	44
A. De nouvelles attentes en matière de santé	44
B. La production et la vente des plantes médicinales en France est en expansion	46
C. La vente des compléments alimentaires et des huiles essentielles est en croissance.....	47
D. Les témoignages recueillis confirment la diversification de la clientèle	48
CHAPITRE II : DES ATOUTS POUR ATTIRER LA CLIENTÈLE	50
A. Un intérêt accru pour les tisanes en vrac	50
B. Un acteur local	50
C. Du « fait-maison ».....	51
D. La revendication de la qualité	51
CHAPITRE III : UN MÉTIER AU QUOTIDIEN	53
A. Une économie du « gagne-petit »	53
B. Le rôle primordial de l'écoute et du conseil	55
D. Une réglementation qui empêche le développement du métier	56
E. Un investissement parfois stressant.....	58
CHAPITRE IV : UN MÉTIER D'INNOVATEURS	60
A. La recherche d'autonomie	60

B. Des formes d'activité variées et mobiles	60
C. De petites structures.....	61
D. Rester à une échelle humaine	62
Conclusion de la partie III	64
CONCLUSION GÉNÉRALE	65
Mise en perspective	65
Les professionnels de l'herboristerie face à l'évolution du marché	65
<i>Des systèmes qui ne sont pas sans rappeler les principes de la bioéconomie.....</i>	<i>65</i>
<i>De faibles revenus qui ne sont pas propres aux herboristes.....</i>	<i>66</i>
<i>Une précarité qui n'est pas subie ?.....</i>	<i>67</i>
Corpus bibliographique utilisé dans la partie I.....	69
Articles, comptes rendus, reproductions de textes anciens, entrefilets, actes de colloques....	69
Thèses, mémoire et rapport de recherche.....	73
Ouvrages	76
Autres éléments bibliographiques.....	77
La question législative (partie II, chapitre 1)	77
L'économie herboristique (conclusion générale).....	77
Annexe 1 : Questionnaire <i>L'herboriste d'aujourd'hui et de demain</i>.....	80
Annexe 2 : Guide d'entretien	85
Annexe 3 : la législation sur les compléments alimentaires	88
Annexe 4 : les allégations nutritionnelles et de santé	91
Annexe 5 : les 148 plantes libérées	92
Table des illustrations.....	102

Introduction générale

Ce rapport, à destination de l'organisme FranceAgriMer, a pour objectif de dresser un portrait de l'herboristerie contemporaine et des enjeux qu'elle soulève. En effet, cette dernière bénéficie d'un engouement croissant du public, associé à une visibilité grandissante. La mission d'information impulsée par le sénateur Joël Labbé (et la mise en place d'un groupe de travail qui en découle) en témoigne. Actuellement, l'expansion de l'herboristerie se heurte à l'absence de reconnaissance du métier par l'État, qui fait suite à la suppression du certificat d'herboriste en 1941. Si la situation évolue, l'herboristerie pourrait impacter le paysage de la production de plantes médicinales et aromatiques en France, en créant de nouveaux débouchés.

Ce rapport est organisé autour de trois parties distinctes. La première est une revue de la littérature, faisant un point sur l'image des herboristes telle qu'elle est renvoyée par les scientifiques. La deuxième partie est consacrée à l'identité herboristique telle qu'elle transparaît sur le terrain. Et enfin, la troisième partie aborde plus spécifiquement la question économique, en interrogeant les atouts et les limites rencontrées par les professionnels de l'herboristerie aujourd'hui.

PARTIE I : LA LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE

Objet de la partie I

Cette revue de la littérature a pour objet d'identifier l'image des herboristes telle qu'elle est décrite par les scientifiques, dans l'objectif de définir ce concept. Elle vise à clarifier les particularités des herboristes français en les mettant en perspective avec les descriptions des herboristes dans les autres pays du monde. La littérature devrait également permettre d'identifier si les problématiques soulevées par l'herboristerie dans le cadre français (législation, rapport à la biomédecine, questionnement sur l'efficacité des tisanes, intégration dans le champ des médecines dites « alternatives et complémentaires », accusation de charlatanisme, patrimonialisation des savoirs, etc.) se retrouvent à une échelle plus globale. La prise en compte du point de vue scientifique sur l'herboristerie est nécessaire car la science possède un caractère performatif : parce qu'elle est supposée être une description objective de la réalité, son discours contribue à construire cette même réalité, agissant comme un acteur puissant pour légitimer ou délégitimer un objet. Pourtant, la description d'un sujet par les scientifiques est, en réalité, impactée par les disciplines en jeu, les angles de recherche, le nombre de publications, l'origine géographique de l'objet décrit, les facilités d'accès au terrain etc. L'identification de l'image des herboristes telle qu'elle est véhiculée par la littérature scientifique pourra ainsi, dans un second temps, être mise en parallèle avec les réalités du terrain et de l'exercice quotidien de l'herboristerie contemporaine.

Méthodologie utilisée

Cette partie I présente une revue de la littérature scientifique sur l'herboriste. Elle a été réalisée à partir d'une recherche autour du mot « herboriste », et son équivalent anglais « herbalist », dans les principales bases de données en sciences dites « dures » comme en sciences dites « humaines » (JStor, Persée, Revues.org, Cairn, CORE, Pubmed, Nature, Science Direct/Elsevier, Plos One), ainsi que dans les bibliothèques universitaires parisiennes (Sudoc) et à la Bibliothèque Nationale de France. Les documents obtenus couvrent donc des publications en langue anglaise et en langue française, de pays et de disciplines variés. Un corpus représentatif a été constitué. Il permet de fournir une trame à l'analyse en offrant une

perspective d'ensemble, tout en permettant d'ajouter une dimension chiffrée. Ce corpus contient les principaux documents (ouvrages, travaux universitaires ou articles) consacrés aux herboristes. Il contient également de nombreux écrits mentionnant les herboristes de manière secondaire, mais conservés pour l'analyse car ils illustrent la composition générale de la littérature scientifique sur les herboristes. Le corpus contient 138 documents (articles, livres, thèses, etc.) publiés entre 1911 et 2017¹.

Organisation de la partie I

Cette étude cherche donc à rendre compte de l'image des herboristes telle qu'elle est véhiculée par la littérature scientifique, identifiant les sous-entendus qu'elle comporte, la manière dont elle définit l'herboriste, mais également les évolutions de l'intérêt scientifique pour ce sujet.

Après avoir présenté le profil général de la littérature analysée (disciplines et revues concernées, type de publications, etc.), nous montrerons comment ce profil a tendance à mettre en avant des publications secondaires sur les herboristes, véhiculant des préjugés ou, du moins, des analyses trop peu approfondies. Dans un second temps, nous identifierons la répartition spatiale des herboristes, ainsi que les différentes définitions données à ce métier. Enfin, dans une troisième partie, nous identifierons deux tendances fortes présentes dans la littérature scientifique (l'une vers les études ethno-pharmacologiques et l'autre vers les médecines dite « alternatives et complémentaires »). Nous finirons en interrogeant la place de la littérature consacrée aux herboristes français dans la littérature générale.

¹ Les références associées au corpus sont présentées à la fin de ce rapport

CHAPITRE I : UN OBJET OUBLIÉ DES SCIENTIFIQUES

A. À la recherche des publications scientifiques...

Le corpus constitué dans le cadre de l'élaboration de cette revue de la littérature ne comprend que 138 entrées, ce qui est fort peu au regard des organes de recherche interrogés. Sur ces 138 documents, seulement 44 (soit 31.9%) placent l'herboriste au cœur de leur propos. Les autres publications ne le mentionnent que de manière plus secondaire, par exemple comme informateur privilégié dans le cadre d'une étude ethnobotanique, ou comme un thérapeute traditionnel parmi d'autres. Alors que les plantes, en tant que matière première thérapeutique, sont très présentes dans les sciences médicales, il existe, étonnamment, un vide important autour de l'étude des herboristes eux-mêmes. À la différence d'autres thématiques de recherche (comme les rites de passage en ethnologie), les herboristes ne semblent pas avoir obtenu leurs galons comme objet de recherche scientifique légitime.

Par ailleurs, à l'échelle de l'ensemble de la bibliographie étudiée, les auteurs des documents présentent une forte variabilité². Les recherches sur les herboristes ne sont pas monopolisées par quelques individus phares, qui produiraient l'essentiel des publications sur la question. De même, bien que la grande majorité des publications peuvent être classées comme relevant des sciences humaines (73.5% de notre corpus), cette répartition cache la multitude des disciplines concernées, passant par la médecine, la biologie, le droit, la sociologie, l'ethnologie, les sciences de l'information, l'histoire, les sciences de l'environnement ou encore les sciences de l'éducation. Ces deux caractéristiques donnent un aspect déconstruit à la littérature étudiée. D'autant que les disciplines concernées, comme leurs auteurs, tendent à dépeindre les herboristes selon des méthodologies et des points de vue différents. La littérature scientifique sur les herboristes est donc porteuse de discours présentant une très forte hétérogénéité.

Les entrées du corpus réalisé dans le cadre de ce travail se répartissent ainsi : 77 articles, 33 thèses, mémoires et rapports universitaires, 12 ouvrages, 9 comptes rendus d'article et reproductions de textes

² Cette remarque n'est pas juste si l'on ne comprend que les documents consacrés à l'herboristerie française contemporaine. Voir chapitre III.

anciens, 5 entrefilets³, 2 actes de colloque. La forte présence des articles correspond à une réalité scientifique plus générale, les articles étant, pour un chercheur, la forme de publication la plus commode pour diffuser ses idées et augmenter sa visibilité. Le faible nombre des actes de colloque semble confirmer que l'herboristerie n'a pas une place reconnue comme objet scientifique, puisque très peu de rassemblements scientifiques sont réalisés autour de cette thématique. En revanche, le nombre de travaux universitaires pourrait indiquer l'amorce d'une évolution et une augmentation à venir des publications scientifiques sur le sujet : en effet, plus de 83% de ces thèses ont été publiées après les années 2000. Les thèses et mémoires étant les premiers travaux universitaires, il est possible que ces auteurs alimentent, par la suite, la littérature scientifique avec des ouvrages et des articles, s'ils choisissent de continuer dans une carrière de chercheur.

B. Des revues aux discours

L'absence d'un véritable intérêt scientifique pour les herboristes contribue à mettre en lumière et à souligner la présence de documents où l'herboriste n'est présenté que comme un aspect secondaire de l'objet étudié. En effet, une recherche dans les bases de données scientifiques avec le mot clé « herboriste » (ou son équivalent anglais « herbalist ») fait remonter essentiellement des documents où ce dernier est seulement mentionné. Ces documents font l'effet d'un « bruit de fond », influençant, à leur lecture, la perception que le lecteur a de ce personnage. En effet, l'analyse portant sur les herboristes y est incomplète (voire parfois inexistante), laissant place aux présupposés du chercheur et à des discours où manque l'objectivité rigoureuse nécessaire à la science. Cette caractéristique joue en la défaveur de l'herboriste. Certaines revues véhiculent ainsi, de manière indirecte, une image essentiellement négative des herboristes.

Ainsi, la prestigieuse revue *Nature*, entre 1910 et 1980, a consacré plusieurs entrefilets où le mot « herboriste » est associé aux propriétaires de jardins de plantes médicinales des temps anciens, dont les pratiques sont entourées de légendes. L'image est certes bucolique, mais elle contribue à enfermer l'herboriste dans le passé et à passer sous silence son activité de vendeur et de thérapeute. Sur des périodes de temps similaires, plusieurs autres revues de sciences médicales se sont montrées particulièrement critiques à l'égard des herboristes. Ainsi, à plusieurs reprises, des auteurs du *British Medical Journal* fustigent les herboristes anglais, qui cherchent alors à être reconnus comme profession, rappelant que « parmi la multitude de personnes non qualifiées mais qui pratiquent l'art de traiter les maladies, il y en a

³ Article très court, généralement d'une page, où l'analyse scientifique n'est pas ou peu développée

qui se disent herboristes »⁴ (NCE, 1911 : 1274). Dans un article publié en 1925 dans la revue *California and western medicine*, l'auteur commence en écrivant qu' « aussi loin que remonte l'esprit humain, les "médecins des herbes" chinois ont été un problème en Californie »⁵ (Pinkham, 1925 : 737). Ces articles sont moins souvent de réelles analyses scientifiques que des entrefilets plus politiques, rassemblés à part dans une rubrique dédiée de la revue.

La critique à l'égard des herboristes dans les revues biomédicales n'a pas cessé par la suite, mais semble s'être axée sur la démonstration de leur dangerosité potentielle. En particulier dans les années 2000, on observe la multiplication d'articles, cette fois-ci se présentant clairement comme scientifiques, généralement écrits par des médecins, et qui, à travers l'exposition d'un cas spécifique (« case report ») ou des résultats d'une enquête par questionnaire, montrent des empoisonnements ou des maladies qui ont dégénéré du fait d'herboristes. Ainsi, ceux-là se montrent incapables d'identifier les signes d'un début de cancer (Abhishek, Nilesh, Saurabh et Ashish, 2014), cette herboriste s'est empoisonnée elle-même en se trompant de plante (Chadwick, Ash, Day et Borthwick, 2015), cette petite fille a développé un syndrome de Cushing après avoir été traitée par un herboriste chinois pour de l'eczéma (Franke, Scholtens, von Rosenstiel et Walenkamp, 2017), ceux-là donnent des conseils trompeurs ou dangereux aux femmes enceintes (Emst et Schmidt, 2002), ces enfants soignés par des thérapeutes des médecines dites « alternatives et complémentaires » ne sont pas à jour de leurs vaccins (Frawley, 2017), ces herboristes ont tendance à ne pas renvoyer leurs clients vers les médecins (Hilsden, 2000), ceux-là conseillent des produits qui interagissent mal avec les médicaments prescrits par les médecins (Can Şenel et Ondrush, 2012), etc. Cette littérature, de type biomédical, bien que décrivant des cas précis ou des résultats d'enquêtes sur des effectifs limités, tend à remettre fortement en question la qualité des connaissances détenues par les herboristes, et, de ce fait, leur légitimité dans un système de soin efficace. La méfiance à l'égard des herboristes dans le milieu des sciences biomédicales semble, donc, toujours présente à l'heure actuelle.

Du côté des sciences humaines, la critique est également là. C'est principalement la *Revue d'Histoire de la Pharmacie* française qui laisse apparaître une image assez négative des herboristes. Le propos est, ici, moins explicitement accusateur : les auteurs concernés ne mettent pas au cœur de leur démonstration la dangerosité des herboristes. La plupart de ces articles ne leur sont pas directement consacrés. Le propos se veut objectif, et non anti-herboriste. Mais, en règle générale, les personnages historiques mentionnés dans la *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, et qui sont présentés comme des herboristes, sont bien souvent des charlatans notoires ou des personnes à la moralité douteuse. Celui-là est un empirique appartenant aux plus bas échelons de la société (Delaunay, 1947), celui-ci mêle la magie et la religion à un savoir dont la qualité est fortement questionnable (Munoz, 1975), ce dernier se dit

⁴ « among the many varieties of unqualified persons who profess to treat disease there are some who call themselves herbalists »

⁵ « As far back as runneth the mind of man has the Chinese "herb doctor" been a problem in California. »

capable de pouvoir tout soigner ou dit avoir suivi une formation qu'il n'a probablement jamais reçu (Durand et Coignera-Devillers, 1977 ; NCd, 1994), etc. Depuis les années 2000, une légère évolution semble apparaître dans le champ disciplinaire de l'Histoire, tant dans les articles de la *Revue d'Histoire de la Pharmacie* que dans les ouvrages publiés. Le propos y est plus descriptif et plus neutre. Les herboristes sont présentés davantage dans leur globalité (Howard-Borjas, 2001 ; Rebillard, 2001 ; Lafont, 2003 ; Trépardoux, 2004 ; de Bernon, 2006 ; Gaudillière, 2006 ; etc.). Et lorsqu'un cas particulier est décrit, il s'agit moins souvent d'un personnage scabreux au comportement marginal et critiquable, mais plutôt d'un personnage plus classique, représentatif d'un groupe social plus large (Beck, 2000 ; Julien, 2004).

Si la littérature autour des herboristes est éclectique, peu cohérente, et manque parfois d'objectivité, elle a du moins le mérite de témoigner de l'existence des herboristes à l'échelle mondiale, mais également de la diversité des activités qui lui sont liées.

CHAPITRE II : DES HERBORISTES DE PARTOUT

A. Les lieux de l'herboristerie

L'analyse de la littérature confirme qu'il a existé des herboristes dans toutes les époques et sur tous les continents, de l'Afghanistan à l'Allemagne, de la Grèce antique à la Chine contemporaine.

Continents	Pays d'origine des herboristes mentionnés dans la littérature
Europe	Allemagne, Angleterre, Grèce, Belgique, Espagne, France, Italie, Roumanie, Suisse
Asie	Afghanistan, Cambodge, Chine, Palestine, Inde, Iran, Pakistan, Vietnam
Afrique	Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Ghana, La Réunion, Maroc, Sénégal,
Amérique	Brésil, Canada, les Etats-Unis, Haïti, Pérou, Québec, Vénézuéla
Océanie	Australie, Nouvelle Zélande

Si les herboristes se retrouvent dans tous les pays, ils exercent très majoritairement dans des espaces qui ne sont pas supposés être riches et à fort apport économique. Ils sont, en général, dans des lieux plutôt excentrés, voire un peu marginaux, comme les quartiers populaires des villes (ex : Rebillard, 2001 ; Bost, 2016), les campagnes (ex : Lateralì, 2005 ; Brousse, 2017), la montagne (ex : Loup, 1960 ; Sauvegrain et Aumeeruddy-Thomas, 2006 ; Musset, 2012), les marchés populaires (ex : Friedberg, 1959 ; Matter, 2005) ou les bazars (ex : Centlivres, 1970). L'herboriste est presque toujours mentionné comme un thérapeute populaire et traditionnel. De fait, il occupe des lieux qui sont souvent associés à des activités présentées comme traditionnelles.

Son positionnement géographique trahit également son positionnement social. Une invariante semble apparaître : l'herboriste est un personnage qui vend peu cher, et qui a pour clientèle des personnes aux revenus plutôt limités. D'ailleurs, lorsqu'il s'insère dans une hiérarchie des acteurs de soin, il occupe généralement les échelons inférieurs (ex : Mackay, 1985 ; Delaunay, 1947 ; Centlivres, 1970 ; Léonard, 1980 ; Brown, 1982 ; etc.). Ainsi, Paul Crépillon va jusqu'à mentionner un herboriste mendiant (Crépillon,

1967). L'image populaire du « pharmacien du pauvre » semble donc recouvrir une réalité qui est loin de se limiter au seul cas français. Bien sûr, cela ne signifie pas que toute forme de savoir est niée à l'herboriste, mais plus simplement que son public est spécifique et qu'il se place sur le terrain du « populaire » et de la « tradition », ce qui lui donne une légitimité dans la patrimonialisation de sa pratique.

Mais au-delà de ces quelques éléments de récurrence, la littérature témoigne de la forte diversité des activités pratiquées par les herboristes dans le monde, indiquant que l'herboristerie ne renvoie pas à un métier spécifique, mais à une pluralité de métiers possibles.

B. Pas de définition, plein de définitions

L'activité de l'herboriste est rarement définie dans la littérature. Les chercheurs utilisent ce terme comme s'il renvoyait à une définition universelle et connue de tous, ne nécessitant pas d'explications supplémentaires. Mais en observant la manière dont est utilisé ce mot, on constate la grande diversité des activités pratiquées par les herboristes. Au cœur de toutes ces activités, il y a l'idée qu'ils font le lien entre des plantes et l'art de soigner des maladies. Mais les modalités avec lesquelles ils soignent et utilisent les plantes diffèrent fortement d'un lieu à l'autre.

Dans la majorité des cas, c'est sa fonction de thérapeute, c'est-à-dire sa capacité à soigner des maladies, qui définit l'herboriste (ex : Robert-Muller et Allix, 1923 ; Bidez et Delatte, 1938 ; Roca, 1986 ; etc.). Son identité se construit parfois par opposition à la biomédecine (ex : Bost, 2016 ; Bishop, 2014 ; Garreta, 1998), ou est centrée sur sa capacité intrinsèque à fabriquer des remèdes plus ou moins secrets (Rebillard, 2001 ; Carrier, 2013 ; Snow, 2016). L'herboriste peut également être caractérisé par ses connaissances botaniques (ex : de Bernon, 2006 ; Léger, 2008 ; Boudjelal *et al.*, 2013). Dans ce cas, sa capacité à soigner n'apparaît que de manière secondaire, voire est inexistante, l'art du soin étant délégué à une tierce personne que l'herboriste approvisionne en plantes médicinales. En effet, le terme peut également être utilisé pour qualifier un fournisseur de plantes auprès des pharmacies, des boutiques d'herboristerie ou des guérisseurs (Pacaut, 1946 ; Izsak, 1974 ; De La Soudière, 1982). L'herboriste peut être un cueilleur (Loup, 1960 ; Amigues, 1995 ; Lafont, 2003), un cultivateur de plantes médicinales (Rio, 1978 ; Sauvegrain et Aumeeruddy-Thomas, 2006 ; Brousse, 2017), ou quelqu'un qui achète des plantes pour les revendre par la suite (Rebillard, 2001 ; Bost, 2016). Ils peuvent être installés dans des boutiques (ou sur des stands dans les marchés) et faire de la vente des plantes le cœur de leur métier (Perrot, 1923 ; Friedberg, 1959 ; Devaux, 1978), ou être ambulants et se déplacer au grès des malades ou des cueillettes (Coignerai-Devillers, 1981 ; Lieutaghi, 2009 ; Carrier, 2013). Ils peuvent être plutôt des femmes (Desclaux, 1996 ; Howard-Borjas, 2001 ; Rebillard, 2002) ou plutôt des hommes (Kahn, 1996 ; Matter, 2005 ; Laplante, 2009). Parfois, ils exercent en couple (Friedberg, 1959). Ils peuvent être associés à des connaissances

astrologiques (Bouteiller, 1987), à des pratiques magiques (Robert-Muller et Allix, 1923 ; Dussaud, 1937 ; Friedberg, 1959) ou religieuses (Dorier-Apprill, 1995 ; Beck, 2000), ou mêler les deux (Munoz Calvo, 1975 ; Léonard, 1980 ; Epelboin, 1983 ; Laplante, 2009). Ils peuvent être entourés de légendes (NCa, 1911) et faire preuve d'une moralité plus ou moins souple envers la distribution des poisons et la pratique des avortements (Roux, 1984). L'association des herboristes avec des pratiques qui portent une part d'irrationnel, apparaissant comme magiques, religieuses ou s'adossant à des légendes, peut sembler étonnement fréquente : 23,2% des documents du corpus (32 documents sur 138) témoignent de telles associations.

Ainsi, si partout dans le monde, l'herboriste est un acteur lié aux plantes médicinales (donc utilisées pour soigner des maladies), sa définition évolue autour de quatre dimensions :

- L'origine de ses plantes (cueillies, cultivées ou achetées)
- La nature de ses savoirs (connaissances thérapeutiques, religieuses, magiques, populaires, savantes, etc.) et leur champ d'application (savoir cueillir les plantes, savoir les reconnaître, connaître les propriétés thérapeutiques, savoir évaluer leur qualité, etc.)
- La manière dont il exerce (dans une boutique, de manière ambulante, dans un marché) et les outils qui lui sont associés (sacs pour porter les plantes, balance pour les peser, serpe pour les couper, etc.)
- Les formes d'utilisation de ses plantes (en l'état, sèches ou fraîches, en tisane, en vin, en crème, etc.)

Mais derrière l'ensemble de ces définitions, les chercheurs semblent avoir du mal à s'extraire d'une question sous-jacente : est-ce que l'herboriste est un thérapeute efficace ? Et si oui, est-ce que l'efficacité est contenue dans la plante elle-même ? Ou le personnage même de l'herboriste joue également un rôle dans l'efficacité des traitements qu'il propose, au-delà de sa connaissance des propriétés thérapeutiques des plantes ?

CHAPITRE III : L'EFFICACITE EN QUESTION

A. Le succès confirmé des études pharmacologiques

Dans le corpus analysé, plusieurs documents remettent en question l'efficacité même de la plante, soit qu'elle soit présentée comme moins efficace que les molécules chimiques (NCa, 1911), soit que les propriétés attribuées aux plantes soit considérées comme inexactes, en lien avec l'idée d'un herboriste charlatan (Leung, 2006 ; Léonard, 1980 ; Munoz Calvo, 1975 ; Friedberg, 1959 ; NCe, 1911, etc.). On peut ainsi lire, dans la revue *Nature* de 1965, à propos des simples cultivés dans les jardins des herboristes, que « la science médicale moderne a démontré le caractère fallacieux des anciennes croyances autour de leur qualité curative »⁶ (NCb, 1965 : 199).

Mais si l'on observe la littérature scientifique selon une perspective chronologique, une première tendance se dégage : le succès particulier des études ethno-pharmacologiques depuis les années 2010. Ces études ont pour objectif de s'appuyer sur les savoirs locaux afin de faciliter la découverte de nouveaux médicaments. En effet, la recherche et le développement nécessaires à l'établissement d'un nouveau médicament sont coûteux et incertains. Afin de contrôler au maximum ces paramètres, l'industrie pharmaceutique s'appuie de plus en plus sur l'identification des usages locaux des plantes en fonction des maladies, en général dans les pays en voie de développement. Lorsqu'il y a récurrence des discours thérapeutiques autour d'une plante, celle-ci est analysée en laboratoire, sa composition identifiée, dans l'espoir d'en extraire une molécule pouvant donner lieu à un nouveau médicament. Le développement de ce champ donne une nouvelle visibilité à l'herboriste dans les publications scientifiques, dans le sens où ces derniers sont bien souvent les interlocuteurs privilégiés des études ethno-pharmacologiques. Le succès de ces études semble témoigner d'un renversement de la perspective sur les herboristes, puisqu'elles impliquent une forme de reconnaissance de l'efficacité des plantes et du savoir herboristique autour de leur utilisation.

Pour autant, bien qu'étant présentées comme une nouvelle écoute des populations locales, elles ne sont pas réellement des formes de réhabilitation du savoir herboristique. Tout d'abord, l'herboriste y

⁶ « modern medical science has exposed the fallacious character of the beliefs formerly entertained in respect to their healing qualities. »

est considéré comme un informateur, et non comme un partenaire. Ces études posent de réelles questions sur la dimension éthique de l'utilisation des savoirs locaux, et la question de l'appartenance de ces plantes et de ses savoirs aux populations enquêtées. D'autre part, tous ces articles terminent en mentionnant la nécessité d'effectuer des études scientifiques en double aveugle afin de valider les déclarations des herboristes locaux sur les propriétés thérapeutiques des plantes (ex : Boudjelal, 2013 ; Baharvand-Ahmadi, 2016 ; Jaradat, 2017 ; Amjad, 2017). Cette caractéristique contribue à assujettir l'herboristerie à la biomédecine, l'herboristerie n'étant que l'antichambre de la création de nouveaux médicaments par l'industrie pharmaceutique.

B. Vers la réhabilitation de l'herboriste dans le champ des sciences humaines ?

Une seconde tendance transparaît dans l'évolution de la littérature scientifique, portée essentiellement par les études sociologiques et ethnologiques/anthropologiques. Dès les années 1970, l'ethnologie a produit de nombreuses études sur les pratiques de soin locales, essentiellement dans les pays en voie de développement. Depuis les années 1980/2000, on observe l'émergence de travaux, en sciences humaines en général, sur la thématique des dites « médecines alternatives et complémentaires » (CAM). La littérature témoigne que les CAM attirent un nombre croissant de personnes, et que cet engouement, même s'il semble surtout présent dans les pays dits « développés », dépasse largement le cadre européen, touchant également des pays comme le Québec (Léger, 2008), la Nouvelle Zélande (Miskelly, 2006), l'Australie (Rogers, 210) ou le Vietnam (Wahlberg, 2006). Portées par la curiosité pour ce phénomène mondial d'envergure, les études de sciences humaines sur les CAM tendent à se multiplier. Les herboristes, considérés comme participants des CAM, bénéficient de cet engouement. Ceci a pour conséquence la production d'études où ces derniers sont valorisés en eux-mêmes (et non en tant que simples informateurs).

Par un lien de cause à effet, ces études tendent à modifier l'image scientifique des herboristes. En particulier, elles questionnent de nouveau leur efficacité thérapeutique en développant l'idée d'« efficacité symbolique » (voir notamment Wahlberg, 2006). La notion d'« efficacité symbolique » s'appuie sur le postulat que le contexte de prise des plantes aurait une importance fondamentale, et participerait pleinement à l'efficacité du traitement. Et donc au bon rétablissement physique de la personne. Cet élargissement du point de vue a l'intérêt de porter le regard sur l'herboriste lui-même, présenté comme étant un élément essentiel de la thérapie. Ce ne sont plus les seuls composés chimiques des plantes qui rendent le traitement efficace. En cela, ces études tendent à réhabiliter l'herboriste, ses pratiques et son savoir. Ce mouvement est principalement impulsé par des travaux universitaires. Dans le corpus élaboré

ici, 28 thèses sont en SHS, 8 ont été écrites avant les années 2000, 11 entre 2000 et 2010, et 12 après 2010. Cela semble traduire un champ de recherche plutôt récent et en expansion.

Ce mouvement impulsé par les sciences humaines s'oppose en partie au mouvement impulsé par les recherches en ethnopharmacologie. En effet, ces dernières postulent que seule la plante est efficace et que l'herboriste n'est qu'un connaisseur de cet efficacité. Les sciences humaines postulent, à l'inverse, que la plante ne représente qu'une partie de l'efficacité thérapeutique, mais que l'herboriste en tant que tel (avec sa représentation du soin, son rapport au malade et à la plante, etc.) représente également une part non négligeable de l'efficacité thérapeutique.

C. Vers l'herboristerie comme philosophie ?

Avec l'émergence des études sur les CAM et l'intérêt porté à la mise en contexte des actes de soin, une nouvelle dimension de la pratique herboristique semble prendre une place croissante. L'herboristerie tend de plus en plus à être définie non pas tant par un ensemble de pratiques ou de savoirs, mais d'abord par une manière d'appréhender le monde, une certaine « philosophie de vie » difficile à qualifier. Elle ne peut plus être appréhendée comme une simple opposition à la biomédecine, ou comme un système de soin « alternatif ». Ces études montrent que, dans les pratiques comme dans les acteurs, l'herboristerie et les sciences biomédicales se mêlent intimement : une large partie du vocabulaire (nom des plantes, qualification des propriétés, voire même identification des molécules) est partagée par la biomédecine et les herboristes (Mercan, 2012 ; Bost, 2016). En outre les acteurs de la sphère herboristique utilisent la biomédecine, ont utilisé la biomédecine, ou ont été formé à la biomédecine (Mercan, 2012 ; Waddell, 2016 ; Sauvegrain et Aumeeruddy-Thomas, 2006). Selon Lauren Brooks (Brooks, 2005), le passage de la biomédecine aux CAM doit être pensé comme une évolution dans la manière de se soigner (qu'elle assimile à une forme de « carrière » thérapeutique), et qui s'intègre dans une stratégie d'évitement des risques et une résistance au contrôle médical. Ainsi, ce qui différencierait l'herboristerie de la biomédecine serait plutôt un « état d'esprit », présenté comme fondamentalement différent.

Le rapport à la plante marquerait une première différence : les herboristes témoignent d'un « enchantement »⁷ pour les plantes (Waddell, 2016), d'un intérêt fort pour les questions environnementales (Léger, 2008), voire même d'un amour pour les plantes, et d'une mise en relation entre les corps et ces dernières (Bost, 2016 ; Brousse, 2017 ; Mercan, 2012 ; Garreta). Une seconde différence résiderait dans leur manière de concevoir le soin et l'acte de soin : ils ont une visions holistique (Sato, 2012 ;

⁷ enchantment

Mercan, 2012 ; Bost, 2016 ; Garreta), co-construisent le discours médical avec le malade (Snow, 2016) et revendiquent un respect du choix de vie et de la responsabilité personnelle (Miskelly, 2006). Les connaissances et les pratiques des herboristes en deviennent des spécificités culturelles et identitaires (Carrier, 2013), qui entrent dans une forme de patrimonialisation du savoir (Carrier, 2013 ; Brousse, 2017 ; Mercan, 2012 ; Musset, 2012).

Cette représentation de l'herboristerie comme « philosophie de vie » ou « état d'esprit » est particulièrement portée par les études sur l'herboristerie française contemporaine. Dans ce cadre géographique précis, les recherches sur les herboristes sont essentiellement le fruit de travaux universitaires qui sont ceux de Laurent Rebillard, Raphaële Garreta, Aline Mercan, Ida Bost et Carole Brousse. Ainsi, contrairement à l'analyse globale de la littérature scientifique, le sous-champ représenté par l'étude de l'herboristerie française contemporaine n'est encore soutenu que par une poignée de chercheurs, apparus essentiellement dans les années 2010, mais qui semblent augmenter progressivement en nombre.

En outre, en même temps que cette littérature témoigne que l'unité de l'herboristerie française est probablement à trouver autour de cet « état d'esprit » spécifique qui entoure la plante et le soin, elle confirme la diversité des activités herboristiques. Ainsi, l'herboriste français présente une grande palette d'activités : il transmet du savoir, vend des plantes, fait des préparations, prodigue des conseils, etc. Dans sa thèse, Carole Brousse avance l'image d'un « paysan-herboriste », dont les activités intègreraient la cueillette et la culture des plantes médicinales. Ce terme montre la capacité de fluctuation du mot « herboriste » utilisé dans le contexte français. Ainsi, la littérature scientifique rend compte de la difficulté à identifier les herboristes français comme un groupe social aux contours définis. Et c'est probablement là que se rejoignent l'analyse de littérature consacrée aux herboristes français contemporains et celle consacrée aux herboristes plus généralement dans le monde : le mot « herboriste » ne renvoie pas à une activité cernable mais à une palette de pratiques diversifiées qui lient les plantes au soin.

CONCLUSION DE LA PARTIE I

La recherche scientifique se présente comme un outil ambivalent. À l'échelle de la littérature globale, toutes disciplines confondues, les herboristes n'ont fait l'objet que d'un nombre limité de publications scientifiques. Les chercheurs semblent peiner à défendre l'étude des herboristes (en particulier celle des herboristes contemporains dans le monde occidental) comme un objet de recherche légitime. Les herboristes sont encore souvent présentés de manière secondaire, généralement réduits à n'être que des informateurs ou des acteurs de santé dangereux qu'il est nécessaire de contrôler. Ce manque d'intérêt intrinsèque tend à mettre en valeur des présupposés et des analyses simplistes, malgré la recherche d'objectivité et de prise de distance au cœur de l'éthique scientifique. Nous ne connaissons encore que trop peu de choses sur les herboristes, même si des recherches récentes semblent témoigner d'un engouement progressif pour ce sujet, et tendent à modifier l'image jusque-là majoritairement négative des herboristes.

Nous pouvons nous demander si le manque de recherches scientifiques sur les herboristes peut également apparaître comme une opportunité. La science n'a pas fixé une forme supposée « légitime » de l'herboristerie. Cela laisse donc une latitude aux acteurs concernés pour construire eux-mêmes l'herboristerie de demain. En effet, la confrontation entre la littérature et la définition de l'herboristerie issue des enquêtes de terrain (objet de la partie II de ce rapport) témoigne d'un objet mouvant, s'appuyant sur une multiplicité d'activités.

PARTIE II : LA DÉFINITION DE L'HERBORISTE SUR LE TERRAIN

Remarque préalable

Dans le cadre de cette partie, la médecine conventionnelle sera désignée sous le terme de « biomédecine », terme qui tend à être utilisé dans le champ scientifique. Les praticiens de la biomédecine seront appelés sous le terme générique de « médecin ». Les médecines dites « alternatives », « complémentaires », « autres », « différentes », etc. seront désignées sous le terme moins polémique de « médecines non conventionnelles », terme privilégié aujourd'hui par le parlement européen.

Objet de la partie II

L'objet de cette partie est d'identifier la définition de l'herboristerie telle qu'elle apparaît sur le terrain, c'est-à-dire auprès des acteurs se revendiquant aujourd'hui de ce champ de compétence. Le premier facteur à intervenir dans cette définition est la question législative. En effet, depuis la suppression du certificat en 1941, l'exercice de l'herboristerie se heurte aux limites posées par les monopoles pharmaceutique et médical.

La législation qui entoure l'herboristerie en France est déroutante. Souvent peu connue, elle suscite une grande crainte (et parfois beaucoup de colère) de la part de ceux qui, aujourd'hui, souhaitent se lancer professionnellement dans la pratique de l'herboristerie. La crainte est légitime car le danger est réel : celui d'une poursuite en justice pour exercice illégal de la pharmacie, voire de la médecine. Depuis la suppression du certificat, l'herboristerie doit se développer dans les frontières très subtiles de la législation, cherchant sans cesse son équilibre entre la légalité et l'illégalité. La vente des plantes se trouve, en particulier, à la rencontre de trois grands domaines juridiques, l'herboristerie pouvant sans cesse basculer d'un champ à l'autre en fonction des mots utilisés : l'alimentation, la santé/le bien-être et la thérapie. Si la loi est souvent critiquée, dénoncée, sa complexité la rend difficile à maîtriser. De nombreux acteurs pratiquent de l'exercice illégal de la pharmacie sans en avoir conscience, par exemple en indiquant des propriétés thérapeutiques sur leurs sachets de tisanes. D'autres se restreignent exagérément par peur de la loi, par exemple en s'empêchant d'utiliser le titre d' « herboriste » alors que celui-ci ne fait pas partie du monopole pharmaceutique.

Depuis 1941, l'identité herboristique française s'est construite dans les interstices et les contournements de la loi. L'absence d'encadrement lié à l'absence de reconnaissance par l'État de la profession a incité les herboristes à réinventer leur métier, prenant appui sur trois mouvements sociaux d'envergure : la prise de conscience de l'urgence environnementale, la volonté de prendre en main sa santé et la recherche de racines identitaires, traditionnelles et patrimoniales. Car si le métier d'herboriste n'existe plus officiellement, il existe pourtant toute une population qui, malgré la loi, a choisi de revendiquer la profession d'herboriste.

Méthodologie utilisée

Le premier chapitre s'appuie sur l'étude des textes juridiques associés à l'exercice de l'herboristerie en France. Le second s'appuie sur la bibliographie existante, complétée par l'étude des réponses au questionnaire en ligne intitulé *L'herboriste d'aujourd'hui et de demain*, établi par Yves Gourvenec et Ida Bost. Ce questionnaire a été diffusé en ciblant une population engagée ou exerçant professionnellement dans le monde herboristique : il a été proposé aux participants aux deux derniers congrès des herboristes, ainsi qu'aux adhérents du syndicat SIMPLES, durant l'été 2018. Il a rassemblé 668 réponses⁸.

Ce questionnaire a servi à l'identification de 30 personnes pratiquant l'herboristerie dans un cadre professionnel, choisies pour la représentativité de leurs profils. Ces personnes ont été interrogées par téléphone, par Yves Gourvenec et Ida Bost, lors d'entretiens longs (entre 1h et 1h30), à partir d'une grille d'entretien basée sur la description de leur métier et la perception qu'ils en avaient (définition de l'« herboriste », décomposition des activités pratiquées, attentes des clients, évolution du marché, impact de la législation, connaissances nécessaires pour la pratique quotidienne, évolution du chiffre d'affaire, etc.)⁹.

Sont venus compléter ces sources :

- L'étude des portraits d'herboriste parus dans la newsletter de l'école d'herboristerie IMDERPLAM
- L'étude des réponses au questionnaire envoyé par l'École Lyonnaise de plantes médicinales et des savoirs naturels et l'Association Pour le Renouveau de l'Herboristerie-Institut Français d'Herboristerie (ARH-IFH) auprès de leurs anciens élèves en 2015
- L'étude des brochures de présentation et des programmes proposés par les différentes écoles de la Fédération Française des Écoles d'Herboristerie.

⁸ Cf. annexe 1 « Questionnaire *L'herboriste d'aujourd'hui et de demain* »

⁹ Cf. annexe 2 « Guide d'entretien »

Organisation de la partie II

Cette partie est organisée autour de deux chapitres. Le premier revient sur les modalités législatives qui encadrent la pratique herboristique. Il tend à exposer de manière claire les cadres législatifs de la pratique de l'herboristerie. Plus encore, il cherche à identifier « l'esprit derrière la loi », les enjeux sous-jacents qui ont amené à la situation actuelle, et les raisons qui la poussent à évoluer ou qui la bloquent.

Le second chapitre montre comment, malgré la suppression du certificat, les herboristes ont pu continuer à exister en redéfinissant leur identité. Malgré la grande diversité des activités aujourd'hui associées à l'herboristerie, ce second chapitre montrera comment les herboristes ont su néanmoins conserver une cohérence à travers le partage de valeurs, de savoirs et de savoir-faire communs.

CHAPITRE I : L'HERBORISTERIE FACE À LA LÉGISLATION FRANÇAISE

A. Une pratique impossible

La législation française encadrant la pratique de l'herboristerie est plus complexe qu'une simple opposition frontale : le droit n'interdit pas de se dire « herboriste » ou de tenir une « herboristerie ». En revanche, il rend la pratique de l'herboristerie difficile, voire impossible :

- ❖ Par défaut, la vente des plantes médicinales est réservée aux pharmaciens. Seules 148 plantes, sous des parties et des formes identifiées peuvent être librement vendues¹⁰. Mais ces 148 plantes représentent bien peu face à la diversité des plantes médicinales. Ainsi, de nombreuses plantes utilisées couramment en herboristerie ne sont pas présentes sur cette liste, comme le souci ou le bleuet. La vente des autres plantes de la pharmacopée sous le statut de « Complément Alimentaire »¹¹ est contraignante, notamment parce qu'elle nécessite le dépôt d'un dossier auprès de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) et une présentation par dose. En outre, lors du dernier congrès des herboristes, l'avocat maître Flavien Meunier mentionnait une tendance actuelle à refuser le statut de Complément Alimentaire à des mélanges de plantes pour tisane.
- ❖ En dehors des médecins et des pharmaciens, il est interdit d'accompagner la vente des plantes de conseils thérapeutiques¹². Même hors de la vente, il est interdit de produire un discours thérapeutique de manière récurrente.
- ❖ Les pharmaciens, qui ont des droits plus étendus en matière de ventes de plantes médicinales, n'ont pas le droit de tenir une « herboristerie » où ils ne vendraient que des plantes, et ne peuvent s'enregistrer en tant qu' « herboriste » au Conseil de l'Ordre des Pharmaciens. Sans inscription à l'Ordre, ils risquent d'être poursuivis pour « exercice illégal de la pharmacie ».

¹⁰ Cf. annexe 5 « Liste des 148 plantes libérées »

¹¹ Cf. annexe 3 « La législation sur les compléments alimentaires »

¹² En dehors de la pharmacie et de la médecine, seules sont autorisées les « allégations nutritionnelles et de santé » (voir annexe 4)

Ainsi, même si l'herboristerie n'est pas directement interdite dans le droit français, elle est vidée de son contenu. Cette situation repose sur un monopole pharmaceutique et médical fort, protégé par des définitions extensives et floues de la médecine et du médicament, au nom de la protection de la santé publique. Selon le Code de la Santé publique :

- ❖ L'article L. 5111-1 reprend la définition du « médicament » donnée par la directive 2004/27/CE du 31 mars 2004 du Parlement européen et du Conseil. Laquelle est particulièrement ample : celui-ci est défini non seulement par fonction (« toute substance ou composition pouvant être utilisée chez l'homme ou chez l'animal [...] en vue [...] de restaurer, corriger ou modifier leurs fonctions physiologiques en exerçant une action pharmacologique, immunologique ou métabolique »), mais également par présentation (« toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives »). La vente des médicaments est réservée aux pharmaciens.
- ❖ L'article L. 372 associe la médecine au diagnostic et au traitement de maladies, réelles ou supposées, de manière habituelle ou par direction suivie. La pratique de la médecine est réservée aux médecins.

Le verrou institué par les monopoles est encore renforcé dans le Code de la Santé Publique (article L. 5111-1) qui stipule qu'en cas de doute, le produit sera, par défaut, requalifié en médicament :

« Lorsque, eu égard à l'ensemble de ses caractéristiques, un produit est susceptible de répondre à la fois à la définition du médicament prévue au premier alinéa et à celle d'autres catégories de produits régies par le droit communautaire ou national, il est, en cas de doute, considéré comme un médicament. »

Une troisième notion, tout aussi floue, vient prendre place dans le débat : celle de « santé ». Le préambule de la Constitution l'Organisation Mondiale de la Santé, signé le 22 juillet 1946, définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Si la « maladie » et le « médicament » relèvent des monopoles pharmaceutique et médical, le domaine de la « santé » est accessible à des non-médecins et des non-pharmaciens. En effet, une liste des allégations « nutritionnelles et de santé » autorisées, associées à différentes substances, est dressée par la Commission Européenne, sur avis de l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (Efsa). Ces allégations ne portent pas sur la guérison des maladies, mais sur le maintien d'une bonne santé¹³.

¹³ Cf. annexe 4

Une modification du Code de la Santé Publique (article L1110-1, créé par Loi n°2002-303 du 4 mars 2002) vient encore brouiller les pistes. L'article stipule « le droit fondamental à la protection de la santé doit être mis en œuvre par tous moyens disponibles au bénéfice de toute personne. » Ainsi, théoriquement, un individu devrait pouvoir avoir recours à des thérapeutes non issus de la biomédecine, si ces derniers lui apportent un bénéfice que la médecine conventionnelle ne lui offre pas. Or ceci est impossible du fait du monopole médical.

La situation actuelle relève notamment de deux paradoxes fondamentaux :

1. Le droit établit une distinction théorique entre des notions inséparables de fait : des activités comme entretenir son corps, prendre soin de son alimentation dans l'objectif d'avoir une bonne santé sont liées à la lutte contre les maladies. Le curseur qui délimite le début de l'activité thérapeutique est très difficile à placer¹⁴.

2. La vente et le conseil thérapeutique autour des plantes médicinales (entres autres) sont réservés aux médecins et pharmaciens, y compris dans le domaine des médecines non conventionnelles. Quand bien même ces dernières ne sont pas ou peu enseignées en faculté de Pharmacie et de Médecine. Dans ce domaine, la question du savoir est déconnectée de l'exercice : il est possible d'apprendre les propriétés médicinales des plantes dans des écoles ou dans des livres. Mais il n'est pas possible d'écrire sur un sachet de tisane, ou de dire à ses clients, comment les plantes peuvent aider à la guérison d'une maladie si on n'est ni médecin, ni pharmacien. Cela aboutit à une situation où le droit distingue la qualité des connaissances de l'autorisation à pratiquer.

B. Les plantes médicinales dans le droit du commerce

Du fait de cette situation, une grande partie des plantes médicinales vendues hors du monopole relève de l'alimentaire (voire de la cosmétique), et prend place dans le contexte du droit du commerce. Ceci est rendu possible par la grande plasticité inhérente à l'objet « plante », à la fois aliment, médicament, parfum, etc., et qui, de ce fait, peut entrer simultanément dans plusieurs catégories juridiques.

¹⁴ D'ailleurs, le dernier paragraphe de l'article L. 5111-1 du Code de la Santé Publique souligne bien cette difficulté, en spécifiant que « les produits utilisés pour la désinfection des locaux et pour la prothèse dentaire ne sont pas considérés comme des médicaments ». Ainsi, se laver les dents évite les caries et pourtant, le dentifrice n'est pas un « médicament ».

Outre les lourdeurs administratives et la nécessité, pour les acteurs, de devoir faire attention à ce que leurs comportements et leurs produits ne se placent dans le champ du monopole, l'état actuel de la législation est insuffisant pour sécuriser la pratique de l'herboristerie. En particulier :

- ❖ Il n'y a pas assez de contrôle sur la circulation de l'information et de la publicité, notamment sur internet
- ❖ Du fait que l'Etat ne reconnaît pas les écoles d'herboristerie, il ne peut être garant de la qualité de la formation suivie

Cela laisse la possibilité au développement de discours et de pratiques dangereux et mensongers, situation d'autant plus préoccupante qu'un mauvais usage des plantes peut s'avérer gravement toxique. La présence plus ou moins identifiée de charlatans est elle-même utilisée, en retour, comme argument contre la pratique de l'herboristerie hors du monopole pharmaceutique.

À l'inverse du droit du commerce, le droit lié à la santé est régi par des obligations de formation et de détention de diplôme, de suivi, des règles régissant la publicité et l'information entre le patient et le personnel soignant (notamment sur les risques encourus).

Les réglementations nécessaires autour des pratiques thérapeutiques

D'après le Comité International de Bioéthique (CIB, 2013 : 18), toute activité thérapeutique nécessite d'être encadrée par une réglementation qui assure :

- *la protection des individus*
- *la confidentialité due au patient quant à son état de santé et aux informations qu'il livre à son thérapeute*
- *le consentement éclairé pour les études et les tests cliniques*
- *la protection contre le préjudice pour les patients*
- *le respect du défunt*
- *le respect du droit à la propriété et de la propriété intellectuelle*
- *les compensations adéquates (rémunération du praticien, compensation en cas de faute médicale)*
- *la promotion de la régénération et de la conservation des ressources nationales.*

Par manque d'encadrement étatique, la fonction de régulation du milieu herboristique est reprise par les acteurs eux-mêmes qui se sont organisés en fédération d'écoles et en syndicat. Ainsi, la Fédération Française des Ecoles d'Herboristerie (FFEH) n'œuvre pas seulement à la promotion et à la reconnaissance de l'herboristerie. L'un de ses objectifs est également de garantir un enseignement de qualité. Or ces structures peuvent difficilement se prévaloir seules du rôle de garant sans l'aval de l'Etat, et contrer la menace du charlatanisme.

Le gouvernement français fait peu de cas de l'herboristerie en elle-même. D'après les sites internet du Sénat et de l'Assemblée Nationale, entre 1978 et aujourd'hui, l'herboristerie a fait l'objet de 47 questions et 2 propositions de loi. L'analyse des réponses faites montre un discours rigidifié et stéréotypé (bien souvent, un « copié-collé » d'une année sur l'autre), mentionnant le fait que des plantes non toxiques sont en accès libres et que, pour le reste, les pharmacies d'officine offrent les compétences requises et une bonne distribution sur le territoire. Ces réponses passent à côté de la demande, oblitérant le fait que les herboristes se proposent d'offrir un service de nature différente à celui offert par la pharmacie¹⁵.

Au-delà du cas de l'herboristerie, le gouvernement a dû prendre conscience des difficultés posées par la situation législative, dans le cadre plus général de la montée des médecines dites « non-conventionnelles », parmi lesquelles sont régulièrement mentionnées la « médecine par les plantes », la « phytothérapie » et même « l'herboristerie ».

C. Le gouvernement face à la montée des médecines alternatives et complémentaires

Dès les années 1980, le gouvernement français s'est vu contraint de prendre en considération le phénomène plus général des médecines dites « non-conventionnelles ». Deux textes, en particulier, en témoignent :

1. Un rapport de mission de 1986 intitulé *Les médecines différentes, un défi ?*, à destination de la Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, ainsi que du Secrétaire d'Etat chargé de la Santé
2. Une note d'analyse de 2012 émise par le Centre d'Analyse Stratégique¹⁶ et intitulée *Quelle réponse des pouvoirs publics à l'engouement pour les médecines non conventionnelles ?*

De prime abord, ces deux textes ne sont pas en défaveur des médecines « non-conventionnelles », mentionnant non pas une volonté de les supprimer mais plutôt de les encadrer, afin de fournir le meilleur accès au soin pour les patients. Ils soulignent leur importance au sein de notre société :

- ❖ Un nombre croissant de personnes y a recours, touchant des profils socio-économiques de plus en plus diversifiés

¹⁵ Voir chapitre suivant

¹⁶ Institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Elle a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique.

- ❖ Dans la très large majorité des cas, ces médecines non conventionnelles ne viennent pas remplacer le recours à la biomédecine (CAS, 2012 :5), mais peuvent être utilisées en complément, améliorant la prise en charge globale des patients

D'autre part, ces deux textes témoignent d'une différence de nature fondamentale entre les médecines non conventionnelles et la biomédecine. Le recours aux médecines non conventionnelles est souvent lié à la recherche d'un bien-être négligé par la biomédecine, d'une prise en charge globale (physique, psychologique, voire spirituelle), d'une autre écoute, d'une réappropriation de son corps et de son parcours de soin, dans une demande de liberté de choix de l'individu (CAS, 2012 : 4-5). On peut ainsi lire dans le rapport de 1986 :

« tout se passe comme si les Conseils d'Université éprouvaient une grande difficulté à comprendre et à accepter les théories qui sous-tendent les pratiques alternatives. Pour ne parler que de l'Acupuncture, profondément liée à la culture chinoise, il apparaît complexe à un scientifique cartésien d'entrer dans une autre nosologie que celle qu'il est chargé de transmettre. » (Rapport Evaluer les "médecines différentes", un défi ?, 1986 : 6)

Le rapport de 1986 soulève par ailleurs la question des essais thérapeutiques utilisés en biomédecine comme base de la validation par la preuve (Rapport Evaluer les « médecines différentes », un défi ?, 1986 : 24-26). En effet, la légitimité de la biomédecine repose essentiellement sur ces essais en double aveugle, dont le rôle est de garantir objectivement l'efficacité des médicaments. Or cette méthode ne peut pas être appliquée à un grand nombre de produits utilisés dans les médecines non-conventionnelles, à l'image des plantes :

- ❖ Les essais nécessitent l'utilisation de produits homogènes, dont la structure chimique est déterminée par avance, ce qui est bien souvent impossible avec les produits proposés par les médecines non-conventionnelles. Ainsi, la composition chimique d'une plante utilisée en l'état varie en fonction des conditions de culture et de cueillette.
- ❖ Ces essais sont réalisés en contexte hospitalier où le produit seul est considéré comme actif, alors que le contexte d'échange et d'écoute entre les individus est bien souvent au cœur de l'acte et joue un rôle fondamental dans ces autres pratiques.
- ❖ La mise en place de ces essais dépend de la conviction des chefs de service, qui ont le droit de les refuser sans justification. Or, ces derniers sont souvent peu enclins à accepter des « essais » qui ne sont pas proposés par des membres reconnus de la communauté médicale et qui s'appuient sur une nosologie différente de celle de la biomédecine.
- ❖ Le coût des essais est très lourd, les enfermant dans le giron de l'industrie pharmaceutique, seule à même de les financer, laquelle n'a pas d'intérêt à investir dans des études dont la rentabilité n'est ni certaine, ni rapide. En effet, ce qui existe en l'état

dans l'environnement naturel ne peut pas être breveté, ce qui peut rendre sa commercialisation moins intéressante pour une entreprise pharmaceutique.

- ❖ De nombreuses médecines non-conventionnelles prônent la nécessité d'adapter chaque traitement aux particularités de l'individu, ce qui est le cas dans la pratique herboristique. Cette caractéristique n'est pas compatible avec des études cliniques, telles qu'elles sont appliquées classiquement.

Paradoxalement, bien que les auteurs du rapport de 1986 soulignent ces inadéquations profondes entre la biomédecine et les médecines non-conventionnelles, ils ne dépassent pas la question du monopole pharmaceutique et médical. Le simple fait d'appeler ces pratiques des « médecines » (fussent-elles non conventionnelles) fait surgir la barrière du monopole. En conséquence, les recommandations des auteurs visent essentiellement à intégrer ces pratiques « autres » dans le giron des médecins. Ainsi, le rapport de 1986 préconise l'enseignement de ces pratiques au sein des formations universitaires en médecine (Rapport « Evaluer les « médecines différentes », un défi ? », 1986 : 33), estimant que la demande vient des associations et des malades eux-mêmes, et qu' :

« Il ne saurait y avoir deux médecines, l'une officielle et l'autre parallèle. L'unique médecine doit intégrer les apports des différentes techniques, sans pour autant qu'elle soit tenue à en épouser la philosophie ou les théories » (Rapport « Evaluer les « médecines différentes », un défi ? », 1986 : 33).

Le problème posé par les essais cliniques ne serait pas résolu par un abandon de la recherche d'une preuve scientifique basée sur le modèle de la biomédecine, mais par une adaptation des protocoles d'essai.

La note d'analyse de 2012 est beaucoup moins tranchée. Elle propose d'ouvrir une plate-forme d'information sur les médecines non conventionnelles, et de développer des études bénéfices-risques (mais sans clairement en exposer les modalités). Elle propose surtout de mettre en place un label de thérapeute en pratique non conventionnelle, qui serait délivré à la suite d'un examen clinique et juridique (mais ici encore, sans en exprimer clairement les modalités), ainsi que de labelliser les formations en écoles privées. En revanche, l'ascendance de la biomédecine reste importante puisque la note d'analyse termine sur l'idée de « proposer aux étudiants des filières médicales et paramédicales des modules facultatifs d'initiation aux médecines non conventionnelles pour qu'ils puissent informer leurs futurs patients sur les avantages et risques éventuels » (CAS, 2012 : 1).

Concrètement, ces textes ont eu un effet limité. Ainsi, en France, parmi les médecines non conventionnelles, l'homéopathie et l'acupuncture sont strictement réservées aux médecins. Elles ne sont pas considérées comme des spécialités à part entière, mais comme des « orientations thérapeutiques », le médecin qui les pratique restant un généraliste. De ce fait, la détention d'un diplôme en homéopathie ou en acupuncture n'est pas considérée comme nécessaire pour les pratiquer (Dessi, 2013 : 29).

L'ostéopathie et la chiropraxie relèvent, en revanche, d'une situation différente. Ces deux professions ont été légalisées par la loi du 4 mars 2002, puis réglementées jusqu'en 2011. Depuis 2007, les ostéopathes sont devenus des praticiens de première intention (le malade n'étant pas obligé de consulter un médecin avant). Mais leur reconnaissance dans le système de santé français reste cependant limitée puisqu'il n'y a pas de remboursement des actes, ni de tarifs définis (Dessi, 2013 : 36). En outre, certains actes sont interdits à ces acteurs : par exemple, les chiropracteurs ne peuvent pratiquer la manipulation gynéco-obstétricale ou les touchers pelviens (Décret n° 2011-32 du 7 janvier 2011, article 3).

Ainsi, du fait du carcan lié au monopole, la prise en compte des médecines non conventionnelles, en France, ne sort que difficilement de l'influence de la biomédecine.

D. Affaiblir les monopoles ?

Au quotidien, les tribunaux se heurtent aux incohérences de la situation. Le dernier procès opposant l'Ordre des Pharmaciens à Michel Pierre, propriétaire de l'herboristerie du Palais Royal à Paris, semble relever de cette catégorie : le procureur s'est vu contraint de condamner l'herboriste au nom d'une loi qu'il estimait inadaptée¹⁷. Dans son mémoire portant sur l'encadrement juridique des médecines non conventionnelles, Florent Dessi note que, selon lui, les juges ont tendance à être cléments. Il cite, à titre d'exemple, un arrêt du Tribunal correctionnel de Sens, rendu le 21 mars 2013, en faveur de la relaxe d'un non-médecin pratiquant l'acupuncture. Le Tribunal a conclu qu'en l'absence de tout diagnostic et de volonté de se substituer à un professionnel médical, la praticienne ne réalisait que des actes de confort à visée non thérapeutique (Dessi, 2013 : 54). Mais le champ d'action des tribunaux reste limité puisqu'ils ne peuvent modifier la loi en vigueur.

À défaut de s'appuyer sur des arguments en santé, les attaques à l'encontre des monopoles (et notamment du monopole pharmaceutique) s'appuient sur des arguments économiques. Le rapport de l'homme d'affaire Charles Beigbeder à destination du Secrétaire d'Etat chargé de la Consommation et du Tourisme, écrit en 2007 et intitulé Le «low cost», un levier pour le pouvoir d'achat, fut probablement l'attaque la plus importante à l'égard du monopole pharmaceutique. L'auteur propose de lever le monopole sur les médicaments sans ordonnance, afin d'autoriser leur vente par d'autres acteurs (notamment les grandes surfaces) et, ainsi, d'entraîner une baisse des prix. L'auteur précise cependant que

¹⁷ Voir, par exemple, le compte-rendu du procès par le site [naturo-passion.com](http://naturo-passion.com/michel-pierre-de-lherboristerie-du-palais-royal-condamne-en-appel/) : <http://naturo-passion.com/michel-pierre-de-lherboristerie-du-palais-royal-condamne-en-appel/>, dernière consultation le 20/04/2018

la présence d'un pharmacien serait obligatoire. Face à cette nouvelle concurrence, les officines seraient amenées à développer et valoriser d'autres services, tout en diversifiant leur offre (Beigbeder, 2007 : 147).

Le rapport de la Commission pour la libération de la croissance française de 2008, sous la présidence de Jacques Attali, s'inscrit dans une mouvance similaire. Parmi les mesures proposées, la décision 212 est d' « ouvrir les conditions d'exercice des activités de pharmacie » (Attali, 2008 : 164). Le rapport préconise de « limiter le monopole pharmaceutique aux seuls médicaments prescrits sur ordonnance, sur le modèle italien, sans autoriser la publicité pour les produits non soumis à prescription » (Attali, 2008 : 164). Il précise que « cette mesure permettrait de baisser le prix de ces produits de 5% à 15% environ, selon une étude de l'OCDE portant sur le Danemark » (Attali, 2012 : 165).

Le rapport du député Richard Ferrand sur les professions réglementées *Pour une nouvelle jeunesse*, sorti en 2014, est moins virulent. La proposition n°26 est d' « assouplir les modalités d'organisation de la vente en ligne de médicaments » (Ferrand, 2014 : 61). Le rapport ne remet pas en cause le monopole pharmaceutique. Mais permettrait à des regroupements de pharmacies de vendre, en ligne, des médicaments. De ce fait, le médicament ne serait plus nécessairement issu du stock d'un pharmacien et délivré en main propre, et donc accompagné de précautions d'usage et de conseils.

Ces différentes propositions ont soulevées de nombreuses critiques dans les milieux pharmaceutiques et médicaux, au nom de la protection de la santé des malades et de la lutte contre la contrefaçon et les « faux » médicaments. Ces critiques soulèvent le fait que le médicament ne peut être considéré comme une marchandise comme les autres.

CHAPITRE II : LE PROFIL SOCIOLOGIQUE DES HERBORISTES

A. De multiple profils d'activités professionnelles

Concrètement, l'état de la législation a encouragé une forte diversification des profils associés à l'herboristerie : à partir du moment où l'existence du certificat n'encadre plus la pratique des herboristes, on observe une multiplication des activités globalement liées à l'herboristerie. L'absence d'encadrement législatif les a incités à réinventer leur métier, proposant une diversité de profils allant du paysan herboriste à l'herboriste de comptoir.

Par ailleurs, cette diversité est alimentée par une deuxième caractéristique propre aux professionnels de l'herboristerie : une grande part d'entre eux sont des reconvertis. Il est vraisemblable que ce phénomène soit lié aux difficultés législatives et à l'absence de reconnaissance par l'État de ce métier, qui n'apparaît donc pas comme une perspective visible pour les bacheliers. Cette caractéristique transparaît notamment dans les enquêtes proposées par les écoles auprès de leurs anciens élèves. À titre d'exemple, sur les 300 réponses au questionnaire proposée par l'ELPM auprès de ses anciens étudiants, 72.7% exerçaient un emploi au moment où ils ont commencé leur formation, 23.7% étaient sans emploi, et seulement 3.7% étaient étudiants, en formation, ou sortaient de leurs études. Ces mêmes enquêtes témoignent, par ailleurs, d'une forte diversité des secteurs d'activité dans lesquels ils s'inscrivent (et non une spécialisation autour des plantes ou de la santé), l'herboristerie attirant des individus issus d'univers professionnels multiples. Il n'est donc pas étonnant que la moyenne d'âge des étudiants en herboristerie tourne autour de 40 ans.

Tableau 1 : Moyenne d'âge des étudiants - ELPM, 2010-2015

Tableau réalisé à partir des réponses au questionnaire envoyé par l'école auprès de ses anciens élèves

Année d'entrée à la formation de l'ELPM	Nombre de réponses au questionnaire	Moyenne d'âge
2010	40	41 ans
2011	41	40 ans
2012	46	39 ans
2013	14	41 ans
2014	7	41.5 ans
2015	3	43 ans

Ces reconvertis arrivent donc avec déjà une expérience de vie, et utilisent les compétences acquises dans leurs précédents métiers pour construire leur nouveau métier d'herboriste.

Pour autant, l'étude des récurrences et des caractéristiques les plus partagées par ces professionnels montrent quatre profils généraux :

- ❖ Le profil de « paysan herboriste » : personne qui cultive et cueille des plantes locales, qu'elle transforme en préparations simples (baumes, tisanes, macérations solaires, etc.) pour les vendre sur les marchés et, parfois, chez des revendeurs (notamment le réseau biocoop et les magasins de producteurs).
- ❖ Le profil d' « herboriste de comptoir » : personne installée dans une boutique en dur, généralement dans les villes. L'herboriste de comptoir propose des plantes en l'état et des produits en rapport, avec toujours une partie artisanale (notamment à travers la maîtrise du mélange de plantes). C'est un recours de « première intention » : à l'écoute du client, il conseille, éduque aux questions de santé et d'environnement, et va, au besoin, requalifier la demande ou renvoyer vers un autre professionnel.
- ❖ Le profil d' « herboriste de cabinet » : installé dans un cabinet, c'est un spécialiste des plantes qui propose des consultations longues (1h à 1h30). L'herboriste se place ici en thérapeute, avec un suivi approfondi des patients. Ce profil est généralement justifié par la possession complémentaire d'un autre diplôme permettant, en l'état actuel de la législation, l'exercice en cabinet (diététicien, naturopathe, psychologue, kinésithérapeute, etc.).

- ❖ Le profil du « passeur de savoirs » : cet herboriste concentre son activité sur la transmission du savoir herboristique auprès de populations variées. Cette transmission peut prendre diverses formes : des ateliers, des cours, des formations, des sorties botaniques, des visites de jardins, des interventions en classes, des expositions dans des conservatoires, des publications, etc. Au cœur de ce type de profil se trouve le savoir plus encore que la pratique. Ces herboristes font office de passeurs entre le milieu herboristique et la population française en général.

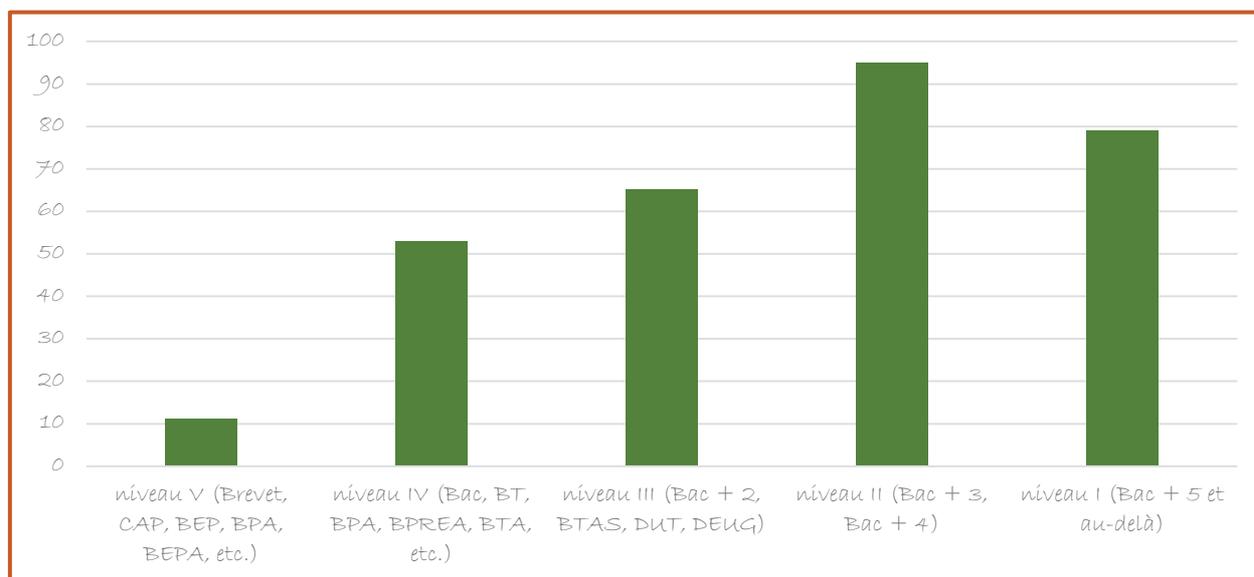
Il est très rare que ces profils soient stricts : si les professionnels de l'herboristerie ont généralement un profil dominant (voire deux), ils le combinent presque systématiquement avec un ou plusieurs profils secondaires. Ainsi, des herboristes proposant des consultations en cabinet vont également proposer des sorties botaniques. Des herboristes installés dans des boutiques vont proposer des consultations dans leur arrière-salle ou pratiquer également un peu de cueillette et de culture de plantes. Des producteurs de plantes vont proposer également des visites pédagogiques de leurs installations, etc. Par ailleurs, ils font preuve d'une grande inventivité quant aux modalités d'exercice de leur métier et aux activités complémentaires qu'ils proposent : bar à tisanes dans une boutique d'herboristerie, installation d'une herboristerie au sein d'une ressourcerie, proposition de formations à domicile, etc.

B. Profil des individus utilisant leurs connaissances en herboristerie dans un cadre professionnel

Ces professionnels ont 43.5 ans en moyenne, les âges s'échelonnant entre 22 ans et 51 ans : l'herboristerie n'est exercée ni par des personnes particulièrement jeunes, ni par des personnes particulièrement âgées, mais rassemble des individus de tous les âges. Ce sont des femmes à 70%, le secteur herboristique étant marqué par une prépondérance féminine qui est également historique (Bost, 2016). Si tous les niveaux scolaires sont représentés, la majorité d'entre eux a au moins trois années d'études après le bac (hors études proprement herboristiques dans une école privée), ce qui va à l'encontre de l'idée que l'herboristerie est un métier pratiqué par des personnes faiblement diplômées.

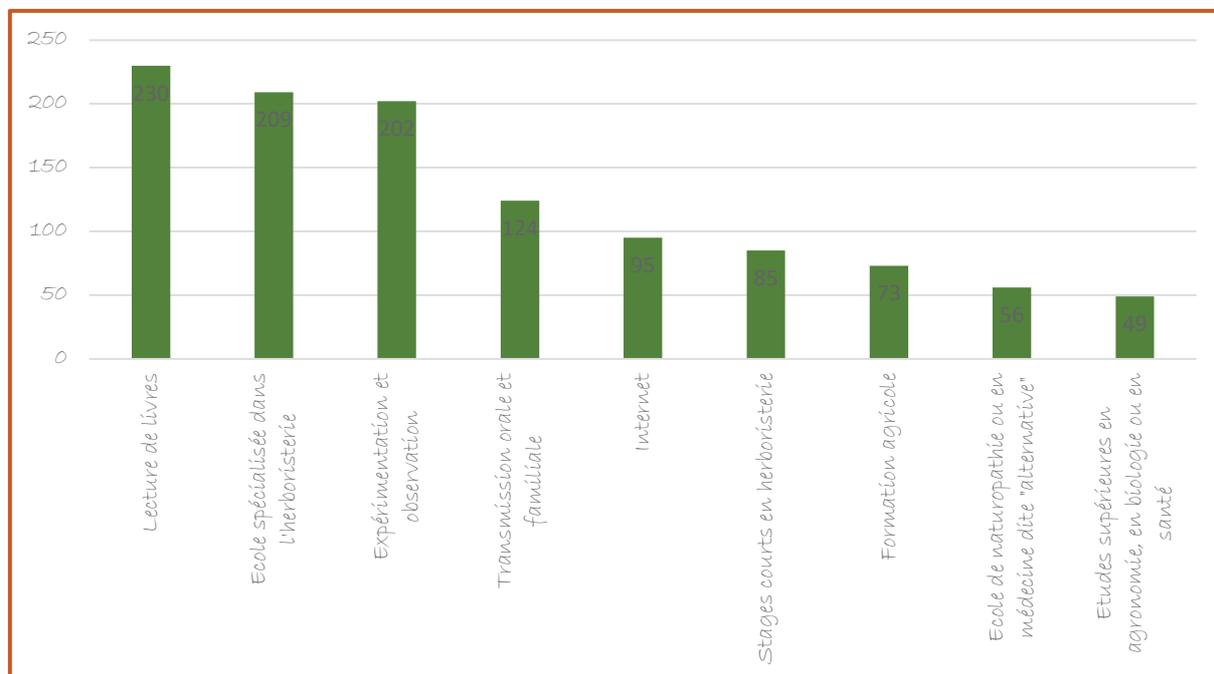
Graphique 1 : Niveau scolaire des professionnels de l'herboristerie ayant répondu au questionnaire

Données issues des résultats au questionnaire *L'herboriste d'aujourd'hui et de demain*



D'un point de vue institutionnel, leurs connaissances en herboristerie viennent d'abord des écoles privées : 66.5% ont suivi au moins une formation dans une école d'herboristerie, alors que seulement 27% ont fait des stages courts en herboristerie, 23.2% ont acquis leurs connaissances herboristiques dans le cadre d'une formation agricole, 17.8% dans une école de médecine dite « alternative », et 15.6% dans le cadre d'études supérieures en agronomie, en biologie ou en santé. Par ailleurs, ces professionnels déclarent avoir un comportement proactif dans la construction de leurs savoirs herboristiques. 73.2% déclarent lire des livres sur le sujet, 64.3% pratique l'expérimentation et l'observation, 39.5% s'inscrivent dans une démarche de transmission orale et familiale, et 30.2% vont chercher des informations sur internet.

Graphique 2 : Origine des connaissances herboristiques des professionnels interrogés
Données issus des résultats au questionnaire *L'herboriste d'aujourd'hui et de demain*



D'un point de vue géographique, ils sont davantage implantés au sud d'une ligne allant de la Manche à la Savoie, et peu présents dans les départements du Nord-Est de la France¹⁸. La Bretagne et la région des Alpes semblent être particulièrement présentes dans le développement de l'herboristerie professionnelle.

¹⁸ Il est possible qu'un biais ait été introduit par la localisation des deux derniers congrès des herboristes (Angers et Bayonne) mais la répartition obtenue montre que ce biais est relatif.

CHAPITRE III : AU CŒUR DES MÉTIERS DE L'HERBORISTERIE

A. Connaître les plantes et leurs effets sur le corps humain au cœur des savoirs herboristiques

Sur le terrain, c'est d'abord sa grande connaissance des plantes qui fait l'herboriste. À la question « Le cas échéant, si une formation en herboristerie venait à être reconnue par l'Etat, quelles seraient, selon vous, les principales matières enseignées ? », diffusée dans le cadre du questionnaire en ligne *L'herboriste d'aujourd'hui et de demain*, les matières les plus mentionnées sont la botanique (66.02% des réponses), la chimie et la biochimie (38.83%), suivies seulement ensuite de l'anatomie (32.04%) et de la physiologie (31.07%). Les herboristes sont capables de reconnaître les plantes médicinales sous leurs formes fraîches et sèches, d'évaluer leur qualité à travers leur aspect, leur odeur et leur goût, mais également de maîtriser leurs particularités propres (propriétés, formes d'utilisation, etc.). Ce savoir est d'autant plus complexe qu'ils considèrent que la composition de chaque plante varie en fonction des conditions de culture, de récolte et de conservation. Et c'est d'abord une connaissance scientifique des plantes qu'ils valorisent, avant une approche moins classique. Ainsi que l'indiquait cet herboriste de 42 ans, qui propose des sorties botaniques sur l'herboristerie : « après si je peux me permet une réflexion personnelle, il y a aussi des approches qui peuvent être d'ordre un peu ésotérique. Ce que j'ai aimé [à l'école d'herboristerie], c'est qu'elle gardait une colonne vertébrale scientifique ».

Le deuxième volet du savoir herboristique consiste dans la maîtrise de l'action des plantes sur le corps humains. À l'image de médecines non conventionnelles comme la naturopathie, ils valorisent une prise en compte de la santé par l'intermédiaire du « *totum* » : l'utilisation de la plante entière, en l'état (fraîche ou sèche), considérant que l'ensemble de ses principes interagissent ensemble. Dans une perspective similaire, les herboristes recherchent la santé dans un rééquilibrage global du corps, chaque réponse étant nécessairement adaptée au cas particulier de chaque client (Garreta, 2007 ; Mercan, 2014 ; Bost, 2016). En dehors de toute question législative, l'analyse des réponses données au questionnaire *L'herboriste d'aujourd'hui et de demain* indique que l'herboristerie est d'abord associée à l'information sur les propriétés et les produits, à la complémentarité avec l'action médicale, au bien-être et seulement, en dernière position, au traitement de maladies bénignes. Les herboristes se considèrent comme des individus autonomes dans le champ de la santé, et non soumis au contrôle direct d'un médecin.

Tableau 2 : Droits souhaités en lien avec la pratique herboristique
Données issues du questionnaire en ligne L'herboriste d'aujourd'hui et de demain

	Nombre de personnes ayant répondu positivement	Pourcentage de réponses positives
Etre autorisés à informer leurs clients sur les propriétés des plantes et des produits vendus, ainsi que leurs contre-indications	639	96.82%
Travailler en complément des médecins, afin de renforcer une action ou limiter les effets secondaires d'un traitement prescrit par ces médecins	579	87.73%
Etre autorisés à prodiguer des conseils non thérapeutiques, relevant du bien-être et du maintien d'une bonne santé	529	80.15%
Traiter les maladies/les problèmes diagnostiqués comme bénin par un médecin	451	68.33%
Travailler sous le contrôle d'un médecin, lequel serait tenu au courant des remèdes pris afin d'en vérifier l'efficacité et l'innocuité	116	17.58%
Autre réponse	12	1.82%
TOTAL DE PERSONNES AYANT REPONDU A LA QUESTION	660	

Dans les faits, les entretiens réalisés auprès des professionnels indiquent que l'essentiel de la demande relève de la « bobologie » : des petits maux pour lesquels les clients ne jugent pas nécessaire d'aller voir un médecin ou qui sont des maux chroniques contre lesquelles le médecin ne peut rien proposer (un bleu, des poux, des rhumatismes, un rhume, du stress, des difficultés à s'endormir, de l'acné, des piqures d'insectes, des règles douloureuses, des digestions difficiles, etc.). Les herboristes ne sont que rarement soumis à des demandes autour de maladies graves.

À noter qu'à ce jour, si une majorité des personnes pratiquent l'herboristerie sont des femmes, la clientèle des herboristes reste également fortement féminine, même si plusieurs professionnels observent une mixité croissante. Cette particularité demande à l'herboriste une bonne connaissance de la femme et

de ses cycles, et, en particulier, des plantes conseillées ou déconseillées en cas de grossesse ou d'allaitement.

B. L'herboriste : un artisan

Au-delà de la question des savoirs, l'herboristerie est considérée comme relevant d'une forme d'artisanat : les herboristes fabriquent eux-mêmes au moins une partie de leurs produits. Ceci est également valable pour les herboristes installés dans des boutiques qui, bien souvent, préparent eux-mêmes leurs mélanges de plantes. « Ce qui est important, c'est de valoriser les plantes de qualité et pour moi la qualité, c'est des transformations artisanales. C'est des produits de meilleure qualité que des produits qui vont être artificiels. [...] L'herboriste fait partie des artisans » explique herboriste de 51 ans, qui cultive, cueille, vend, transforme ses plantes et les vend sur les marchés.

L'analyse des résultats produits par le questionnaire en ligne témoigne de la diversité des produits associés à l'activité herboristique. Si les tisanes de plantes sèches composent le cœur de l'herboristerie (Garreta, 2007 ; Bost, 2016), leur vente est associée à celle de produits de cosmétique (baumes, pommades, etc.), d'huiles essentielles et d'hydrolats, d'extraits fluides et hydro alcooliques, de teintures-mères, d'alcoolatures, de macéras glycélinés, etc. Les produits de l'alimentaires (vins, pestos, sirops, etc.) et les compléments alimentaires (en particulier pour ceux qui ont été formés dans une école d'herboristerie) sont moins valorisés. Cependant, ils sont néanmoins proposés par les professionnels actuels du fait de leur intérêt économique.

Tableau 3 : Tableau des produits associés à la pratique de l'herboristerie
Données issues du questionnaire en ligne L'herboriste d'aujourd'hui et de demain

		Ensemble des personnes interrogées	Personnes ayant fait une école d'herboristerie
<i>Plantes en l'état (tisanes)</i>	51	99.09%	99.74%
<i>Plantes en gélules et compléments alimentaires de ce type</i>	90	59.36%	6%
<i>Produits de cosmétique (baumes, pommades, etc.)</i>	14	78.23%	82.63%
<i>Produits de l'alimentation (vins, pestos, sirops, etc.)</i>	80	42.62%	44.21%
<i>Huiles essentielles et hydrolats</i>	08	92.54%	93.42%
<i>Extraits fluides et hydro alcooliques, teintures-mères, alcoolatures, macéras glycérinés, etc.</i>	30	95.89%	98.16%
<i>Autre réponse</i>		0.76%	0.53%
TOTAL DE PERSONNES AYANT REPONDU A LA QUESTION	57		

C. Un gardien de la nature

Les professionnels de l'herboristerie considèrent que l'éducation aux problématiques environnementales fait partie intégrante de leur travail. Les dernières thèses de doctorat sur l'herboristerie soulignent d'ailleurs l'importance de la relation physique que les herboristes entretiennent avec les plantes (Brousse, 2017 ; Mercan 2012), les plantes étant d'ailleurs décrites comme des « amies » (Bost, 2016 ; Garreta, 2004). « Je pense que l'herborise a un rôle à jouer dans la communication pour encourager les gens, pour avoir un regard plus neuf, plus chaleureux et sympathique vis-à-vis de la nature y compris pour les plantes sauvages » explique une paysanne herboriste de 64 ans. La dimension écologique est d'ailleurs un fil rouge dans les formations aujourd'hui proposées par les écoles, plusieurs d'entre elles proposant

explicitement des cours d'écologie. Cette éducation à l'environnement se fait à la fois de manière théorique, mais également par l'exemple, les herboristes considérant que leurs propres pratiques doivent être aussi peu agressives que possible à l'égard de l'environnement. Cette question trouve à s'exprimer, en particulier, à travers les cueillettes, largement pratiquées par les herboristes. Mais la question de la protection de l'environnement passe également par l'utilisation de produits biologiques, dimension pour laquelle ces professionnels se montrent particulièrement sensibles, tout comme leurs clients.

Pour les herboristes, ce rôle de « gardien de la nature » se double d'un autre rôle : celui de gardien d'une tradition. La bibliographie (voir notamment Bost, 2016 ; Brousse, 2017) souligne la dimension patrimoniale du savoir herboristique et le positionnement des herboristes contemporains comme des liens de transmission de savoirs entre les générations. Cet aspect est d'ailleurs également porté par l'image qu'ont les herboristes auprès de leurs clients. Plusieurs professionnels ont mentionné, lors des entretiens, un attrait « touristique » à leur travail, les clients étant attirés par l'image d'un herboriste porteur de connaissances ancestrales.

D. L'échange au cœur de l'herboristerie

Si les herboristes estiment avoir un rôle à jouer en matière d'éducation à l'environnement, ils estiment également avoir un rôle à jouer en matière d'éducation à la santé. Ils intègrent toujours le recours à la plante dans un équilibre global, prenant en compte notamment l'alimentation du client. C'est, ici encore, l'un des fils rouges du message transmis aujourd'hui par les écoles de la FFEH.

Les professionnels de l'herboristerie sont fortement conscients de leur responsabilité, et prennent à cœur leur rôle de conseiller. Ils associent le mot « herboriste » à une grande qualité de savoir. Selon les résultats obtenus par le questionnaire en ligne *L'herboriste d'aujourd'hui et de demain*, 47.2% ayant suivi une formation en herboristerie écrivent ne pas revendiquer ou ne pas savoir s'ils peuvent revendiquer le titre d' « herboriste ». Ils invoquent deux raisons principales : leur formation n'est pas terminée ou ils estiment que ce terme ne peut être accordé qu'après plusieurs années de pratique.

Les herboristes se montrent très attachés au contact avec le client et valorisent une relation privilégiant l'écoute et l'accompagnement, et non l'autorité et l'imposition. « On accompagne les gens là où ils ont envie d'aller. C'est pas "il faut faire ça" mais "qu'est-ce que vous allez pouvoir mettre en place ?". Dans la bienveillance » explique une herboriste de 46 ans, qui propose des consultations et des formations autour de l'herboristerie.

Conclusion de la partie II

Conclusion

En France, il est autorisé de se dire « herboriste » et de tenir une « herboristerie ». Mais la pratique de l'herboristerie elle-même est rendue presque impossible par la loi (y compris pour les pharmaciens) du fait d'un monopole pharmaceutique et médical reposant sur des notions extensives et floues. Ce monopole semble s'adapter difficilement à une société où la notion de « santé » évolue, liée à la recherche d'une hygiène de vie, d'un bien-être global dans un rapport respectueux à son environnement, d'une réappropriation de son corps et d'un respect de la liberté de choix. Dans le champ des médecines non conventionnelles, il aboutit, en particulier, au paradoxe qui est de déconnecter le savoir du droit d'exercice.

L'herboristerie quant-à-elle, bien que reposant sur des connaissances et des pratiques anciennes, apparaît comme profondément ancrée dans cette évolution sociale. Elle place l'individu et ses particularités propres au cœur de la notion de santé, valorise l'interrelation, tout en se voulant une activité respectueuse envers l'environnement. Bien plus que d'être un moyen de prendre soin de sa santé, l'herboristerie peut être considérée comme un projet de société, un modèle s'inscrivant dans une démarche voulant valoriser le biologique, le local et la prise en main de sa santé par chacun.

Au-delà du modèle théorique qu'elle propose, l'herboristerie s'inscrit dans un certain modèle économique, difficile à identifier du fait de l'absence de reconnaissance du métier.

PARTIE III : L'ÉCONOMIE HERBORISTIQUE

Objet de la partie III

Lors de la mise en place de ce travail sur la mesure du poids économique de l'herboristerie, nous envisagions une étude économique de type classique, basée sur le recensement des chiffres publiés et l'utilisation des outils statistiques et de classement (annuaires, recensements, etc.). Une telle étude aurait débuté par l'identification du nombre d'acteurs sur le territoire. Cette identification aurait alors permis d'étudier leur impact sur la production des plantes médicinales et sur l'herboristerie en gros, l'évolution de leur clientèle, des produits vendus et de leurs chiffres d'affaire. Or, nous nous sommes heurtés à une difficulté majeure dans la réalisation de cette étude : l'impossibilité de mettre en place l'étape première, à savoir l'identification chiffrée des acteurs concernés, car la catégorie n'existe pas dans les outils de recensement statistique. En outre, en l'absence d'un métier identifié, la seule catégorisation possible des herboristes ne peut être faite que de l'intérieur, par des individus qui, d'eux-mêmes, revendiquent l'identité herboristique. Or cette autodétermination est elle-même fluctuante : du fait de la loi, les acteurs auront tendance à ne pas s'afficher ouvertement comme « herboristes », même s'ils se revendiquent bien de cette appellation dans un cadre plus personnel ou dans un contexte proprement herboristique (à l'image des congrès annuels de l'herboristerie). Cette double caractéristique rend l'évaluation du nombre d'herboristes français impossible.

Dans le cadre de l'enquête *L'herboriste d'aujourd'hui et de demain*, sur les 303 personnes indiquant qu'elles utilisaient l'herboristerie dans le cadre de leur activité professionnelle, seulement 154 déclarent se revendiquer comme « herboristes », soit à peine plus de 50%. Et seulement 51 personnes ont fait apparaître le mot « herboriste » ou « herboristerie » dans l'intitulé de leur métier, soit à peine plus de 16%. Ce qui signifie que près des trois quarts des individus qui pratiquent l'herboristerie dans un cadre professionnel ne l'indiquent pas dans l'intitulé de leur métier.

Les pages jaunes recensent 59 boutiques et entreprises annoncées comme « herboristeries » ou « pharmacies-herboristeries » sur l'ensemble de la métropole. Ce chiffre est certainement faux. De nombreuses boutiques portent des noms évocateurs et sont, très vraisemblablement, des herboristeries de fait, bien que n'en ayant pas le qualificatif : « Herbalife », « La rue aux herbes », « Le coin aux herbes », « Aux herbes de la Saint Jean », « Le tisanier », « L'herbier de Sophie », « Herbissima », « Alp'Erbo », « La maison des plantes », etc. S'y ajoutent les « tisaneries », « herberies » et autres « laboratoires herbolystiques » dont la nature herboristique est également fortement probable, bien que non clairement

affichée. La comptabilisation actuelle des boutiques d'herboristerie ne peut donc qu'être sous-évaluée. Si on extrapole le rapport trouvé dans le cadre de notre questionnaire, on peut estimer (mais avec certainement une forte marge d'erreur) qu'il y a, en réalité, vraisemblablement plus de 230 boutiques d'herboristerie en France.

Il en est de même pour la catégorie des « paysan-herboristes ». La Fédération des Paysan-Herboristes n'est pas un bon outil pour identifier leur nombre. D'après son site internet, elle rassemble des structures (le syndicat SIMPLES, la FNAB¹⁹ et le MABD²⁰) et non seulement des individus portés par des initiatives personnelles. Il paraît simpliste de tirer comme conclusion que tous les membres des SIMPLES, de la FNAB et du MABD se revendiquent de l'identité de « paysan-herboriste ». Par ailleurs, la fédération étant jeune et pas encore totalement légitimée, il est très vraisemblable que de nombreux producteurs se revendiquant comme « paysan-herboristes » n'y sont pas inscrits.

La diversité des formes prises par l'herboristerie, abordée précédemment, vient complexifier encore le décompte. Au-delà de la vente des plantes et de la production, l'herboristerie apparaît comme liée à la formation, à l'éducation à l'environnement ou encore à la pratique de conseils en cabinet, en entreprise, en itinérant, etc. Il n'existe aucune légitimité scientifique à refuser à ces professionnels l'identité herboristique qu'ils revendiquent sous prétexte qu'ils ne sont ni producteurs, ni propriétaires ou salariés d'une boutique d'herboristerie. Les herboristes sont donc « noyés dans la masse », ce qui les rend impossible à identifier comme un groupe homogène.

Méthodologie utilisée

Devant cette particularité, nous avons dû adapter la méthodologie utilisée pour l'extraction des données nécessaires à ce rapport. Outre une recherche bibliographique de type classique, nous avons exploité les résultats du questionnaire *L'herboriste d'aujourd'hui et de demain* diffusé à l'été 2018, lequel a reçu 668 réponses. Pour rappel, ce questionnaire a été proposé aux participants aux deux derniers Congrès des Herboristes ainsi qu'aux membres du syndicat SIMPLES. Ce choix avait pour objectif de cibler au maximum des individus qui pratiquaient l'herboristerie dans le cadre de leur activité professionnelle. Sur les 668 répondants, 303 ont déclaré utiliser leurs connaissances en herboristerie dans le cadre de leur profession, de manière principale ou complémentaire.

¹⁹ Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique

²⁰ Mouvement d'Agriculture Biodynamique

De même que pour la partie précédente, celle-ci s'appuie également sur les résultats obtenus par les 30 entretiens longs (entre 1h et 1h30) réalisés auprès de professionnels de l'herboristerie.

Organisation de la partie III

Cette partie s'organise autour de quatre chapitres. Après avoir évoqué l'intérêt croissant de la population pour l'herboristerie, un second chapitre présentera les atouts économiques de l'herboristerie contemporaine. Pour autant, ce potentiel sera mis en regard avec les difficultés rencontrées au quotidien par les professionnels de l'herboriste, et la manière dont ils arrivent à faire preuve d'imagination et d'innovation pour rendre leur métier viable.

CHAPITRE I : UN SECTEUR À FORT POTENTIEL

S'il est difficile d'évaluer le réel poids économique de l'herboristerie, il est possible d'évaluer le profil global du contexte dans lequel elle se place. Et ce contexte semble fortement favorable à l'herboristerie, laissant présager d'un potentiel d'activité important.

A. De nouvelles attentes en matière de santé

Quatorze sondages réalisés entre 2006 et 2016 peuvent être identifiés comme pertinents pour comprendre l'acceptation de l'herboristerie dans la société française.

Les attentes des français en matière de santé et vis-à-vis des professionnels de santé ont largement évolué. Les professionnels sont les premiers à témoigner de cette évolution. 85% d'entre eux trouvent leur métier difficile, ce chiffre montant à 94% pour les pharmaciens. Si la première cause avancée est la lourdeur administrative, la deuxième est liée à l'évolution des rapports entre les professionnels et les patients, ces derniers se montrant de plus en plus exigeants. Seuls 38% des pharmaciens sont confiants dans l'avenir de leur métier²¹. Mais ce changement de perception des professionnels de santé ne s'accompagne pas nécessairement d'une hostilité à leur égard. En 2006, 96% des Français déclaraient avoir tout à fait ou plutôt confiance dans leur pharmacien et 93% dans leur médecin²². Cette confiance est restée puisqu'en 2012, ils étaient encore 94% à faire confiance à leur pharmacien²³, chiffre se stabilisant à 88% en 2016²⁴. Les français se veulent de plus en plus impliqués dans leur santé. 68% attendent de leur pharmacien un rôle de conseiller et 66% attendent de lui qu'ils donnent des explications ou des précisions sur les médicaments²⁵. 50% des français estiment que c'est à eux que revient la décision de l'option thérapeutique à prendre, 41% déclarent être allés jusqu'à indiquer à leur médecin les maladies dont ils pensaient être affectés et 28% ont suggéré à ce dernier un traitement spécifique²⁶. 88% des français reconnaissent la

²¹ Sondage Viavoice, Baromètre des professionnels de santé, 2011

²² Sondage CNGPO/Crédoc, Comportements des Français face au déremboursement total de classes thérapeutiques, 2006

²³ Sondage Ifop, Les Français et le système de santé : qu'attend l'utilisateur du système ?, 2012

²⁴ Sondage Ipsos, Observatoire sociétal du médicament, 2016

²⁵ Sondage TNS Sofres, L'image et le rôle du pharmacien, 2007

²⁶ Sondage Ifop, Les comportements des Français en matière de santé, 2007

qualité du système français par rapport aux autres pays mais 78% restent inquiets sur l'avenir du système de santé français et 83% souhaiteraient qu'il soit réformé²⁷.

Ces sondages mettent à jour une forte valorisation de l'automédication dans la société française. 63% des français sont en faveur de l'automédication, tout âge confondu. D'ailleurs, 62% de la population déclare pratiquer l'automédication et 80% pense qu'elle va se développer dans les années à venir. Contrairement aux attentes, cette automédication est loin d'être anarchique et systématique. 74% des répondants estiment qu'il s'agit d'une pratique dangereuse et 90% déclarent l'utiliser dans le cas d'une pathologie bénigne. Ainsi, la première explication donnée au recours à l'automédication (47% des réponses) est non pas le refus d'aller chez le médecin, mais l'idée que le problème incriminé ne nécessite pas de recourir à un médecin. La deuxième explication réside dans une habitude de ce problème et de son traitement, justifiant une connaissance suffisante pour assurer une automédication sans risque²⁸. 62% des personnes estimant l'automédication comme dangereuse invoquent le manque d'informations disponibles pour justifier leur point de vue²⁹. À défaut d'un référent légitime, internet est utilisé de manière croissante pour aller chercher des informations en santé, 68% des français déclarant y avoir eu recours dans l'année passée³⁰. Et il ne s'agit pas là d'un phénomène touchant les classes sociales les plus défavorisées : les jeunes cadres diplômés sont les premiers à aller chercher des informations en santé sur le net³¹. Mais ici encore, les français semblent conscients des limites de ce média : 78% déclarent n'avoir jamais acheté ou pris des médicaments à partir des seules informations trouvées sur internet³². Les français établissent donc une distinction entre les problèmes qu'ils estiment nécessiter le recours à un médecin, et ceux qui relèvent d'une automédication prudente.

Les français sont en faveur d'une utilisation restreinte des médicaments. 74% d'entre eux souhaitent que leur médecin s'appuie davantage sur des thérapies sans médicament³³. 56% de la population pense que la baisse de la prescription médicamenteuse serait une bonne solution pour faire baisser le déficit de la Sécurité Sociale³⁴. En 2007, 64% de la population estimait qu'en France, les médecins prescrivent trop de médicaments³⁵. Ce chiffre a augmenté à 92% en 2012³⁶. Au mois de juin 2015, les

²⁷ Sondage Ifop, Les Français et le système de santé : qu'attend l'utilisateur du système ?, 2012

²⁸ Sondage Ifop, Les pratiques des Français en matière d'automédication et d'achat en ligne de médicaments, 2014

²⁹ sondage Viavoice, Les français et l'automédication, 2008

³⁰ Cette remarque concernait plus particulièrement les femmes : elles seraient 74% à utiliser internet contre 63% des hommes.

³¹ Sondage Inpes/Santé Publique France, Baromètre santé, 2014

³² Sondage CSA, La santé à l'heure d'internet : demain, l'automédication en ligne ?, 2011

³³ Sondage Viavoice, L'opinion des français sur les thérapies non médicamenteuses, 2011

³⁴ Sondage CNGPO/Crédoc, Comportements des Français face au déremboursement total de classes thérapeutiques, 2006

³⁵ Sondage Ifop, Les comportements des Français en matière de santé, 2007

³⁶ Sondage Ifop, Les Français et le système de santé : qu'attend l'utilisateur du système ?, 2012

français ont dépensé en moyenne 79 € en frais de santé, 1 français sur 5 ayant choisi de ne pas se soigner dans l'année en raison de la dépense financière³⁷. 34% de la population estime que se soigner coûte encore trop cher³⁸ et 46% de la population estime que leurs dépenses en matière de médicaments ont plutôt augmentées³⁹. Ces chiffres prennent sens dans une valorisation plus globale des médecines dites « parallèles » : de 78 à 80% de la population est en faveur de ces médecines, dans toutes les catégories socio-professionnelles⁴⁰. De manière générale, la population française est en recherche d'actions de prévention plutôt que d'actions curatives : 83% de la population estime qu'elles devraient être une priorité pour l'Assurance Maladie⁴¹. 57% des français pratiqueraient de la prévention en santé et 36% aimeraient faire davantage de prévention⁴². L'intérêt pour la prévention apparaît également dans la valorisation des produits biologiques, toujours plus demandés. En 2011, 80% de la population française déclarait acheter des produits biologiques (souvent ou plus rarement) et 59% pensait que la France n'en produit pas assez⁴³.

B. La production et la vente des plantes médicinales en France est en expansion

Les statistiques témoignent d'une augmentation des surfaces dévolues à la culture et à la cueillette des plantes médicinales en France. D'après les chiffres donnés par FranceAgriMer sur son site internet, repris par ITEPMAI⁴⁴, il y aurait près de 38 000 hectares de culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales en France, à raison d'environ 150 espèces différentes, ce qui représenterait une hausse de 6 000 hectares en 10 ans. Les produits transformés issus de la filière représenteraient 4 milliards d'euros et 30 000 emplois, soit une augmentation de 25% du nombre de producteurs en 10 ans pour un chiffre d'affaire en hausse de 85% en 25 ans⁴⁵. D'après le tableau interactif proposé par Agreste, l'outil de statistiques du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la culture des plantes aromatiques,

³⁷ Sondage Odoxa, Le carnet de santé des français, 2015

³⁸ Sondage Ifop, Les comportements des Français en matière de santé, 2007

³⁹ Sondage Ifop, Les Français et le système de santé : qu'attend l'utilisateur du système ?, 2012

⁴⁰ Sondage Viavoice, L'opinion des français sur les thérapies non médicamenteuses, 2011

⁴¹ Sondage Viavoice, Perception des français sur l'accès au soin et le financement de la santé, 2013

⁴² Sondage Ifop, Les Français et la prévention santé, 2014

⁴³ Sondage Ifop réalisé pour WWF et la marque Vrai., juin 2011

⁴⁴ Institut technique et de recherche, qualifié par le Ministère de l'Agriculture, pour le développement des plantes à parfum, médicinales et aromatiques (www.iteipmai.fr)

⁴⁵ <http://www.franceagrimer.fr/filiere-plantes-a-parfum-aromatiques-et-medicinales/La-filiere-en-bref/La-production-de-plantes-a-parfum-aromatiques-et-medicinales> ; <http://www.iteipmai.fr/qui-sommes-nous/la-filiere-ppam>, dernière consultation le 16/07/2018

médicinales et à parfum (semences non comprises) représentait, en France, 33 453 hectares en 2000, 37 154 hectares en 2010, 41 396 hectares en 2017⁴⁶.

Ce développement de la culture des plantes médicinales en France se double d'un intérêt accru de la population pour la botanique. Selon un sondage BVA de 2014⁴⁷, 91% des Français jugent qu'il est important que les enfants aient des connaissances sur les végétaux afin qu'ils sachent reconnaître les principales espèces et leurs propriétés. 43% estiment que cette connaissance devrait faire partie de la culture générale et 91% des foyers avec enfants estiment que ces derniers connaissent mal ou très mal les plantes.

Si la France accroît sa production de plantes médicinales et aromatiques, elle reste mal placée au niveau mondial. D'après FranceAgriMer, elle se trouve en 11^{ème} position, concentrant l'essentiel de ses exportations sur la lavande et le lavandin. Sa balance commerciale est négative, la rendant dépendante des importations. En outre, le marché de la purification de molécules issues des plantes aromatiques et médicinales est subordonné aux évolutions des recherches scientifiques. Ainsi, depuis 2007, la France a développé la culture de sauge sclarée dans l'objectif de vendre du *sclaréol*, une molécule d'hémisynthèse employée en parfumerie fine et fonctionnelle (lessive, savon...) comme substitut à l'ambre gris issu du cachalot. Avec une vingtaine de tonnes par an, la France est devenue le premier producteur européen de *sclaréol*. Mais cette position est remise actuellement en question par l'émergence d'un produit concurrent issu d'un procédé alternatif biotechnique, entraînant vraisemblablement la division par moitié des contrats pour 2018⁴⁸. Le développement de l'herboristerie pourrait permettre de contribuer à assoir un marché national de plantes médicinales plus stable, dans une optique de rectification de la balance commerciale de la France.

C. La vente des compléments alimentaires et des huiles essentielles est en croissance

Selon le syndicat Synadiet, les compléments alimentaires ont représenté un marché de 1.8 milliards d'euros en 2017, soit une croissance de 5.8% par rapport à l'année passée. Si les pharmacies

⁴⁶ https://stats.agriculture.gouv.fr/disar-web/disaron/SAANR_1/detail.disar/https://stats.agriculture.gouv.fr/disar-saiku/?plugin=true&query=query/open/SAAAR_1#query/open/SAAAR_1, dernière consultation le 09/07/2018

⁴⁷ Sondage BVA réalisé pour l'institut Klorane, mars 2014

⁴⁸ FranceAgriMer, *Note de conjoncture*, <http://www.franceagrimer.fr/content/download/57006/552470/file/notedeconj.pdf>, dernière consultation le 10/07/2018

représentent 51% des achats de compléments alimentaires avec l'augmentation la plus marquée (en hausse de 7.7% par rapport à 2016), la vente des compléments alimentaires progresse également dans la parapharmacie, les petites et moyennes surfaces, la vente à distance (dont internet) et les circuits spécialisés (dont les boutiques de produits diététiques). Et la tendance n'est pas à la vente de produits de beauté ou solaire, mais de compléments en lien avec des problèmes de santé tel que le stress, le sommeil, la digestion ou les articulations⁴⁹.

Du côté des huiles essentielles, la progression est également notable. D'après l'entreprise d'études et d'informations Businesscoot, le marché français des huiles essentielles représentait 180 millions d'euros de chiffres d'affaire en 2016, témoignant d'une progression de 16% par rapport à l'année passée⁵⁰. Les chiffres d'affaire cumulés des 5 premières entreprises françaises fournissant des huiles essentielles, qui était de moins de 35 millions d'euros en 2009, est passé à plus de 117 millions d'euros en 2015. Cela représente une augmentation de 237 % et une évolution moyenne annuelle de 20 % par an⁵¹. D'après un rapport de Market Research, ceci fait écho à un mouvement international : l'entreprise prédit une augmentation de 9.3% du marché mondial des huiles essentielles entre 2018 et 2024⁵². L'augmentation du marché des huiles essentielles comme des compléments alimentaires traduit une demande accrue mais également une familiarisation croissante de la population française avec ces produits, ce qui ne pourrait qu'encourager l'herboristerie qui les utilise également.

D. Les témoignages recueillis confirment la diversification de la clientèle

Les entretiens menés auprès de personnes pratiquant l'herboristerie dans le cadre de leur profession confirme l'intérêt de la population pour leur métier. « Le public il y est. [...] Je pense qu'il y a un potentiel, il y a une demande » déclare une répondante. « Oui, il y a un réel impact : les gens sont intéressés,

⁴⁹

http://www.synadiet.org/sites/default/files/page/files/chiffres_cles_2017_du_marche_des_complements_alimentaires_-_synadiet.pdf, dernière consultation le 09/07/2018

⁵⁰ Businesscoot, Le Marché des Huiles Essentielles, mis en ligne le NC, disponible sur <https://www.businesscoot.com/fr/page/le-marche-des-huiles-essentielles>, dernière consultation le 10/04/2018

⁵¹ FranceAgriMer, *Le marché de l'aromathérapie en pharmacie*, mis en ligne en janvier 2018, disponible sur <http://www.franceagrimer.fr/content/download/55759/539230/file/2.2%20-%20Etude%20march%C3%A9%20de%20l%27aromath%C3%A9rapie%20en%20pharmacie%20INTERNET.pdf>, dernière consultation le 10/07/2018

⁵² Market Research, *Essential Oils Market: Global Industry Analysis, Trends, Market Size and Forecasts up to 2024*, mis en ligne le NC, disponible sur <https://www.marketresearch.com/Infinium-Global-Research-v4127/Essential-Oils-Global-Trends-Size-11649990/>, dernière consultation le 10/07/2018

sont en demande et contents » confirme une autre. La majorité des professionnels de l'herboristerie interrogés identifie une diversification de leur clientèle, en accord avec les résultats des sondages. « Il y a 20 ans, j'avais des petits vieux, de l'âge des diplômés⁵³. Ensuite des plus jeunes, de 30 à 40 ans, maintenant des jeunes mamans, des enfants, des noirs, des blancs... C'est très varié » explique la propriétaire d'une herboristerie. Interrogé sur le profil de la clientèle de l'herboristerie dans laquelle il travaille, ce vendeur répond : « Il y a de tout. Un peu plus de femmes mais pas tant de vieux que cela ». On retrouve un discours similaire chez les producteurs et transformateurs vendant en direct ou sur les marchés : « Au début j'avais vachement des gens engagés socialement, bio à donf, environnement, production locale, tout ça. Des classes sociales pas très riches, hippies, et tout ça. Et maintenant je me rends compte que je touche toutes les classes sociales. »

L'enquête *L'herboriste d'aujourd'hui et de demain* traduit d'ailleurs le fait que le métier attire : 262 répondants avaient l'espoir de pouvoir vivre professionnellement de l'herboristerie un jour, contre 97 qui déclaraient ne pas penser pouvoir le faire.

Le développement de l'herboristerie et de son économie n'est pas que le fruit des attentes du public. Les professionnels ont conscience de posséder des atouts certains pour s'assurer et fidéliser leur clientèle.

⁵³ Des herboristes diplômés.

CHAPITRE II : DES ATOUTS POUR ATTIRER LA CLIENTÈLE

A. Un intérêt accru pour les tisanes en vrac

Selon les professionnels interrogés, les tisanes, produit phare des herboristes, sont de plus en plus demandées. La tisane est toujours citée en première ou en deuxième position parmi les produits les plus vendus. « J'ai plus de demandes en plantes sèches » explique une répondante. « C'est la tisane que je vends le plus » confirme une autre. « Le mélange de plantes en l'état, c'est ce qui marche le mieux. Les gens préfèrent la tisane » rapporte un troisième. À la question, « qu'est ce qui se vend le mieux? », cette propriétaire d'une herboristerie répond : « les plantes en l'état. Cela a toujours été le cas. D'un point de vue économique, c'est intéressant ». Car la tisane ne serait pas nécessairement peu rentable par rapport aux autres produits proposés par les herboristes. « Dans ma comptabilité, je sépare cosmétique et alimentaire, et à la fin, c'est presque équivalent. On a l'impression que la cosmétique c'est mieux parce que ça a un peu le vent en poupe, mais tout ce qui est tisane, les gens, ils connaissent. Ils ne vont pas se poser trop de questions. C'est un produit qui est connu. Donc au final, dans ma comptabilité, c'est plus ou moins équivalent » explique cette agricultrice et formatrice. « Ce qui me prend le plus de temps, c'est l'alimentaire. Mais ce n'est pas le plus rentable » déclare une herboriste qui vend des plantes sèches et des produits transformés. Avant d'expliquer : « Les produits alimentaires, ce n'est pas que ça marche pas. Cela rapporte mais ce n'est pas rentable par rapport au temps passé et au prix que tu peux demander. » Elle compte d'ailleurs développer la vente de tisanes à l'avenir.

B. Un acteur local

Aux dires des professionnels de l'herboristerie, c'est le bouche-à-oreille qui fait d'abord venir le client. « Même par internet, c'est le bouche à oreille. Une fois, une dame qui m'a appelée. J'en profite "Comment vous avez su ?" "C'est une amie qui m'a dit..." » explique cette herboriste de boutique. L'herboristerie s'inscrit dans une économie de l'interrelation, qui vise à recréer des maillages locaux. Les professionnels valorisent explicitement les producteurs locaux. « Moi je milite pour consommer local » explique le propriétaire d'une herboristerie. « Au fur et à mesure, je travaille à trouver des fournisseurs plus cohérents, locaux, petits » confirme une productrice. Même si ce n'est pas toujours facile de faire du local :

« Après, j'ai galéré pour trouver des petits producteurs. Grâce à l'ARH [Association pour le Renouveau de l'Herboristerie], j'ai réussi à trouver de petits producteurs supers, avec qui je travaille le plus possible en plantes françaises. Moi je dis que chaque région a des plantes spécifiques à la région. Toutes mes plantes aromatiques, je ne les achète pas dans le midi de la France, parce que le biotope n'est pas le même » rapporte la propriétaire d'une herboristerie.

C. Du « fait-maison »

Tous ces professionnels, même ceux installés dans des boutiques et faisant appel à des fournisseurs de plantes, offrent une touche personnelle dans leurs produits. Comme mentionné dans la partie précédente, l'herboristerie n'est jamais limitée à de la vente, elle possède toujours un aspect artisanal et ces acteurs revendiquent toujours un savoir-faire pratique. Cette touche personnelle est typiquement apportée par des mélanges originaux. « J'achète des plantes coupées ou en poudre et je transforme. Je vends des plantes en vrac et des gélules que je fabrique » explique un herboriste. « Je fais mes mélanges devant les clients, avec une balance » ajoute une productrice. Cette herboriste, qui a repris la boutique d'une certifiée, explique qu'elle continue à proposer des mélanges qui ont été mis au point par l'ancienne propriétaire, auxquels elle a ajouté ses propres mélanges et préparations. Elle en garde d'ailleurs jalousement la composition secrète. Héritier également de la boutique d'un certifié, cet autre herboriste a un discours similaire, déclarant avoir ses propres recettes et être même l'inventeur d'un shampoing. « Jamais de copie » précise-t-il. « Je pense que les herboristes sont [...] les champions de la préparation. C'est la force des herboristes » explique une formatrice en herboristerie. Et cela répond à une attente des clients : « Les gens nous demandent "est-ce que c'est vous qui faites les choses?" » rapporte une herboriste de boutique. En ce sens, l'herboristerie répond à une attente pour un produit non industrialisé.

D. La revendication de la qualité

Enfin, les professionnels de l'herboristerie ont une haute idée de leur métier. Ils ne veulent proposer que des produits de grande qualité. « Je ne discute pas le prix mais je veux de la qualité » déclare la propriétaire d'une boutique, expliquant qu'elle a déjà renvoyé des plantes et des produits à ses fournisseurs lorsqu'elle les estimait d'une qualité insuffisante. « La qualité herboristerie, c'est le premier choix » confirme son confrère. « Un fournisseur qui me dit : "je suis moins cher que Damman". Moi je dis : "le prix ne m'intéresse pas, moi c'est la qualité" ». Il rapporte ainsi être allé rendre visite à son fournisseur d'huiles essentielles. Lorsqu'il s'est rendu compte que les huiles étaient conservées dans de gros bidons en

plastic en plein soleil, il a jeté les flacons qui lui restaient, pour un montant d'environ 2 000 à 3 000 francs. Cette revendication de la qualité se retrouve également chez les producteurs et transformateurs. Cette productrice rapporte : « Mon mari me dit "tu ne te rends pas compte du niveau que tu mets, la qualité, l'exigence" ».

CHAPITRE III : UN MÉTIER AU QUOTIDIEN

A. Une économie du « gagne-petit »

Si l'herboristerie possède un fort potentiel, force est de constater qu'actuellement, les professionnels de l'herboristerie gagnent difficilement, voire pas du tout leur vie. Vivre de l'herboristerie est un pari difficile. Dans notre enquête, sur les 103 répondants indiquant vivre de l'herboristerie, 46 (soit près de 45%) déclarent le faire avec difficulté. Leur chiffre d'affaire annuel varie fortement en fonction du type d'activité et du temps passé dans le métier, allant de 15 000 € pour une personne seule venant de s'installer à 60 000 € pour un couple installés depuis près de 10 ans. Cela reste globalement un chiffre faible et perçu comme tel. « C'est énormément de travail pour gagner très très peu » explique une vendeuse et formatrice installée en Bretagne. « Il faut un temps, que les gens vous connaissent, du résultat. C'est ingrat » explique une autre, qui propose des formations et du conseil autour des plantes médicinales. Il semble courant, du moins en début d'activité, de concilier l'herboristerie avec un autre métier : « J'ai démarré seulement il y a cinq/six ans. [...] J'avais des petits boulots en plus pour pouvoir vivre » explique une productrice et formatrice de plantes. Deux des personnes interrogées ont mentionné posséder des biens immobiliers (un appartement dans le premier cas et une boutique dans le deuxième cas), dont les loyers leur assurent des compléments de revenus nécessaires pour vivre. Les salariés ne perçoivent guère plus que le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC). Les personnes interrogées qui sont à la tête de leur activité ont un revenu variable, mais qui n'excède pas 1 000 € par mois. « Je ne gagne que 300 € par mois » déclare une productrice. « Je gagne entre 500 € et 600 € par mois avec les charges » ajoute sa collègue. Et ceux qui pratiquent en cabinet ne sont pas nécessairement plus avantagés : « je pense gagner entre 600 € et 700 € » explique l'une d'elles. Avant d'ajouter : « j'aimerais pouvoir en vivre dignement, être reconnue ».

Cette faiblesse du chiffre d'affaire semble dû au fait que les produits vendus dans le cadre de l'herboristerie ont une très faible valeur ajoutée. « Après, les tarifs des tisanes, les sacs 4 € les 30 grammes de mélange. Pas mélangé, c'est 3,5 €. Les macéras solaires, c'est 7 €. Cela reste dans les prix du marché » explique une herboriste. Avant d'ajouter que, pourtant, de tels produits nécessitent beaucoup d'investissement : « C'est impossible à ces tarifs-là. Le temps que vous mettez pour ramasser ce thym, le tamiser plusieurs fois, tout ça pour 3 € ou 4 €, ce n'est pas possible. C'est fou. » Une herbaliste explique qu'il est difficile cependant de vendre plus cher car le public s'attend à payer peu, notamment pour des tisanes. Et en matière de cosmétique, il s'agit bien souvent de produits qui ont une longue durée d'utilisation : « Comme c'est des produits qui sont relativement peu consommés, un baume ça va nous durer toute

l'année » explique une transformatrice. Le panier moyen des clients, selon les entretiens menés, se situe entre 15 € et 30 €, rarement plus.

Pour augmenter les rentrées, la première stratégie économique des herboristes consiste à diversifier les produits vendus. Cette agricultrice vend 150 produits autour des plantes et du soin, allant des huiles essentielles à la cosmétique, et 20 produits alimentaires, allant des confitures au vinaigre. Cet herboriste de boutique propose des plantes sèches, des huiles essentielles, mais également de la propolis, des fortifiants, de l'argile, des crèmes, des eaux de Cologne ou encore du thé. Celui-là, outre des plantes en l'état et des compléments alimentaires, vend de l'encens, du thé, des thésières, quelques cosmétiques, du henné ou encore des eaux de toilette au détail. « J'ai fait plusieurs pôles d'intérêt pour assoir la viabilité » explique-t-il.

En outre, comme pour de nombreux métiers, l'installation en herboristerie nécessite des investissements. Pour les quelques herboristes ayant des employés, ces derniers sont mentionnés comme le coût le plus important de l'entreprise. Mais pour les autres, c'est l'investissement matériel qui est généralement mentionné : les flacons, les machines, les étiquettes, etc. « Globalement tout ce que je gagne repart dans des dépenses » s'inquiète l'une d'elle, installée depuis 3 ans. Ce coût est particulièrement important dans les premières années de l'installation. À l'image de cette productrice et transformatrice, qui a fait 19 000 € de chiffre d'affaire lors de sa première année d'exercice, mais avec 18 000 € de charges. L'investissement est particulièrement visible pour les producteurs et les transformateurs. Une fois la terre achetée, ils ont encore besoin d'outils pour cultiver, cueillir, sécher, transformer et stocker. Mais l'investissement est également vrai pour ceux qui choisissent de s'installer dans une boutique, qui doivent acheter ou louer l'espace d'activité mais également se constituer des stocks et équiper leur herboristerie, surtout s'ils font également de la transformation. À l'image de cet herboriste de comptoir qui déclare avoir été « dans le rouge » et assez « pressé » les premières années. « Ça, il faut leur dire, parce c'est quand même au début vraiment galère... » conclut l'une d'elles. Il faut du temps pour que la situation s'améliore, que la clientèle s'augmente et se fidélise. Certains herboristes installés depuis longtemps ont néanmoins réussi à dégager des revenus suffisants, bien que jamais excessifs. « Je n'ai pas eu la crise. [Mon chiffre d'affaire] est toujours en augmentation de 1 ou 2%. J'ai un comptable qui est ravi. Je n'ai pas exactement le montant mais il nous permet de sortir deux salaires, les charges, etc. » explique la propriétaire d'une herboristerie, qui a repris la boutique d'une diplômée (et a, ainsi, bénéficié de sa clientèle et de son expérience).

B. Le rôle primordial de l'écoute et du conseil

La pratique herboristique semble indissociable du conseil et de l'écoute du client. « Le conseil, c'est ce que j'apporte » explique une productrice. Les professionnels de l'herboristerie passent beaucoup de temps avec leurs clients. « C'est pour ça que je dis que la vente prend du temps... Cela peut être un quart d'heure ou trente minutes par personne... Cela peut être très long. C'est une énergie dingue » confirme une agricultrice. « Je reste parfois une demi-heure à trois quarts d'heure avec un client » ajoute sa collègue. Cette particularité rencontre une demande d'écoute du public : « avant, les gens venaient acheter leurs tisanes, trente secondes, ils parlaient. Aujourd'hui, il faut énormément parler. Avant, on parlait à son docteur, à son boulanger, etc. Maintenant, ils ne peuvent plus parler. Alors s'ils trouvent une boutique où ils peuvent s'exprimer, ils parlent » explique la propriétaire d'une herboristerie. « Ils ont tellement envie d'être entendus. L'herboristerie, cela leur parle pour leur santé, leurs enfants » confirme l'une des répondantes. L'écoute et la pratique du conseil sont intrinsèquement liées à l'économie herboristique, attirant et fidélisant les clients. « Si j'ai mes clients, c'est parce que je conseille » conclue une herboriste.

Ces professionnels de l'herboristerie ne se contentent pas d'écouter leurs clients. Tous déclarent valoriser l'autonomie en matière de santé. « Il faut viser une réelle reprise en main par les gens de leur savoir et de leur action sur eux-mêmes » explique une productrice. « Les gens, on les pousse à s'écouter, à se prendre en main. S'ils ont des questions, qu'ils les posent. Qu'est-ce qui les révoltent ? Pourquoi ils font un *burn out* ? Au fur et à mesure des questions, ils se rendent compte qu'il y a quelque chose qui cloche dans leur vie » confirme un vendeur en herboristerie. « C'est un vrai engagement politique de rendre aux gens la capacité de savoir se débrouiller [...]. Et à chaque fois que je fais des ateliers, c'est pour rendre les gens autonomes par rapport à tout ce qu'on leur fait gober » ajoute une formatrice. Pour autant, ces professionnels de l'herboristerie disent ne pas chercher à décourager le recours au médecin. Ce serait plutôt le contraire : à travers leurs propos, ils semblent jouer un rôle d'intermédiaire, n'hésitant pas à renvoyer leurs clients vers les médecins lorsque la demande semble l'exiger. L'autonomie en santé ne se veut pas une absence de recours à la biomédecine, mais plutôt un recours constructif et pertinent à cette dernière. « Des gens qui me disent qu'ils ne veulent pas aller voir le médecin... Il y a une incompréhension entre les gens et leur médecin » explique la gérante d'une boutique d'herboristerie. « Souvent, les gens viennent me voir, mais je leur dis : "allez voir votre médecin". Vous avez mal au ventre, c'est quoi ? Je ne fais de diagnostic, je ne suis pas médecin. Vous allez voir votre médecin et vous lui expliquez ». Elle prend alors l'exemple d'une cliente atteinte d'une affection importante à l'oreille, mais qui ne voulait pas aller voir un médecin. Et qu'elle a convaincue d'aller aux urgences. Tel autre rapporte une conversation avec un client, lequel voulait supprimer un médicament donné par son médecin : « Il y a des fois, il faut même

remettre les gens en place, parce qu'il y a des gens qui voudraient tout supprimer. [...] "Le médecin vous a dit d'avoir ce produit sur vous dans votre sac ? Je n'ai rien pour le remplacer. Si vous avez une attaque, vous prenez ce comprimé, et ça, ça vous sauvera". Il faut toujours être modéré ». Même discours chez cette agricultrice et transformatrice : « Je leur dis souvent [...] : "voilà, ça, ça, ça. Vous réfléchissez et vous demandez à votre médecin" ».

Si les professionnels de l'herboristerie jouent les intermédiaires entre les médecins et leurs clients, il leur arrive également de recadrer les informations trouvées sur le net. « Il y a des gens de plus en plus toqués. Vous avez des gens qui arrivent et qui vous demandent un renseignement sur la plante. Et qui vous disent : "Ah mais moi, j'ai vu sur internet, c'est ça et ça" » explique la propriétaire d'une herboristerie. Elle rapporte le cas d'une jeune maman venue lui demander un bâton de réglisse pour son bébé qui « faisait ses dents ». Elle lui a alors expliqué qu'il s'agissait d'un bâton de guimauve, et non de réglisse, dont elle avait besoin. « Oui, je modifie souvent des demandes inappropriées. Les gens ont souvent des *a priori* » explique une productrice.

Enfin, ces professionnels jouent un rôle éducatif en matière d'environnement. « Education à l'environnement oui, parce que je fais quelques ateliers. J'aime beaucoup expliquer aux gens, [...]. Je fais beaucoup de pédagogie » explique une productrice. « C'est un enjeu sociétal, une reconnexion à la nature et aux principes de la nature » ajoute un herboriste travaillant dans une boutique. Avant d'ajouter : « On fait beaucoup d'éducation à la santé, à l'alimentation, à l'hygiène de vie, reconnecter les gens à la nature. On est pas mal confident, rassurant pour certaines personnes. » La valorisation de produits « bio » en herboristerie entre dans cette optique.

L'écoute et le rôle éducatif de l'herboriste lui apportent incontestablement des clients. Ils lui rapportent également une reconnaissance sociale : « Mais c'est dingue la reconnaissance que j'ai à Y. Il y a beaucoup d'alternatifs à Y. Sur le marché, c'est tout juste si on ne m'appelle pas docteur ! » s'étonne une productrice. Mais l'impact économique du conseil est indirect car, dans la majorité des cas, sans contrepartie financière. Son évaluation est donc difficile. En outre, le temps passé et l'investissement personnel qu'il nécessite ne peuvent se marier avec une logique de rentabilité importante. Ils ne prennent sens que dans une économie du qualitatif et de l'interrelation.

D. Une réglementation qui empêche le développement du métier

La réglementation est, enfin, un frein notable à l'exercice de l'herboristerie. Elle limite les plantes et les formes galéniques vendues par les professionnels de l'herboristerie et empêche la revendication du

conseil. En particulier, elle implique de faire attention à son vocabulaire. « Et c'est très handicapant. Systématiquement quand j'ai des gens en face de moi, je suis obligée de leur expliquer que je n'ai pas le droit de parler des vertus des plantes. Je commence par leur expliquer l'état des lieux de la législation en France et des contradictions qui nous sont imposées. On a le droit de vendre des plantes mais on n'a pas le droit de dire à quoi ça sert. À l'écrit, j'ai très peu de chose, à l'oral davantage » explique une productrice et formatrice. « Je me protège en précisant que je n'ai pas le droit au conseil [...] Je n'écris rien » ajoute l'une de ses collègues. « Dans le conseil, je réfléchis à ne pas dire des choses que je n'ai pas le droit de dire » déclare un herboriste travaillant en boutique. Jouer sur les mots reste le premier moyen utilisé pour rester dans la loi. « Par exemple, ma tisane qui concerne le cholestérol, c'est la "tisane du bon cholestérol". Je n'ai pas une tisane contre la constipation, j'ai une tisane "pour le transit" » explique le propriétaire d'une herboristerie. « Si je cherche quelque chose pour les articulations, pour se soulager, je vais proposer du curcuma, en disant qu'il a une action modulante des réponses inflammatoires du corps. Je ne vais pas dire que c'est un anti-inflammatoire » explique un vendeur en herboristerie. « J'ai toujours une petite formule, mais parfois pas très claire. J'ai des noms, mais parfois pas très bien compris. Le baume "après coup". On est toujours sur le jeu de mots, toujours sur la brèche » explique une productrice et formatrice. Et cet interdit sur les mots peut être vécu de manière très violente par certains herboristes, entraînant une réelle angoisse. « On est systématiquement paranoïaque, on est un peu hors la loi » explique une productrice. « Il y a toujours une épée au-dessus de la tête » explique le propriétaire d'une herboristerie. « J'ai eu des appels téléphoniques bizarres, des médecins et des pharmaciens qui testent. La personne ne vient jamais au rendez-vous ou vous raccroche au nez » rapporte une herboriste qui propose des conseils en cabinet. Elle précise qu'elle ne laisse jamais son nom et son adresse sur les papiers qu'elle transmet à ses clients.

Le second impact de la législation réside dans l'enregistrement des produits, qui est très complexe et nécessite beaucoup de temps et d'argent. « L'administratif, cela prend beaucoup de temps, surtout quand on fait de la cosmétologie, à cause de la réglementation, c'est énorme. Au début c'est presque un tiers du temps » explique une agricultrice et formatrice, avant d'ajouter qu'elle a dû faire un emprunt pour faire face à cette réglementation. Il y a le temps passé pour monter les dossiers et se former à la législation. « REACH nous a donné beaucoup de fil à retordre... Deux ans pour monter un dossier pour un petit baume ! » explique un agriculteur et transformateur. Mais il y a aussi le recours aux professionnels qu'elle implique. Presque tous les gérants d'une herboristerie interrogés ont déclaré avoir recours à un comptable, seul moyen d'être sûr de ne pas passer à côté d'une évolution législative. L'un d'entre eux paie un avocat tous les mois afin d'être sûr d'être défendu rapidement en cas de mise en examen. « On jongle tous avec une loi qui n'est pas adaptée » explique une productrice.

La législation a donc une incidence économique car elle restreint l'herboriste dans sa communication et qu'elle lui prend du temps, voire de l'argent. Mais elle rend également floue la désignation de l'herboriste pour le client. Une herboriste explique : « le problème, c'est de ne pas pouvoir

se revendiquer "herboriste" dans la tête des gens ». Selon elle, le mot « herbaliste » n'est pas très « parlant » : « ça entraîne une méfiance ». L'absence d'existence du métier ajoute donc à sa complexité économique.

E. Un investissement parfois stressant

La législation associée aux faibles apports économiques rend l'activité herboristique parfois difficile à vivre. « C'est affreux, c'est vraiment difficile » explique la gérante d'une herboristerie. « J'ai fait un *burn out* au mois de mars. Le stress est dû au fait qu'on reçoit des factures, on ne sait pas comment les payer. X [son compagnon, copropriétaire de l'herboristerie] est plus stressé par le côté légal. [...] C'est ça qui le stresse, le fait qu'on ne peut pas faire son métier dans la légalité. On veut faire du conseil, on n'a pas le droit. » Il faut dire que ces professionnels évaluent leur degré de responsabilité comme très élevé. Ils estiment que le fait de toucher au secteur de la santé leur donne des responsabilités supplémentaires vis-à-vis de leurs clients. Tous déclarent se soucier de bien donner la plante adéquate à leurs clients, et font attention à ce que leurs produits soient le moins possible susceptibles de provoquer des réactions indésirables.

Investis personnellement dans leur activité, ils lui accordent énormément de temps. « Je ne vais pas mentir, c'est quand même.... Je travaille tout le temps et c'est fatigant » explique une herboriste. « Avant de se lancer, il faut vraiment être conscient que ce n'est pas facile de vivre de cette activité. Ce n'est pas facile non plus au niveau de la vie que cela fait mener ». « C'est vrai que c'est difficile. Il [mon métier] me prend toute mon énergie, voire plus. C'est 100% de ton temps, voire plus. Je donne toute mon énergie, j'ai un enfant, c'est difficile... On met entre parenthèses tout le reste » explique une productrice. « Les gens ne se rendent pas compte que c'est un investissement personnel » ajoute sa collègue. Tous ces professionnels travaillent aussi certains week-ends et le soir. « Je travaille les soirs, les dimanches et jours fériés » explique une productrice. « Moi je bosse beaucoup, oui. Du lundi au samedi. Parfois le soir » explique le propriétaire d'une herboristerie. « Je travaille évidemment le week-end. Et je m'occupe de mes enfants aussi » explique une productrice. Cette impossibilité à rentrer dans des horaires de travail classique est, pour partie, due à la plante elle-même, qui possède son propre calendrier : « Si c'est le week-end [qu'il faut cueillir], c'est le week-end... [...] Et des fois, deux jours après, il n'y a plus ». Cet investissement, notamment pour ceux qui sont installés depuis peu, se traduit parfois par une difficulté à préserver son espace personnel. A l'image de cette formatrice qui explique que son emploi du temps décousu peut être difficile à vivre pour le conjoint, ou de ce vendeur en herboristerie qui ne peut s'empêcher de faire du conseil même quand il est en vacances avec des amis.

Mais si les métiers de l'herboristerie ne sont pas toujours faciles au quotidien, ces professionnels n'hésitent pas à faire évoluer leurs pratiques pour proposer des modèles économiques plus en phase avec les difficultés rencontrées.

CHAPITRE IV : UN MÉTIER D'INNOVATEURS

A. La recherche d'autonomie

Pour contrer les difficultés économiques qu'ils rencontrent, le premier réflexe des professionnels de l'herboristerie semble être de s'intégrer dans une économie de la moindre dépense. « Je suis dans une démarche de réutilisation maximale : les semences, la permaculture où tout est réutilisé » explique l'une d'elles. C'est surtout vrai pour ceux qui font de la production et de la transformation. Limiter les dépenses passe par un contrôle de l'ensemble de la chaîne de production. « On se contente complètement de nos productions, sauf pour la distillation, l'eucalyptus, le cyprès. On est à 95 % sur nos produits » explique un agriculteur. « L'intérêt, c'est d'utiliser mes plantes et mes matières premières. Pour l'instant, je fabrique mon alcool, j'amène mes pommes fermentées au bouilleur de cru. Je fabrique ma propolis, pour l'instant j'achète ma cire. Mais l'idée, c'est de pouvoir la faire » confirme une collègue. L'objectif affiché est la recherche d'une autosuffisance dans la fabrication de ses produits : « le but, c'est de devenir autonome. J'ai des ruches donc j'ai de la cire, mon mari agriculteur va faire l'huile » explique une agricultrice. L'autonomie permet aussi un contrôle sur toutes les étapes de la production, certifiant la qualité des produits vendus. « La satisfaction de mon métier, c'est d'avoir toute la visibilité, depuis la matière première jusqu'au produit fini » explique une productrice et transformatrice.

B. Des formes d'activité variées et mobiles

Loin de se limiter à la vente, les herboristes associent des activités diversifiées, repoussant une définition de l'herboristerie qui ne serait qu'associée à la production, à la transformation et à la vente directe ou en boutique. La diversité des statuts qu'ils utilisent (association, entreprise, microentreprise, voire même profession libérale) en est un effet secondaire. Les professionnels de l'herboristerie sont, en général, à la tête de leur entreprise et rarement des salariés. Ainsi, dans le cadre du questionnaire *L'herboriste d'aujourd'hui et de demain*, sur les 303 répondants déclarant utiliser leurs compétences herboristiques dans un cadre professionnel, il n'y a que 4 salariés agricoles parmi les 109 producteurs, agriculteurs et paysans. Cette particularité leur permet de décider de la manière de faire évoluer leur métier. D'ailleurs, beaucoup sont dans de la reconversion et utilisent leurs compétences acquises dans leur ancien métier pour développer l'herboristerie. « J'assure un contrôle qualité (mon ancien métier). C'est très

important » explique une productrice. Loin d'être figé, le métier d'herboristerie apparaît comme un métier à géographie variable, sans cesse en évolution. En effet, les herboristes cherchent toujours à rajouter ou changer les activités qu'ils proposent. Il est donc très difficile de catégoriser clairement les formes prises par l'herboristerie.

EXEMPLES D'ACTIVITES PROPOSEES PAR DES PROFESSIONNELS DE L'HERBORISTERIE

M. B. compile des ballades botaniques, des stages, de l'enseignement dans une école d'herboristerie, de la cueillette ainsi que des enquêtes ethnobotaniques pour des associations locales. Elle envisage une structure d'accueil pour les groupes et la création d'un jardin botanique pédagogique pour les enfants.

V. propose un espace « herboristerie » intégrée au sein d'une ressourcerie. Outre la vente de plantes en l'état et de produits transformés, elle fait de la dégustation de tisanes et propose des ateliers variés (protection solaire, cure détox, probiotiques naturels, etc.). Son herboristerie possède également une petite bibliothèque où il est possible de consulter sur place ou d'emprunter. En outre, elle tient un blog.

M., psychologue et phytothérapeute, propose des consultations en cabinet auxquelles elle associe l'herboristerie. Mais elle propose également des formations pour des centres culturels, des groupes de réinsertion, dans un cadre universitaire ou encore dans les points de dépôt du réseau « La Ruche », communauté d'achats auprès de producteurs locaux. Par ailleurs, elle intervient aux domiciles des particuliers pour y faire de petites formations et y proposer des huiles. Sa prestation s'inspire du modèle de la vente à domicile, développé par des entreprises comme Tupperware.

C. De petites structures

Cette plasticité de l'herboristerie est rendue possible par le fait que celle-ci se développe à l'intérieur de petites structures. Sur l'ensemble des personnes interrogées, seules deux travaillent dans des entreprises employant six salariés (une entreprise de production et transformation existant depuis 1989, une boutique d'herboristerie existant depuis 1999). Tous les autres travaillent seuls ou à deux, généralement en couple. Ils sont aidés ponctuellement par des stagiaires ou des oufiers. Mais même une structure de six employés reste très souple : « On ne tourne pas mais on est interchangeable - en cas de coups durs - et complémentaires » explique l'un des agriculteurs qui y participe. Tenir seul ou à deux une entreprise nécessite d'être fortement polyvalent. À l'exemple de ce vendeur en herboristerie qui passe l'aspirateur, met en rayon, vend, encaisse, conseille, vérifie les stocks, les dates limites, etc. « J'ai l'impression de faire douze métiers en un » déclare une productrice. Si les structures sont petites, elles ne sont pas, pour autant, sans ressource humaine. En général, les professionnels de l'herboristerie créent autour d'eux des réseaux de solidarité, faisant appel à l'interrelation. Cette propriétaire d'herboristerie explique que lorsqu'une information lui manque, elle commence par aller la chercher dans ses ouvrages.

« Après, quand je ne sais vraiment plus quoi faire, j'appelle M. » explique-t-elle. Une productrice explique qu'elle peut trouver un soutien auprès des autres productrices de la région : « on se voit souvent pour cette histoire de réglementation par exemple, on se soutient parce qu'on est toutes dans la même galère ». Interrogée sur le fait de pouvoir compter sur l'aide de ses voisins, une agricultrice répond : « Ce n'est pas un problème et je peux même compter sur des gens pour des cueillettes ponctuelles ».

D. Rester à une échelle humaine

La taille restreinte de ces structures n'est pas que le fruit des nécessités mais également un choix délibéré. Tous les professionnels de l'herboristerie interrogés déclarent qu'ils pourraient pousser leur activité plus loin. Tous les entretiens réalisés confirment une activité en croissance. « Mon activité était déjà croissante. Celle-ci est exponentielle cette année ! » déclare une productrice/transformatrice installée depuis 2 ans. « C'est assez énorme. On a plein de possibilités, si on le voulait : formation, pédagogie ; tel ou tel marché de gros ; en vente directe la gamme la plus large possible » explique un agriculteur. « J'ai une nouvelle concurrente installée à P. depuis un an qui me prend sans doute un peu de clients, mais il n'y a pas de soucis. Il y a un marché énorme » ajoute ce propriétaire d'une herboristerie. « Depuis cette année en particulier, les activités autant à l'école qu'en stages s'accroissent très sensiblement » explique une formatrice.

Pour autant, paradoxalement, alors que leur métier rapporte peu, ils ne veulent pas exploiter tout le potentiel économique de leur activité. C'est consciemment qu'ils restent dans une économie de petite taille. En effet, s'étendre signifierait déléguer, passer moins de temps avec les clients ou être moins pointilleux sur la qualité des produits, ce qu'ils ne souhaitent pas. « Je veux quand-même garder le contact direct avec la clientèle » explique une productrice, « On aime notre taille humaine. » « Je ne travaille pas à temps plein volontairement » explique une formatrice. Il n'y a pas forcément de volonté de croissance. Ainsi, plusieurs herboristes dits « de comptoir » refusent de vendre certaines catégories de produits qu'ils estiment de qualité moindre, même si ces produits pourraient augmenter leurs ventes. « C'est un métier de tradition. Il faut garder la tradition. C'est pourquoi les compléments alimentaires me débequent » explique l'un d'eux. « Dans l'herboristerie, on n'est pas là pour vendre de la bouffe » renchérit son collègue. « L'alimentaire, cela s'éloigne du sujet » confirme une herbaliste. La qualité des produits vendus apparaît comme un élément plus important que le revenu espéré. « Agrandir non. Parce que je ne veux pas.... Si, j'aurais pu ajouter de la diététique, j'aurais pu ajouter plein de choses... Mais j'estime qu'on ne peut pas tout faire comme il faut. Si c'est pour faire du n'importe quoi, ce n'est pas la peine » déclare la propriétaire d'une herboristerie. S'ils n'augmentent pas leur activité, c'est également parce qu'ils estiment que cela pourrait nuire à leur qualité de vie et au plaisir qu'ils trouvent dans leur métier. « À mon niveau, je ne veux

pas faire de grosses quantités, je veux me faire plaisir, quelque chose d'artisanal » explique une femme qui pratique des cueillettes et propose des conseils personnalisés autour de l'herboristerie. « Je me sens débordée, je ne tiens pas à augmenter quoi que ce soit. C'est bien que j'accueille des stagiaires, mais moi, je tiens à ce que mon activité reste avec mes deux bras et mes deux jambes, je ne veux pas faire plus. Si ça nuit à mon train de vie, mon hygiène de vie, ça ne me plaît pas du tout. Je me suis installée pour être peinard. Mais ce serait très facile d'augmenter » renchérit une productrice.

Conclusion de la partie III

Ces professionnels ne considèrent pas leur métier comme un moyen de gagner de l'argent, mais d'abord comme un moyen de vivre leur intérêt pour les plantes. « Pour moi l'herboriste, [...], c'est vraiment quelque chose à part. Il faut vraiment que les gens aient ça dans le cœur. [...] Alors ce qui peut distinguer ce métier, c'est le savoir-faire, l'amour qu'on y met » explique une formatrice. « Et [la plante] c'est une passion. Quand on est en vacances, on s'y intéresse. Quand on rencontre un producteur, on s'y intéresse » ajoute un agriculteur. « C'est un choix de vie » confirme une formatrice. « J'adore ce que je fais ! Travailler pour soi et pour sa passion ! » s'écrie une vendeuse de plantes et de produits transformés. « Moi, dans mon cas, c'est toute ma vie » conclue une productrice.

Et c'est précisément parce que l'herboristerie s'inscrit dans un mode de vie que la dureté du métier s'allège, malgré les difficultés économiques, juridiques, et l'investissement permanent. « C'est un métier qu'on fait par passion, il n'y a aucun souci. Et je suis contente le mardi quand je reviens dans mon herboristerie. J'ai appris à aimer les plantes » déclare une répondante. « Ce n'est pas quelque chose qui me pèse, c'est intégrer dans mon quotidien » confirme une autre. Ainsi cette productrice de plantes sèches et de produits transformés va jusqu'à retourner la situation en s'écriant : « Je suis toujours en vacance ! ». Les herboristes estompent la barrière entre le personnel et le professionnel. La pratique de leur métier n'est pas indépendante de leur vie personnelle et n'est pas une rupture dans leur quotidien. Ceci se voit notamment dans les relations qu'ils créent avec les autres acteurs du monde herboristique, et qui sont, bien souvent, bien plus que des relations utiles ou de travail. « Je rencontre des gens formidables ! » déclare une vendeuse de plantes sèches et de produits transformés. « J'ai rencontré plein de gens attachant dans ce milieu-là » confirme une formatrice. Pour parler de sa relation avec sa collègue et supérieure hiérarchique, ce vendeur déclare : « on est pote ».

CONCLUSION GÉNÉRALE

Mise en perspective

Les professionnels de l'herboristerie face à l'évolution du marché

Ce que l'on observe chez ces professionnels représente-t-il une particularité par rapport aux autres systèmes économiques existants ? La réponse est à la fois positive et négative. Les caractéristiques de l'herboristerie, comme la dépendance à la plante et à son calendrier, la valorisation du conseil et du temps passé avec le client, ou encore l'importance de l'investissement personnel, fait que ce métier ne peut que rarement entrer dans un schéma économique supposé classique, avec un travail effectué en 35 heures par semaine, et rémunéré au moins le SMIC. Il est possible que cela devienne le cas avec la construction et la reconnaissance de l'herboristerie, mais les données actuelles ne montrent que rarement de telles situations.

Des systèmes qui ne sont pas sans rappeler les principes de la bioéconomie

Mais si les métiers de l'herboristerie ne rentrent pas dans un schéma classique, leur fonctionnement semble s'intégrer dans des compréhensions de l'économie en émergence. Ainsi, ce que l'on observe dans les métiers de l'herboristerie n'est pas sans rappeler les principes de la bioéconomie. La bioéconomie est basée sur une utilisation responsable des bioressources (c'est-à-dire des ressources renouvelables), s'opposant à l'idée que celles-ci sont infinies, et se voulant plus respectueuse de l'environnement (Béfort, 2016 ; Maillefert et Robert, 2014). L'un de ses principes est l'économie circulaire : l'objectif est de réutiliser les déchets dans la production de nouveaux biens (Mcdonal, Normandin et Sauve, 2016). L'économie circulaire s'inspire du modèle de production offert par la Nature, où tout est recyclé et rien n'est perdu. Si le principe en lui-même existe depuis longtemps, le modèle théorique est, lui, né à la fin des années 1990, avec la prise de conscience des

difficultés environnementales : on estime que, chaque année, la population mondiale utilise 1,5 fois les ressources renouvelables de la planète. En France, la question de l'économie circulaire a été évoquée lors des Grenelles de l'environnement, puis a pris corps en 2013, avec la création de l'Institut de l'Economie Circulaire. Un nouveau pas a été franchi en janvier 2017, lorsque le conseil des ministres français a adopté une « Stratégie bioéconomie pour la France », dans l'objectif de favoriser le développement de ce modèle économique en France⁵⁴.

Le système économique associé aux métiers de l'herboristerie entre, pour partie, dans les lignes politiques définies par le conseil des ministres en la matière : éviter les dépenses en évitant le gaspillage, protéger l'environnement, inscrire l'activité dans des partenariats locaux ou encore favoriser l'agriculture biologique sont autant d'éléments qui s'inscrivent dans une économie en faveur de la préservation de la biodiversité.

De faibles revenus qui ne sont pas propres aux herboristes

Les métiers de l'herboristerie rentrent, pour la grande majorité, dans la catégorie des « emplois atypiques » : le défaut de Contrat à Durée Indéterminée, une temporalité du travail variable et n'entrant pas dans le modèle classique et une pratique hors de lieux désignés comme des locaux de l'employeur. D'après l'économiste Christophe Everaere, un français sur trois serait concerné par ce type d'emploi (Evaraere, 2014). La situation ne serait donc pas si exceptionnelle. Or la faible rémunération n'est pas rare dans les « emplois atypiques ». A titre d'exemple, la moyenne du chiffre d'affaire des 900 000 autoentrepreneurs déclarés en 2013 était de 1 200 € par mois, soit 840 € net, après retrait des cotisations sociales et des impôts prélevés à la source (Evaraere, 2014). Les faibles revenus déclarés par les professionnels de l'herboristerie ne sont donc pas propres à ce domaine. Dans un ouvrage publié en 2016, la journaliste Valérie Ségond dénonce les moyens légaux qui ont permis l'abaissement du coût du travail depuis plus de 30 ans (intensification sans compensation, autorisation à terminer des tâches en cours sur des temps de loisir, détournement du statut d'autoentrepreneur et du statut de stagiaire pour éviter le recours à des Contrats à Durée Déterminée et des Contrats à Durée Indéterminée, etc.). L'auteur dénonce une paupérisation générale, qui touche particulièrement des secteurs comme les centres d'appels, les aides à domicile ou encore la grande distribution (Segond, 2016). L'économiste Jean-Pierre Durand décrit, quant-à-lui, l'expansion du système de la *lean production*. Selon lui, ce type de production « combine trois éléments principaux : le juste-à-temps

⁵⁴ Document disponible sur le site agriculture.grouv.fr, dernière consultation le 23/07/2018

devenu flux tendu, l'organisation du travail en groupe et un mode spécifique de mobilisation-contrôle des salariés fondé sur l'évaluation individuelle » (Durand, 2017a : 17-18). Un tel système conduit à de la production permanente (puisque qu'avec peu ou prou de stocks), appuyé par une évaluation systématique du travail. Selon lui, l'Homme moderne est un Homme dominé par un système machinique. Ainsi, le modèle du travail en France évoluerait vers une précarisation croissante. C'est probablement dans ce contexte qu'il faut comprendre l'augmentation de 85% du nombre d'indépendants professionnels français (soit la plus forte hausse des pays européens) entre 2003 et 2016 (Bureau et Corsani, 2014).

Une précarité qui n'est pas subie ?

Les bas salaires sont généralement dépeints comme des situations subies et précarisantes (Durand, 2017b). Or ce n'est pas exactement ce que l'on observe dans le cas de ces professionnels de l'herboristerie. Seules quelques études récentes questionnent la place du salaire dans le choix d'un métier, rappelant que ce dernier n'est pas qu'un moyen de gagner de l'argent (Voir, par exemple, Sadadvar, Markova et Poggi, 2017). Le concept d'*homo aeconomicus*, Homme théorique supposé guider par ses seuls intérêts, est largement critiquable : il est le fruit d'une abstraction du contexte de temps et de lieu, et oublie le « milieu » au profit du seul individu. Il oblitère que l'économie est un fait social (Barbe et Latouche, 2004). Dans leur article sur les travailleurs indépendants, Marie-Christine Bureau et Antonella Corsani rappellent que l'expérience du travail indépendant relève à la fois d'une économie de la nécessité et d'une économie de l'autoréalisation. Dans leur étude bibliographique, elles pointent un désir récurrent d'autonomie et la revendiquant croissante d'une indépendance dans l'organisation de son travail et de sa vie (Bureau et Corsani, 2014). Selon le philosophe allemand Emil Lederer, l'indépendant et le salarié percevraient différemment le temps de l'existence : alors que pour le salarié l'existence est détachée des moyens de production et dépend des conditions du contrat de travail, pour l'indépendant, l'unité de temps est la vie même, et l'unité d'espace la famille (Lederer, cité par Bureau et Corsani, 2014).

La précarité, chez ces professionnels de l'herboristerie, devient un état pour partie volontaire, valorisé par une autonomie qui permet de faire coïncider ses opinions personnelles avec son travail. Un tel système n'est pas sans rappeler l'étude de Fabrice Liégard sur la communauté Emmaüs : le lien social prévaut sur le gain économique, le travail étant supposé donner d'abord sens à la vie communautaire. Il s'agit davantage d'accueillir des personnes que de recruter des compétences (Liegard, 2004). L'approche des professionnels de l'herboristerie est inverse à l'approche économique

classique : ils ne partent pas d'un métier modèle, qu'ils chercheraient ensuite à améliorer, mais plutôt des valeurs qu'ils souhaitent défendre à titre personnel, pour, ensuite, construire un métier à cette image. Cette caractéristique explique la diversité actuelle des pratiques herboristiques. Mais elle explique également la cohérence du milieu herboristique, dont le socle repose sur des valeurs partagées. Ainsi, l'herboristerie déplace la notion de « métier » depuis sa définition comme activité spécifique, vers celle de mode d'existence. En ce sens, les professionnels de l'herboristerie se démarquent en proposant une nouvelle appréhension de ce qu'est un métier et le modèle économique qui en découle. Et les modèles économiques théoriques actuels, même les plus récents à l'image de la bioéconomie, peinent à comprendre cette évolution. Ils ne prennent que peu en compte les considérations sociales et l'intégration du travail comme élément d'un mode de vie : qualité des emplois, bien-vivre au travail, juste redistribution des activités économiques, etc. (McDonald, Normandin et Sauve, 2016).

Corpus bibliographique utilisé dans la partie I

Articles, comptes rendus, reproductions de textes anciens, entrefilets, actes de colloques

Adams J. ; Sibbritt D ; Young A.F., "Naturopathy/herbalism consultations by mid-aged Australian women who have cancer", *European Journal of Cancer Care*, vol. 14, n°5, 2005, pp. 443-447.

Amigues S., "Des plantes nommées moly", *Journal des savants*, 1995, n°1, pp. 3-29

Amjad M.S. et al., "Descriptive study of plant resources in the context of the ethnomedicinal relevance of indigenous flora: A case study from Toli Peer National Park, Azad Jammu and Kashmir, Pakistan", *PLoS ONE*, vol. 12, n°2, 2017, disponible sur : <https://pdfs.semanticscholar.org/00aa/8cc56272175f616737c07a9fc9143c465bb3.pdf>

Andoche J., "L'interprétation populaire de la maladie et de la guérison à l'île de la Réunion", *Sciences sociales et santé*, vol. 6, n°3-4, 1988, pp. 145-165

Angel R., "Tradional remedies", *Nature*, vol. 242, 1979, pp. 648-649

Baharvand-Ahmadi B. et al., "An ethno-medicinal study of medicinal plants used for the treatment of diabetes", *Journal of Nephropathology*, vol. 5, n°1, 2016, pp. 44-50

Beck B., "Jardin monastique, jardin mystique. Ordonnance et signification des jardins monastiques médiévaux", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 88^e année, n°327, 2000, pp. 377-394

Benoist J., "La plante-médicament, entre ses usages et ses témoins", *Ecologie humaine*, vol. 8, n°2, 1995, pp. 53-61

Bonnemain H. "L'enseignement de la pharmacie à Nantes", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 46^e année, n°157, 1958, pp. 320-321

Bost I., "Le médecin, le pharmacien et l'herboriste. La perception de la biomédecine par les utilisateurs français de l'herboristerie", *Debater a Europa*, vol. 14, 2016, pp. 107-139

Bost I., "Quand la plante dialogue avec le corps. Se soigner en utilisant le savoir herboristique", *Actes des Rencontres Nord/Sud de l'automédication et de ses déterminants*, 2015, pp. 185-194

Boudjelal A. et al., "Herbalists and wild medicinal plants in M'Sila (North Algeria): an ethnopharmacology survey", *Journal of Ethnopharmacology*, vol. 148, n° 2, 2013, pp. 395-402

Bouvet M. "Les anciens jardins botaniques médicaux de Paris", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 35^e année, n°119, 1947, pp. 221-228

Brown P. S., "Herbalists and Medical Botanists in Mid-Nineteenth-Century Britain with Special Reference to Bristol", *Medical History*, vol. 26, 1982, pp. 405-420

Brunel, G., "La culture populaire en procès permanent : le cas des guérisseurs traditionnels au Québec", *Sociologie et sociétés*, vol. 11, n°1, 1979, pp. 147-165

Campion M.-D., "Les résonances actuelles de la loi de Germinal. Monopole pharmaceutique et exercice illégal de la pharmacie", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 91^e année, n°339, 2003, pp. 395-406

Can Şenel A. ; Ondrush J., "A Case of Escherichia coli Endocarditis After Hemorrhoidectomy Performed by a Herbalist", *Balkan Medical Journal*, vol. 29, 2012, pp. 201-202

Chadwick A. et al., « Case Reports. Accidental overdose in the deep shade of night: a warning on the assumed safety of 'natural substances' », *BMJ*, 2015, pp. 1-4

Charpentier J., "Pratique française concernant le droit international", *Annuaire français de droit international*, vol. 20, 1974, pp. 1027-1074

Chouvin E., "Catégories populaires et catégories scientifiques. Le cas des oléagineux en Éthiopie", *Annales d'Ethiopie*, vol. 16, 2000, pp. 339-360

Chrysant S. G., "Review. The clinical significance and costs of herbs and food supplements used by complementary and alternative medicine for the treatment of cardiovascular diseases and hypertension", *Journal of Human Hypertension*, vol. 30, 2016, pp. 1-6

Coignera-Devillers L., "Médicaments incas", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 73^e année, n°264, 1985, p. 73

Conroy S., "Book Review. Dental Herbalism – Natural Therapies For The Mouth", *British Dental Journal*, vol. 218, n°5, 2015, p. 270

Coulibaly A. ; Gbary R. ; Le Bras J. et Rey J.L., "Utilisation des systèmes de santé modernes et traditionnels en zone rurale ivoirienne", *Annales de la Société belge de médecine tropicale*, vol. 69, 1989, pp. 331-336

Crépillon P. "Un « gibier des prévôts » : mendiants et vagabonds au XVIII^e siècle entre la Vire et la Dives. 1720-1789", *Annales de Normandie*, 17^e année, n°3, 1967, pp. 223-252

Dal Cero M. ; Saller R. ; Weckerle C.S., "Herbalists of Today's Switzerland and Their Plant Knowledge. A Preliminary Analysis from an Ethnobotanical Perspective", *Forschende Komplementarmedizin*, vol. 22, n° 4, 2015, pp. 238-245

Davies O., "Cunning-Folk in the Medical Market-Place during the Nineteenth Century", *Medical History*, vol. 43, 1999, pp. 55-73

De Bernon O., "Les manuscrits médicaux du Cambodge", *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 150^e année, n°4, 2006, pp. 1999-2020

De La Soudière M., "«Saisons» à vendre, «saisons» à consommer. Récits actuels des cueillettes de jadis en Margeride", *Études rurales*, n°87-88, 1982, pp. 175-187

Delaunay P., "Les apothicaires du pays de Vaud aux XVII^e et XVIII^e siècles", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 35^e année, n°119, 1947, pp. 238-241

Desclaux A., "Le traitement biomédical de la malnutrition au temps du sida", *Sciences sociales et santé*, vol. 14, n°1, 1996, pp. 73-101

Devaux G., "Sur quelques ex-libris médico-pharmaceutiques", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 66^e année, n°237, 1978, pp. 75-78

Dolivo A., "Confusions lors de cueillettes de plantes médicinales", *Bulletin du Cercle Vaudois de Botanique*, n° 32, 2003, pp. 17-22

Dorier-Apprill E., "Pour une géographie du pluralisme thérapeutique dans les grandes villes d'Afrique noire", *Espace, populations, sociétés*, vol. 1, 1995, pp. 135-141

Durand J. ; Coignera-Devillers L., "Les empiriques dans la tradition champenoise", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 65^e année, n°235, 1977, pp. 265-277

Emst E. ; Schmidt K., "Health Risks Over the Internet: Advice Offered by "Medical Herbalists" to a Pregnant Woman", *Wiener Medizinische Wochenschrift*, vol. 152, n°7-8, 2002, pp. 190-192

Franke V. et al., "Exogenous Cushing's syndrome due to a Chinese herbalist's prescription of ointment containing dexamethasone", *BMJ Case Reports*, 2017, disponible sur : <http://casereports.bmj.com/content/2017/bcr-2016-218721.full.pdf>

Frawley J. et al., "Prevalence and characteristics of complementary and alternative medicine use by Australian children", *Journal of Paediatrics and Child Health*, vol. 53, n°8, 2017, pp. 782-787

Friedberg C., "Rapport sommaire sur une mission au Pérou", *Journal d'agriculture tropicale et de botanique appliquée*, vol. 6, n°8-9, 1959, pp. 439-450

Gallo E. et al., "Herbalists' perception of risks involving commonly sold medicinal plants in Italy", *Complementary Therapies in Medicine*, vol. 22, n°1, 2014, pp. 81-86

Garreta R., "Ces plantes qui purifient. De l'herboristerie à l'aromathérapie", *Terrain*, vol. 31, 1998, pp. 77-88

Gouraha A. et al., « Approach of pharmacists and herbalists while offering guidance on potentially malignant oral lesions: A cross-sectional survey », *Journal of Cancer Research and Therapeutics*, vol 10, n°3, 2014, pp. 618-622

Grahan-Little E., "Medical Herbalists", *The British Medical Journal*, 1935, pp. 86-87

Guitard E.-H., "Chapitre V : Hors de France (toutes époques)", *Revue d'histoire de la pharmacie*, supplément au n°195, 1968, pp. 57-70.

Guyotjeannin C., "Pharmaciens résistants d'Auvergne", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 87^e année, n°321, 1999, pp. 111-114

Hanlon J., "When the scientist meets the medicine men", *Nature*, vol. 279, 1979, pp. 284-285

Heckler S. L., "Herbalism, home gardens, and hybridization : Wöthihã medicine and cultural change", *Medical anthropology quarterly*, vol. 21, n°1, 2007, pp. 41-63

Izsak S., "La pharmacie dans les pays roumains à l'époque des Lumières", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 62^e année, n°220, 1974, pp. 61-64

Jaradat N.A. et al., "Ethnopharmacological survey of medicinal plants practiced by traditional healers and herbalists for treatment of some urological diseases in the West Bank/Palestine", *BMC Complementary and Alternative Medicine*, vol. 17, n°1, 2017 p. 255

Julien P., "Guérisseurs de toutes sortes : Guérisseurs d'hier et d'aujourd'hui", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 92^e année, n°341, 2004, pp. 124-126

Keeble F., "The Message of the Garden", *Nature*, vol. 149, n°3767, 1942, pp. 36-37

La Hausse P., "So Who Was Elias Kuzwayo? Nationalism, Collaboration and the Picaresque in Natal", *Cahiers d'études africaines*, vol. 32, n°127, 1992, pp. 469-507

Lafont O., "L'évolution de la législation pharmaceutique des origines à la loi de Germinal an XI", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 91^e année, n°339, 2003, pp. 361-376

Laplante J., "Le médicament aux frontières des savoirs humanitaires et autochtones", *Anthropologie et Sociétés*, vol. 27, n°2, 2003, pp. 59-75

Laplante J., "Plantes médicinales, savoirs et société : vue des rastafaris sud-africains", *Drogues, santé et société*, vol. 8, n°1, 2009, pp. 93-121

Lebrun F., "Médecins et empiriques à la cour de Louis XIV", *Histoire, économie et société*, 3^eme année, n°4, 1984, pp. 557-566

Lefebvre T. ; Pierre J., "Question LXXXVIII, Pharmacie et littérature", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 75^e année, n°274, 1987, pp. 290-293

Léonard J., "Les guérisseurs en France au XIX^e siècle", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 27, n°3, 1980, pp. 501-516

Léonard J., "La santé publique en Bretagne en 1889", *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol. 91, n° 3, 1984, pp. 287-307

Leung W. K. et al., "Treatment of Diarrhea-Predominant Irritable Bowel Syndrome with Traditional Chinese Herbal Medicine: A Randomized Placebo-Controlled Trial", *American Journal of Gastroenterology*, 2006, pp. 1574-1580

Libster M., "Guidelines for selecting a medical herbalist for consultation and referral: consulting a medical herbalist", *Journal of Alternative and Complementary Medicine*, vol. 5, n°5, 1999, pp. 457-462

Loup J., "L'exploitation de la forêt et des produits de cueillette en Valais", *Revue de géographie alpine*, vol. 48, n°1, 1960, pp. 179-202

Luis-Blanc F., Urrunaga R., "Conception aymara des maladies et de leurs causes", *Journal de la Société des Américanistes*, vol. 74, 1988, pp. 71-85

Mackay, J., "The Art of Medicine in Pre-Loyalist New Brunswick", *Man and Nature*, vol. 4, 1985, pp. 139-154

Moreno C., "La sorcière dans les comédies vénitiennes du XVI^e siècle, entre magie et médecine populaire", *Seizième Siècle*, n°10, 2014, pp. 261-276

Munoz Calvo S., "Deux guérisseurs français inculpés par l'Inquisition espagnole au XVII^e siècle", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 63^e année, n°226, 1975, pp. 485-490

Musset D., "La montagne de Lure, de l'épopée des marchands droguistes aux réalités des savoirs traditionnels paysans", in : Albert-Llorca M. ; Garreta R. ; Métailié J.-P., *Les plantes de montagne : regards et débats sur un patrimoine*, Actes du colloque international, Université-Toulouse-le-Mirail, Maison de la Recherche 6-8 Novembre 2009, 2012, pp. 37-45

NCa, "A Garden of Herbs", *Nature*, vol. 88, n°2195, 1911, p. 103

NCb, "London Botanic Gardens", *Nature*, vol. 76, n° 1965, 1907, pp. 199-200

NCc, "Réhomologation du diplôme d'herboriste ?", *Revue francophone des laboratoires*, n°457, 2013, p. 96

NCd, "Vieux papiers : un médecin, botaniste et dentiste en 1793", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 82^e année, n°300, 1994, p. 22

NCE, "Herbalists" and medical practice", *The British Medical Journal*, 1911, pp. 1274-1277

NCf, « Manuscript Herbals », *Nature*, vol. 122, n°3078, 1928, pp. 655-656

O'Brien K. S. et al., "Traditional Herbalists and Cancer Management in Kumasi, Ghana", *Journal of Cancer Education*, vol. 27, n°3, 2012, pp. 573-579

Pacaut M. "L'industrie des produits pharmaceutiques à Lyon", *Les Études rhodaniennes*, vol. 21, n°1-2, 1946. pp. 55-66

Pancier F, "L'enseignement de la pharmacie en province et plus particulièrement à Amiens au début du XIX^e siècle", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 23^e année, n°90, 1935, pp. 57-77

Perrot E., "Le premier herboriste diplômé de France : Edme Gillot (1778)", *Bulletin des sciences pharmacologiques*, vol. 11, 1923, p. 8

Pinkham C. B., "The Chinese Herbalist and the Medical Practice Act", *California and western medicine*, vol. 23, n°6, 1925, pp. 737-738

Rio H. ; de La Brosse G., "Botanique et chimie au début de la révolution scientifique", *Revue d'histoire des sciences*, vol. 31, n°4, 1978, pp. 301-326

Robert-Muller Ch. ; Allix A., "Un type d'émigration alpine : les colporteurs de l'Oisans", *Revue de géographie alpine*, vol. 11, n°3, 1923. pp. 585-634

Roca J.-C., "L'arbre du Pérou", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 74^e année, n°269, 1986, pp. 101-107

Roux L., « La sage-femme », *Annales de démographie historique*, 1984, pp. 269-278

Sato A. ; Costa-i-Font J., "The hedonic placebo effect of traditional medicines", *The London School of Economics and Political Science*, n°28, 2012, p. 47

Shaheen H. et al., "Exploration of ethno-medicinal knowledge among rural communities of Pearl Valley; Rawalakot, District Poonch Azad Jammu and Kashmir", *PLoS ONE*, vol. 12, n°9, 2017, disponible sur : <https://flore.unifi.it/retrieve/handle/2158/1094359/256884/Pearl%20valley%20PLOS.pdf>

Shaw D., "Risks or remedies? Safety aspects of herbal remedies in the UK", *Journal of the Royal Society of Medicine*, vol. 91, 1998, pp. 294-296

Snow J., "Context Effects in Western Herbal Medicine: Fundamental to Effectiveness?", *Explore*, vol. 12, n°1, 2016, pp. 55-62

Touzet H.-P., "Une maîtresse de J.-J. Rousseau, apothicaire : Mme de Warrens et l'art galénique", *Bulletin de la Société d'histoire de la pharmacie*, 13^e année, n°46, 1925, pp. 41-45

Trépardoux F., "L'implantation des pharmacies à Paris et dans sa banlieue de 1803 à 1850", *Revue d'histoire de la pharmacie*, vol. 92, n° 343, 2004, pp. 427-446

Vivien R., "La chambre du roi aux XVII^e et XVIII^e siècles : une institution et ses officiers au service quotidien de la majesté", *Bibliothèque de l'école des chartes*, vol. 170, 2012, pp. 103-130

Vonarx N., "Vodou et pluralisme médico-religieux en Haïti : Du vodou dans tous les espaces de soins", *Anthropologie et Sociétés*, vol. 32, n°3, 2008, pp. 213-231

Warolin C. "Histoire de treize laboratoires pharmaceutiques en France : Alexandre Blondeau, Histoire des laboratoires pharmaceutiques en France et de leurs médicaments... Vol. II", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 83^e année, n°307, 1995, pp. 448-451

Zeggwagh A. A. ; Lahlou Y. ; Bousliman Y., « Enquête sur les aspects toxicologiques de la phytothérapie utilisée par un herboriste à Fes, Maroc », *PanAfrican Medical Journal*, vol. 14, 2013, p. 125

Thèses, mémoire et rapport de recherche

Adouane S., *Etude ethnobotanique des plantes médicinales dans la région méridionale des Aurès*, Mémoire de magistère, Université Mohamed Khider, Faculté des Sciences Exactes et des Sciences de la Nature et de la Vie, Département des Sciences Agronomiques, Biskra, 2016, 239 p.

Aubry I., *L'herboristerie : historique et devenir*, Thèse de doctorat, Université René Descartes, Faculté de Pharmacie, Paris, 1993, 215 p.

Bakhashwain A. S., *Acceptance and Utilisation of Primary Health Care in Jeddah City, Saudi Arabia*, Thèse de doctorat, University of Hull, Department of Sociology, Hull, 1995, 478 p.

Balazuc C., *Aspect de la phytothérapie : l'herboristerie à l'officine*, Thèse de doctorat, Université de Montpellier, Faculté de Pharmacie, Montpellier, 1984, 116 p.

Beny Chraïbi, M.-F., *L'herboristerie à l'officine*, Thèse de doctorat de Pharmacie, Université Claude Bernard, Faculté de Pharmacie, Lyon, 1984, 116 p.

Bishop J., *The Role of Medicinal Plants in New Zealand's Settler Medical Culture, 1850s-1920s*, Thèse de doctorat, University of Waikato, Department of Philosophy, Hamilton, 2014, 342 p.

Bost I., *Herbaria, ethnologie des herboristes en France, de l'instauration du certificat en 1803 à aujourd'hui*, Thèse de doctorat, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Département d'Ethnologie, Nanterre, 2016, 462 p.

Brooks L., *Looking for alternatives risk, reflexivity and complementary Therapies*, Thèse de doctorat, Durham University, School of Applied Social Sciences, Durham, 2005, 302 p.

Brousse C., *Ethnobotanique et herboristerie paysanne en France Anthropologie de la relation des hommes au végétal médicamenteux (deuxième moitié du XXe siècle - première moitié du XXIe siècle)*, Thèse de doctorat, Université d'Aix Marseille, Département d'ethnologie, Aix-en-Provence, Marseille, 2017, 511 p.

Brousse C., *Ethnographie des ethnobotanistes de Salagon*, Rapport de recherche, Ministère de la culture, 2014, 108 p.

Brown V. A., *Public Health Issues and General Practice in the Area of Middlesbrough, 1880-1980*, Durham University, Philosophy Department and the School of Medicine and Health, Durham, 2012, 309 p.

Carrier S., *Mobilités de travail et (re)construction des rapports sociaux au sein d'une communauté Hmong de Chine (province du Guizhou)*, Thèse de doctorat, Université de Montréal, Faculté des études supérieures et postdoctorales, Département de géographie, Montréal, 2013, 565 p.

Centlivres P., *Un bazar d'Asie Centrale. Forme et organisation du bazar de Tâshqurghân (Afghanistan)*, thèse de doctorat, Université de Neuchâtel, Faculté des lettres, Neuchâtel, 1970, 277 p.

Chapeyroux C., "L'herboristerie à travers le service d'un répartiteur : la Coopérative Ouest France (C.O.F.)", Thèse de doctorat, Université de Limoges, Faculté de Pharmacie, Limoges, 1994

Epelboin A., *Savoirs médicaux et phytopharmacopées des Fulbé bandé et des Nyokholonké (Sénégal oriental) essai d'ethnomédecine Volume I*, Thèse de doctorat, Université Paris V, Faculté d'Anthropologie sociale et Ethnologie, Paris, 1983, 577 p.

Garreta R., *Des simples à l'essentiel : de l'herboristerie à l'aromathérapie, pratiques et représentations des plantes médicinales*, Thèse de doctorat, EHESS, Paris, 2004, 407 p.

Gyapong M., *Socio-Cultural Aspects of Lymphatic Filariasis and The Role of Communities in its Control in Ghana*, Thèse de doctorat, Philosophisch- Naturwissenschaftlichen Fakultät der Universität Basel, Basel, 2000, 248 p.

Howard-Borjas P., *Women in the plant world: the significance of women and gender bias for botany and for biodiversity conservation*, Wageningen University, 2001, 31 p.

Kahn M. S., *The interface between Western mental health care and indigenous healing in South Africa: Xhosa psychiatric nurses' views on traditional healers.*, Thèse de master, Rhodes University, Department of Psychology, Grahamstown, 1996, 129 p.

Lateralis M., *Ethnographie de la constitution d'un problème de santé publique au Cameroun : l'exemple de l'ulcère de Buruli ou atom dans l'arrondissement d'Ayos*, Mémoire de licence, Université de Neuchâtel, Faculté des lettres et sciences humaines, Neuchâtel, 2005, 173 p.

Léger A., *Biodiversité des plantes médicinales québécoises et dispositifs de protection de la biodiversité et de l'environnement*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec, Faculté des Sciences de l'environnement, Montréal, 2008, 197 p.

Matter Y., *Charlatans, intermédiaires de Dieu, confidents ou attraction touristique : ethnographie des pratiques d'herboristerie à Marrakech*, Mémoire de licence, Université de Neuchâtel, Faculté des lettres et sciences humaines, Neuchâtel, 2005, 128 p.

Mercan A., *Le meilleur de la Science, de la Nature et de la Tradition : Ethnographie des enseignements de phytothérapie en France*, Thèse de doctorat, Université d'Aix-Marseille, Faculté d'Ethnologie, Aix Marseille, 2012, 518 p.

Miskelly P. A., *Healing Pluralism and Responsibility: an Anthropological Study of Patient and Practitioner Beliefs*, Thèse de doctorat, University of Waikato, Department of Anthropology, Hamilton, 2006, 312 p.

N'Guessan B. G., *Propositions de méthodologies pour la valorisation de la médecine traditionnelle fondées sur une ontologie*, Thèse de doctorat, Université Nangui Abrogoua, département Informatique, spécialité Génie informatique, Abidjan, 2016, 165 p.

Rebillard L., *Continuité et changement dans la pratique de l'herboristerie, le cas de Milly-la-forêt dans le Gâtinais français*, Mémoire de maîtrise, Université René Descartes, Faculté d'Ethnologie, Paris, 2001, 128 p.

Rebillard L., *L'herboristerie en France : genèse d'un métier, disparition d'une profession*, Mémoire de DEA, ENS-EHESS, Paris, 2002, 135 p.

Rogers S. B., *The Rising Popularity of Complementary Medicine: Perspectives from the Field*, Thèse de doctorat, Victoria University, Faculty of Human Development School of Education, Wellington, 2010, 209 p.

Sato A., *Rationales for Traditional Medicines utilisation and its Equity Implications: the case of Ghana*, Thèse de doctorat, The London School of Economics and Political Science, Department of Social Policy, London, 2012, 250 p.

Sorsdahl K., *Traditional Healers and Mental Health Care in the South African Context*, Thèse de doctorat, University of Cape Town, Department of Psychiatry & Mental Health, Cape Town, 2009, 224 p.

Viens J., *Proposition d'un outil et d'une stratégie pédagogique pour l'apprentissage de l'observation de la langue et la palpation des pouls au programme d'acupuncture du collège de Rosemont*, Mémoire, Université de Sherbrooke, Faculté d'éducation, Sherbrooke, 2011, 165 p.

Waddell G., *The enchantment of Western Herbal Medicine*, Thèse de doctorat, University of Westminster, Faculty of Science and Technology, Westminster, 2016, 334 p.

Wahlberg A., *Modernisation and its side effects - an inquiry into the revival and renaissance of herbal medicine in Vietnam and Britain*, Thèse de doctorat, London School of Economics and Political Science, Department of Sociology, London, 2006, 253 p.

Ouvrages

Benoist J., *Les carnets d'un guérisseur réunionnais*, Fondation pour la recherche et le développement dans l'océan indien, Documents et recherches, Saint Denis, 1980, 124 p.

Bouteiller M., *Médecine populaire d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Publisher G.-P. Maisonneuve et Larose, 1987, 369 p.

Delatte A., *Herbarius. Recherches sur le cérémonial usité chez les anciens pour la cueillette des simples et des plantes magiques*, E. Droz, Faculté de Philosophie et Lettres, 2ème éd., Liège, Paris, 1938, 178 p.

Faure O., "*Les pharmaciens et le médicament en France au XIXe siècle*", in : Bonah C. ; Rasmussen A., *Histoire et médicament aux XIXe et XXe siècles*, Biotem et Glyphé, Société, histoire et médecine, 2005, pp. 65-85

Faure O., *Les Français et leur médecine au XIXe siècle*, Belin, Histoire et société, modernités, Paris, 1993, 316 p.

Gaudillière J.-P., *La médecine et les sciences XIXe-XXe siècles*, La Découverte, Repères Histoire, Paris, 2006, 121 p.

Larrère G. R. ; De la Soudière M., *Cueillir la montagne : à travers landes, pâtures et sous-bois*, Ibis Press, Nature, technique et patrimoine, Paris, 2010, 247 p.

Lieutaghi P., *Badasson & Cie : tradition médicinale et autres usages des plantes en Haute Provence*, Actes Sud, Arles, 2009, p. 713

Lieutaghi P., *Les simples entre nature et société. Histoire naturelle et thérapeutique, traditionnelle et actuelle des plantes médicinales françaises*, Association études populaires et initiatives, Mane, 1983, 159 p.

Robard I., *La santé hors la loi : les hors la loi de la santé*, éditions de l'Ancre, Ana Esculape, Suresne, 1992, 319 p.

Sauvegrain A.-M. ; Aumeeruddy-Thomas Y., "*Renouer avec la nature et les savoirs naturalistes, Sur les traces des cultivateurs-cueilleurs de plantes médicinales en montagne*", in : Schmitz O., *Les médecines en parallèle, multiplicité des recours au soin en Occident*, Karthala, Paris, 2006, pp. 235-260

Thévenin T., "*Des simples qui ne le sont guère. La plante médicinale et ses enjeux*", In : Hallé F. et Lieutaghi P. (eds.), *Aux origines des plantes, Des plantes et des hommes*, Fayard, Paris, 2008, pp. 530-551

Autres éléments bibliographiques

La question législative (partie II, chapitre 1)

ATTALI J. (dir.), *Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française*, XO Éditions, La Documentation française, 2008, 245 p.

BEIGBEDER C., « Le "Low Cost" : Un levier pour le pouvoir d'achat », *ladocumentationfrancaise.fr*, décembre 2007, disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/074000746.pdf>, dernière consultation le 10/04/2018

CENTRE D'ANALYSE STRATEGIQUE, « Quelle réponse des pouvoirs publics à l'engouement pour les médecines non conventionnelles ? », *archives.strategie.gouv.fr*, octobre 2012, disponible sur : <http://archives.strategie.gouv.fr/cas/content/quelle-reponse-des-pouvoirs-publics-lengouement-pour-les-medecines-non-conventionnelles-note.html>, dernière consultation le 10/04/2018

COMITE INTERNATIONAL DE BIOETHIQUE, « Rapport du CIB sur les systèmes de la médecine traditionnelle et leurs implications éthiques », *unesdoc.unesco.org*, février 2013, disponible sur : <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002174/217457f.pdf>, dernière consultation le 10/04/2018

CORNILLOT *et al.*, *Evaluer les « médecines différentes ». Un défi ?*, Rapport de mission du groupe de réflexion « médecines différentes », février 1986, 256 p.

DESSI F., *Le statut juridique des médecines non conventionnelles*, BNDS, Mémoires numériques de la BNDS, Les Etudes Hospitalières, Montpellier, 2012, 124 p.

FERRAND R., « Pour une nouvelle jeunesse », *economie.gouv.fr*, octobre 2014, disponible sur : https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/rapport_professions_reglementees-r-ferrand.pdf, dernière consultation le 10/04/2018

NC, « Les médecines non conventionnelles », *Millénaire 3*, Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon, novembre 2006, disponible sur : <https://www.millenaire3.com/ressources/les-medecines-non-conventionnelles>, dernière consultation le 10/04/2018

ROBARD I., *La santé hors la loi, les hors la loi de la santé*, les éditions de l'ancre, Ana Esculape, Suresnes, 1994, 319 p.

L'économie herboristique (conclusion générale)

BARBE Noël et LATOUCHE Serge (dir.), *Économies choisies ? Échanges, circulations et débrouille*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Ethnologie de la France, Paris, 2004, 209 p.

BEFORT Nicolas Béfort, « Pour une mésoéconomie de l'émergence d'une bioéconomie : représentations, patrimoines productifs collectifs et stratégies d'acteurs dans la régulation d'une chimie doublement verte », *Revue de la régulation*, vol. 20, 2e semestre, 2016, mis en ligne le 20/12/2016, disponible sur : <http://journals.openedition.org/regulation/12121>, dernière consultation le 17/07/2018

BUREAU Marie-Christine et CORSANI Antonella, « Du désir d'autonomie à l'indépendance », *La nouvelle revue du travail*, vol. 5, 2014, mis en ligne le 17/11/2014, disponible sur : <http://journals.openedition.org/nrt/1844>, dernière consultation le 17/07/2018

DURAND Jean-Pierre, *La fabrique de l'homme nouveau. Travailler, consommer et se taire ?*, Le Bord De L'eau, L'Economie Encastree, Paris, 2017a, 330 p.

DURAND Jean-Pierre Durand, « Guy Standing, Le Précariat. Les dangers d'une nouvelle classe, Paris, Les Éditions de l'Opportun, 2017 », *La nouvelle revue du travail*, vol. 11, 2017, mis en ligne le 01/11/2017b, disponible sur : <http://journals.openedition.org/nrt/3398>, dernière consultation le 17/07/2018

EVARAERE Christophe, *Les Emplois atypiques. Quelles réponses au besoin de flexicurité ?*, Les Éditions Liaisons, Rueil-Malmaison, 2014, 166 p.

LIEGARD Fabrice, « Des hommes réhabilités. Travailler dans les communautés Emmaüs » in BARBE Noël et LATOUCHE Serge (dir.), *Économies choisies ? Échanges, circulations et débrouille* Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Ethnologie de la France, Paris, 2004, pp. 145-157

MAILLEFERT Muriel et ROBERT Isabelle, « Écologie industrielle, économie de la fonctionnalité, entreprises et territoires : vers de nouveaux modèles productifs et organisationnels ? », *Développement durable et territoires*, Vol. 5, n°1, 2014, mis en ligne le 04/02/2014, disponible sur : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/10177>, dernière consultation le 17/07/2018

MCDONALD Mélanie, NORMANDIN Daniel et SAUVE Sébastien, *L'économie circulaire. Une transition incontournable*, Presses de l'Université de Montréal, Thématique Sciences sociales, Montréal, 2016, 192 p.

SARDADVAR Karin, MARKOVA Ekaterina L. et POGGI Ambra, « Satisfaits malgré de bas salaires », *La nouvelle revue du travail*, vol. 1, 2017, mis en ligne le 03/11/2017, disponible sur : <http://journals.openedition.org/nrt/3337>, dernière consultation le 17/07/2018

SEGOND Valérie, *Va-t-on payer pour travailler ?*, Éditions Stock, Paris, 2016, 304 p.

Table des annexes

Annexe 1 : Questionnaire « le métier d'herboriste d'aujourd'hui et de demain ».....	80
Annexe 2 : Guide d'entretien	85
Annexe 3 : La législation sur les compléments alimentaires	85
Annexe 4 : Les allégations nutritionnelles et de santé	85
Annexe 5 : Les 148 plantes libérées	85

Annexe 1 : Questionnaire

L'herboriste d'aujourd'hui et de demain

Vous êtes	Age	Niveau d'étude	Code postal	Métier
<input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> femme				

Estimez-vous avoir des connaissances en herboristerie ?

- Oui
 Non
 Quelques-unes

En dehors de toute considération juridique, vous qualifieriez-vous d'herboriste ?

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Si vous le souhaitez, expliquez pourquoi : -----

Y a-t-il un autre qualificatif que vous préférez ? -----

Le cas échéant, comment avez-vous acquis vos connaissances en herboristerie ? Cochez à droite la(les) réponse(s) correcte(s)		
Dans une école spécialisée sur l'herboristerie	<input type="checkbox"/> En suivant des stages courts en herboristerie	<input type="checkbox"/>
Dans le cadre d'un cursus d'études supérieures en santé (pharmacie, médecine, infirmier, sage-femme, etc.)	<input type="checkbox"/> Par la lecture de livres	<input type="checkbox"/>
Dans le cadre d'un cursus d'études supérieures en biologie ou en agronomie	<input type="checkbox"/> Dans le cadre d'une transmission orale (familiale ou non familiale)	<input type="checkbox"/>
Dans le cadre d'une formation agricole	<input type="checkbox"/> Dans le cadre de votre activité professionnelle	<input type="checkbox"/>
Par l'expérimentation et l'observation personnelle	<input type="checkbox"/> Par la consultation d'internet	<input type="checkbox"/>
Dans le cadre d'une formation en naturopathie ou en médecine complémentaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres réponses ou commentaires éventuels : -----

Le cas échéant, vous utilisez vos connaissances en matière d'herboristerie :			
Dans le cadre de votre activité professionnelle principale		Dans le cadre d'une activité associative ou bénévole	
En complément de votre activité professionnelle principale		Dans un cadre privé	

Autres réponses ou commentaires éventuels : -----

Si vous pratiquez une activité en lien avec l'herboristerie, celle-ci vous permet-elle de dégager suffisamment de revenus pour en vivre ?	Selon vous, si le métier d'herboriste était reconnu, il pourrait être : Cochez toutes les réponses vous semblant pertinentes
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui mais difficilement <input type="checkbox"/> Pas actuellement mais j'ai l'espoir qu'elle me le permette <input type="checkbox"/> Pas du tout, et je ne pense pas qu'elle puisse me le permettre	<input type="checkbox"/> Un métier exercé à titre principal <input type="checkbox"/> Un métier de complément à une activité médicale ou paramédicale <input type="checkbox"/> Un métier de complément à une activité en lien avec le bien-être et le maintien de la santé <input type="checkbox"/> Un métier de complément à une activité agricole <input type="checkbox"/> Un métier de complément en lien avec la formation autour des plantes ou des animations nature

Autres réponses ou commentaires éventuels : -----

Actuellement, quelles activités en lien avec l'herboristerie exercez-vous dans le cadre de votre profession ?	Selon vous, quelles activités devraient être associées au métier d'herboriste si celui-ci était rétabli ? (Indiquer C : activité au cœur du métier, S : activité secondaire, N : activité non constitutive du métier)
<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Production de plantes <input type="checkbox"/> Cueillette <input type="checkbox"/> Transformation (distillation, fabrication de produits, etc.) <input type="checkbox"/> Ventes de plantes en l'état et de produits à base de plantes (baumes, vins, gélules, alcoolatures, etc.) <input type="checkbox"/> Conseils en santé/de bien-être <input type="checkbox"/> Transmission de savoirs autour des plantes (formations, ateliers, animation nature, etc.)	<input type="checkbox"/> Production de plantes <input type="checkbox"/> Cueillette <input type="checkbox"/> Transformations (distillation, fabrication de produits, etc.) <input type="checkbox"/> Ventes de plantes en l'état et de produits à base de plantes (baumes, vins, gélules, alcoolatures, etc.) <input type="checkbox"/> Conseils en santé/de bien-être <input type="checkbox"/> Conseils thérapeutiques visant à soigner des maladies <input type="checkbox"/> Transmission de savoirs autour des plantes (formations, ateliers, animation nature, etc.)

Commentaires éventuels : -----

Si votre activité professionnelle est en lien avec l'herboristerie, dans quel(s) lieu(x) l'exercez-vous ?	Selon vous, dans quel(s) lieu(x) devrait pouvoir exercer un herboriste ? Cochez toutes les réponses vous semblant pertinentes
<input type="checkbox"/> Dans une pharmacie <input type="checkbox"/> Dans une herboristerie <input type="checkbox"/> Dans une boutique spécialisée en produits naturels <input type="checkbox"/> Dans un commerce alimentaire en produits biologiques <input type="checkbox"/> En itinérant (marchés, foires, manifestations, etc.) <input type="checkbox"/> En cabinet	<input type="checkbox"/> Dans une pharmacie <input type="checkbox"/> Dans une herboristerie <input type="checkbox"/> Dans une boutique spécialisée en produits naturels <input type="checkbox"/> Dans un commerce alimentaire en produits biologiques <input type="checkbox"/> En itinérant (marchés, foires, manifestations, etc.) <input type="checkbox"/> En cabinet

Autres réponses ou commentaires éventuels : -----

Selon vous, quels produits doivent être associés à l'activité de l'herboriste ?	Parmi les compétences suivantes, quelles sont selon vous, celles que l'herboriste doit maîtriser (indiquer N : nécessaire / F : facultatif / I : inutile)
<input type="checkbox"/> Plantes en l'état (tisanes) <input type="checkbox"/> Plantes en gélules et compléments alimentaires de ce type <input type="checkbox"/> Produits de cosmétique (baumes, pommades, etc.) <input type="checkbox"/> Produits de l'alimentation (vins, pestos, sirops, etc.) <input type="checkbox"/> Huiles essentielles et hydrolats <input type="checkbox"/> Extraits fluides et hydro alcooliques, teintures-mères, alcoolatures, macérats glycérolés, etc. <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/> Diététique/Nutrition <input type="checkbox"/> Naturopathie <input type="checkbox"/> Gemmothérapie <input type="checkbox"/> Aromathérapie <input type="checkbox"/> Elixirs floraux (fleurs de Bach, etc.) <input type="checkbox"/> Médecine traditionnelle chinoise <input type="checkbox"/> Ayurveda <input type="checkbox"/> Autres :

Commentaires éventuels : -----

Selon vous, les herboristes devraient : Cochez toutes les réponses vous semblant pertinentes
<input type="checkbox"/> Etre autorisés à prodiguer des conseils non thérapeutiques, relevant du bien-être et du maintien d'une bonne santé
<input type="checkbox"/> Etre autorisés à informer leurs clients sur les propriétés thérapeutiques des plantes et des produits vendus, ainsi que leurs contre-indications
<input type="checkbox"/> Travailler sous le contrôle d'un médecin, lequel serait tenu au courant des remèdes pris afin d'en vérifier l'efficacité et l'innocuité
<input type="checkbox"/> Travailler en complément des médecins, afin de renforcer une action ou limiter les effets secondaires d'un traitement prescrit par ces médecins
<input type="checkbox"/> Traiter les maladies/problèmes diagnostiqués comme bénins par un médecin

Autres réponses ou commentaires éventuels : -----

Qu'est-ce qui, selon vous, distingue l'herboriste du naturopathe ?

Pensez-vous qu'une formation en herboristerie (amenant à une profession identifiée) devrait être reconnue par l'Etat ?

- Oui Non Ne sait pas

Pensez-vous que le titre d' « herboriste » devrait être protégé ? Il garantirait alors un niveau de qualification et serait associé à un ensemble de droits et de devoirs.

Le cas échéant, si une formation en herboristerie venait à être reconnue par l'Etat, quelles seraient, selon vous, les principales matières enseignées ?

Accepteriez-vous que nous prenions contact ultérieurement avec vous pour un complément d'enquête par interview ?

Si oui, laissez-nous vos coordonnées :

Prénom et nom	Mail	Téléphone

Merci de nous avoir accordé votre temps !

Annexe 2 : Guide d'entretien

Thématiques	Questions
Profil du répondant	Si pas déjà : sexe, âge, métier, code postal Comment est arrivé à faire ce métier ? Depuis combien de temps ? Nature de la structure (entreprise, association, etc.)
Définition de l'herboriste	Si pas déjà : où commence et s'arrête le rôle de l'herboriste selon lui : part du conseil, production, etc. Quels droits devrait avoir l'herboriste ? Un métier/des métiers/des spécialités ?
Définition du travail pratiqué et dimension économique	Qu'est-ce que vous faites ? Activités secondaires et principales, régulières et non régulières, saisonnalité. Journée type, saison type ? Quelles périodes avec activité intense et pourquoi ? Plusieurs activités au sein d'un même métier ou plusieurs métiers bout à bout ? Sentiment d'uniformité ou pas ? Pourquoi : un choix ? une contrainte ? Evolution du chiffre d'affaire/du salaire ? Perspectives ? Répartition du chiffre d'affaire par activité ? Avantages en nature en dehors du salaire (repas, récupération de produits, reconnaissance sociale et médiatique, etc.) ? Quel est le(s) plus gros poste(s) de dépense ? Quelle part représente(nt)-t-il(s) ? Combien de plantes vendues et sous quel statut ? Importées ou locales ? Comment se fait le choix du fournisseur ? Quels sont les produits les plus vendus ? Evolutions et perspectives ? Comment améliorer l'entreprise pour développer son économie ? Perspective de croissance (ou au contraire, anticipation d'une baisse d'activité) ?
Charge physique et mentale	Comment qualifieriez-vous globalement vos conditions de travail ? Comment qualifieriez-vous votre niveau de responsabilité au sein de l'entreprise (faible, moyenne, importante) ? Quelles charges physiques ? Nature ? Raison (ex : manque d'équipement) ? Quelles nécessités physiques requière votre activité ? Quelles activités vous prennent le plus temps ? Pourquoi ? Quelles charges mentales ? Comment évalueriez-vous la charge mentale représentée par votre activité (faible/moyenne/importante) ? Travaillez-vous le dimanche, tard le soir, les jours fériés ? Est-ce que vous pouvez « couper » et prendre des vacances ? Nature de la charge mentale et origine ? Saisonnalité ? A-t-elle évolué ? Perspectives ? Avez-vous une équipe sur laquelle vous appuyer pour diminuer la charge mentale et physique ? Comment ?
Relations de travail	Travail seul ou en équipe ? Des tâches où seul ? Inscription dans une hiérarchie ? Décrire relation-type avec collègues

Contraintes/réglementation (dont conseil)	Quelles contraintes : délais, qualité, respect de la réglementation, relation client, communication, fournisseurs, contrôle institutionnalisé Degré d'autonomie par rapport aux délais, conseils, résolution d'incidents, choix des produits, pratique en situation d'urgence, etc. Impact de la réglementation sur le conseil : un client vient vous voir, qu'est-ce que vous dites ? Jusqu'où (contrindications, mentions des propriétés les plus connues, etc.) ? Quelles limites vous vous fixez et sur quoi vous vous basez pour fixer cette limite ? Outils et ressources que vous monopolisez dans votre travail : livre, internet, documents internes, individus ressources, etc.
Relation client	Impact du conseil sur les clients ? Répercussion économique ? Jusqu'où aller dans la discussion avec le client : modifier une demande initiale après en avoir parlé ? Juste lui donner ce qu'il veut ou chercher plus loin ? Combien de temps en moyenne avec le client ? Profil de la clientèle ? Evolution de ce profil ? Habitués ou pas ? Comment les clients vous connaissent ? Bouche à oreille ? Visibilité sur internet ? Résonance de l'activité : au sein du quartier ? de la ville ? au-delà (vente par correspondance ou sur internet) ? Que viennent chercher les clients (se soigner, tisane plaisir, conseils, etc.) ? Panier moyen d'un client ?
Risques liés à l'activité	Risques principaux et conséquences éventuelles. Décrire les incidents/erreurs pouvant survenir : habituels ou non, grave ou pas, comment ils sont gérés. Degré de responsabilité face aux risques : consignes écrites, orales, réponses formalisées ou pas. Réglementation sur les risques : clair ou pas ? Différence réglementation/situation théorique et réalité ?
Contrôle de l'activité	Qui contrôle, comment et pourquoi ? Vos propres critères de vérification que le travail a été bien fait ? Pour vous et personnes que vous encadrez ? Evolution du contrôle de l'activité ? Perspectives d'avenir ? Mise en place d'outils ?
Formation	Avez-vous suivi une formation d'une des écoles de la Fédération ? Si oui, les compétences acquises sont-elles au cœur de votre activité professionnelle actuelle ? Rôle clé ou plutôt secondaire ? Y a-t-il des compétences dont vous avez besoin dans votre activité actuelle et qui ne sont pas enseignées dans les écoles ? Quels pré requis (physique, centre d'intérêt, capacités/aptitudes particulières, etc.) vous semble nécessaires avant de faire une formation en herboristerie ? D'autres formations ou niveau de qualification seraient-ils nécessaires avant de faire la formation d'herboriste ? Y aurait-il des niveaux de qualification différents selon les métiers de l'herboristerie (par exemple, qualification moindre si paysan-herboriste) ? Comment voyez-vous l'organisation globale d'une formation en herboristerie (stages, alternances, nombre d'années d'études, etc.) ? Quelle reconnaissance de cette formation ? Quel contrôle ?

Questions globales	Rayonnement de votre activité sur l'herboristerie? Sur l'économie locale? La production de plantes? Dimension de patrimoine? Impact pour les générations futures?
---------------------------	---

Annexe 3 : la législation sur les compléments alimentaires

La Directive 2002/46/CE du Parlement Européen et du Conseil du 10 juin 2002 harmonise les législations autour du complément alimentaire (CA). Elle en fixe la définition :

« on entend par: "compléments alimentaires", les denrées alimentaires dont le but est de compléter le régime alimentaire normal et qui constituent une source concentrée de nutriments ou d'autres substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique seuls ou combinés, commercialisés sous forme de doses, à savoir les formes de présentation telles que les gélules, les pastilles, les comprimés, les pilules et autres formes similaires, ainsi que les sachets de poudre, les ampoules de liquide, les flacons munis d'un compte-gouttes et les autres formes analogues de préparations liquides ou en poudre destinées à être prises en unités mesurées de faible quantité »

En englobant toute « source concentrée de nutriments ou d'autres substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique seuls ou combinés », la définition du CA* est large. Cette directive a été transposée dans le droit français par le décret n°2006-352 du 20 mars 2006, modifié par le décret n°2011-329 du 25 mars 2011. Ce décret prévoit un étiquetage spécifique et une notification obligatoire à la Direction Générale de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes (DGCCRF), avant la mise sur le marché d'un CA. D'autre part, il prévoit la création d'une liste positive des plantes et autres substances pouvant être utilisées dans les CA. Par suite, en France, une liste de 640 plantes⁵⁵ autorisées dans les compléments alimentaires a été établie par l'arrêté du 24 juin 2014 (annexe I de l'arrêté), entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Certaines de ces plantes sont associées à des restrictions de fabrication (par exemple, les préparations à base de bourrache ne doivent pas dépasser « 1 ppb d'alcaloïdes pyrrolizidiniques ») ou à des spécifications d'étiquetage (par exemple, les étiquettes des préparations à base d'acacia de Constantinople doivent porter une mention déconseillant l'emploi aux femmes enceintes). Ce décret ajoute la nécessité, pour les acteurs concernés, de détenir un dossier démontrant la qualité de la préparation (annexes II et III). Si cette préparation diffère « significativement de l'usage traditionnel »⁵⁶, c'est-à-dire « tel qu'établi par les données généralement

⁵⁵ Autres que les champignons.

⁵⁶ Le contenu du décret est peu explicite sur la manière dont est défini « l'usage traditionnel ». Lors d'une intervention réalisée au cours du Congrès des Herboristes de mai 2015, le directeur d'une entreprise de conseils et d'expertises pour les industries de l'alimentaire, de la pharmacie et de la cosmétique a expliqué que,

admises » [article 9], ce dossier doit contenir des informations toxicologiques plus précises (listées dans l'annexe III).

Pour autant, le CA* n'est pas sans inconvénient. En premier lieu, l'article D4211-12 du Code de la santé publique, modifié par le décret n°2008-839 du 22 août 2008, en limite la portée :

« Lorsque l'emploi de plantes médicinales inscrites à la Pharmacopée a été autorisé dans les compléments alimentaires en application du décret n° 2006-352 du 20 mars 2006 relatif aux compléments alimentaires, ces compléments alimentaires peuvent être vendus par des personnes autres que des pharmaciens.

Toutefois, l'alinéa précédent ne s'applique pas aux compléments alimentaires contenant des plantes ou parties de plantes médicinales qui figurent sur la liste publiée au chapitre IV. 7.B. de la Pharmacopée française, dans les conditions prévues à l'article R. 5112-2 du code de la santé publique »

En effet, la Pharmacopée française comporte deux listes : une liste A des « plantes médicinales utilisées traditionnellement », et une liste B des « plantes médicinales utilisées traditionnellement en l'état ou sous forme de préparation dont les effets indésirables potentiels sont supérieurs au bénéfice thérapeutique attendu ». Comme spécifié ci-dessus, les personnes autres que les pharmaciens ne peuvent pas vendre des plantes de la liste B, y compris sous forme de complément alimentaire. Les listes de la Pharmacopée française sont régulièrement mises à jour. La onzième édition est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2012, comporte 370 entrées différentes pour la liste A, et 122 entrées différentes pour la liste B. Une partie des plantes de la pharmacopée reste, donc, sous le strict contrôle du monopole pharmaceutique.

En outre, l'enregistrement en tant que complément alimentaire nécessite que le produit soit présenté par doses. Ce qui exclut la plante en vrac, et favorise une présentation sous forme de gélules, d'ampoules, etc. Le statut de « complément alimentaire » ne permet pas non plus de composer au cas par cas : l'herboriste qui vend des plantes sous le statut de complément alimentaire ne peut que proposer des préparations déjà faites, ce qui ne lui permet pas d'adapter ses tisanes en fonction de ses clients⁵⁷. Enfin, bien sûr, un complément alimentaire ne doit pas comporter d'allégations

de son point de vue, une préparation est d'« usage traditionnel » si elle est significative depuis au moins 25 ans, c'est-à-dire présente dans les pharmacopées européennes ou les monographies établies par l'Agence Européenne du Médicament.

⁵⁷ Ce qui n'est pas sans poser des problèmes en raison des représentations générales du soin qui accompagnent l'exercice de l'herboristerie, et qui induisent que toute tisane doit être adaptée à celui à qui elle est destinée. Voir Partie III, Chapitre III, I, 3.

thérapeutiques, auquel cas le commerçant pourrait voir celui-ci requalifié de « médicament ». En revanche, ils peuvent être associés à des allégations nutritionnelles et de santé (voir Annexe 2).

A noter que la France, l'Italie et la Belgique se sont associées au sein du projet BelFrit, visant à aider à l'harmonisation des CA* au sein de l'Europe, en établissant une liste commune des plantes autorisées sous ce statut⁵⁸.

⁵⁸ <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/projet-belfrit-cooperation-reussie-au-sein-lunion-europeenne>, dernière consultation le 24/04/2018

Annexe 4 : les allégations nutritionnelles et de santé

La réglementation sur les allégations découle du règlement n°1924/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 20 décembre 2006⁵⁹ qui définit l'allégation comme étant :

« tout message ou toute représentation, non obligatoire en vertu de la législation communautaire ou nationale, y compris une représentation sous la forme d'images, d'éléments graphiques ou de symboles, quelle qu'en soit la forme, qui affirme, suggère ou implique qu'une denrée alimentaire possède des caractéristiques particulières »

Cette définition est particulièrement extensive puisqu'elle peut représenter une phrase, un mot, une image, etc. L'« allégation de santé », quant-à-elle, est une allégation qui :

« affirme, suggère ou implique l'existence d'une relation entre, d'une part, une catégorie de denrées alimentaires, une denrée alimentaire ou l'un de ses composants et, d'autre part, la santé »

Dans l'allégation de santé, l'accent est mis sur la santé en général, et non sur une maladie en particulier. A titre d'exemple, un vendeur de CA* pourrait déclarer que son produit contribue à un bon fonctionnement des articulations, mais pas qu'il lutte contre l'arthrite.

Le règlement n°1924/2006, entré en vigueur au 1er juillet 2007, a abouti à la mise en place d'une liste d'allégations nutritionnelles et de santé autorisées, associée aux différentes substances pouvant être contenues dans un complément alimentaire (vitamines, oligo-éléments, etc.). Cette liste est dressée par la Commission Européenne, sur avis de l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (Efsa). Dans un comité de presse du 28 juillet 2011, l'Efsa annonçait avoir évalué 2 758 allégations de santé⁶⁰. Pour pouvoir ajouter une nouvelle allégation à cette liste, il faut monter un dossier reposant sur « une évaluation scientifique répondant aux exigences les plus élevées » (règlement n°1924/2006 du Parlement européen et du conseil du 20 décembre 2006) qui sera transféré à l'Efsa, chargé d'émettre un avis.

⁵⁹ Texte complété par la suite avec les règlements CE n°107/2008, n°109/2008, n°1169/2011 et n°1047/2012. Voir le site *Europa* de synthèse de la législation de l'UE : http://europa.eu/legislation_summaries/consumers/product_labelling_and_packaging/l21306_fr.htm#amendingsacts, dernière consultation le 31/10/2014.

⁶⁰ <http://www.efsa.europa.eu/fr/press/news/110728.htm>, dernière consultation le 4/07/2013.

Annexe 5 : les 148 plantes libérées

TEXTE DU DECRET DU 22 AOUT 2008

Décret no 2008-841 du 22 août 2008 relatif à la vente au public des plantes médicinales inscrites à la Pharmacopée et modifiant l'article D. 4211-11 du code de la santé publique

NOR : SJSP0816560D

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,

Vu la directive 98/34/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 juin 1998 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information, notamment les notifications no 2006/0153/F et no 2006/0154/F,

Vu le code de la santé publique, notamment le 50 de son article L. 4211-1,

Décrète :

Art. 1er. – L'article D. 4211-11 du code de la santé publique est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. D. 4211-11.* – Les plantes ou parties de plantes médicinales inscrites à la pharmacopée qui figurent dans la liste suivante peuvent, sous la forme que la liste précise, être vendues par des personnes autres que les pharmaciens :

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES et synonymes	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES de la plante	FORMES de préparation
Acacia à gomme.	<i>Acacia senegal</i> (L.) Willd. et autres espèces d'acacias d'origine africaine.	Fabaceae	Exsudation gommeuse = gomme arabique.	En l'état En poudre Extrait sec aqueux
Ache des marais.	<i>Apium graveolens</i> L.	Apiaceae	Souche radicante.	En l'état En poudre
Achillée millefeuille. Millefeuille.	<i>Achillea millefolium</i> L.	Asteraceae	Sommité fleurie.	En l'état
Ager-ager.	<i>Gelidium</i> sp., <i>Euchema</i> sp., <i>Gracilaria</i> sp.	Rhodophyceae	Mucilage = gélose.	En l'état En poudre
Ail.	<i>Allium sativum</i> L.	Liliaceae	Bulbe.	En l'état En poudre
Airelle myrtille. Voir Myrtille.				
Ajowan.	<i>Carum copticum</i> Benth. et Hook. f. (= <i>Psychotis ajowan</i> DC.).	Apiaceae	Fruit.	En l'état En poudre
Alchémille.	<i>Alchemilla vulgaris</i> L. (<i>sensu lato</i>).	Rosaceae	Partie aérienne.	En l'état
Alkékéngé. Coqueret.	<i>Physalis alkekengi</i> L.	Solanaceae	Fruit.	En l'état

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES et synonymes	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES de la plante	FORMES de préparation
Alliaire.	<i>Sisymbrium alliaria</i> Scop.	Brassicaceae	Plante entière.	En l'état En poudre
Aloès des Barbades.	<i>Aloe barbadensis</i> Mill. (= <i>Aloe vera</i> L.).	Liliaceae	Mucilage.	En l'état En poudre
Amandier doux.	<i>Prunus dulcis</i> (Mill.) D. Webb var. <i>dulcis</i> .	Rosaceae	Graine, graine mondée.	En l'état En poudre
Ambrette.	<i>Hibiscus abelmoschus</i> L.	Malvaceae	Graine.	En l'état En poudre
Aneth.	<i>Anethum graveolens</i> L. (= <i>Peucedanum graveolens</i> Benth. et Hook.).	Apiaceae	Fruit.	En l'état. En poudre
Aneth fenouil. Voir Fenouil doux.				
Angélique. Angélique officinale.	<i>Angelica archangelica</i> L. (= <i>Archangelica officinalis</i> Hoffm.).	Apiaceae	Fruit.	En l'état En poudre
Anis. Anis vert.	<i>Pimpinella anisum</i> L.	Apiaceae	Fruit.	En l'état En poudre
Anis étoilé. Voir Badianier de Chine.				
Ascophyllum.	<i>Ascophyllum nodosum</i> Le Jol.	Phaeophyceae	Thalle.	En l'état En poudre Extrait sec aqueux
Asperule odorante.	<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop. (= <i>Asperula odorata</i> L.).	Rubiaceae	Partie aérienne fleurie.	En l'état
Aspic. Lavande aspic.	<i>Lavandula latifolia</i> (L. f.) Medik.	Lamiaceae	Sommité fleurie.	En l'état
Astragale à gomme. Gomme adragante.	<i>Astragalus gummifer</i> (Labill.) et certaines espèces du genre <i>Astragalus</i> d'Asie occi- dentale.	Fabaceae	Exsudation gommeuse = gomme adragante.	En l'état En poudre Extrait sec aqueux
Aubépine. Epine blanche.	<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC., <i>C. monogyna</i> Jacq. (Lindm.) (= <i>C. oxyacanthoides</i> Thuill.).	Rosaceae	Fruit.	En l'état
Aunée. Aunée officinale.	<i>Inula helenium</i> L.	Asteraceae	Partie souterraine.	En l'état En poudre
Avoine.	<i>Avena sativa</i> L.	Poaceae	Fruit.	En l'état En poudre
Badianier de Chine. Anis étoilé. Badiane de Chine.	<i>Illicium verum</i> Hook. f.	Magnoliaceae	Fruit = badiane de Chine ou anis étoilé.	En l'état, non fragmenté
Balsamite odorante. Menthe coq.	<i>Balsamita major</i> Desf. (= <i>Chrysanthemum balsamita</i> [L.] Baill.).	Asteraceae	Feuille, sommité fleurie.	En l'état
Bardane (grande).	<i>Arctium lappa</i> L. (= <i>A. majus</i> (Gaertn.) Bernh.) (= <i>Lappa major</i> Gaertn.).	Asteraceae	Feuille, racine.	En l'état
Basilic. Basilic doux.	<i>Ocimum basilicum</i> L.	Lamiaceae	Feuille.	En l'état En poudre

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES et synonymes	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES de la plante	FORMES de préparation
Baumier de Copahu. Baume de Copahu.	<i>Copaifera officinalis</i> L., <i>C. guyanensis</i> Desf., <i>C. lansdorfii</i> Desf.	Fabaceae	Oléo-résine dite « baume de copahu ».	En l'état
Bétoine.	<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trevis. (= <i>Betonica officinalis</i> L.).	Lamiaceae	Feuille.	En l'état
Bigaradier. Voir Oranger amer.				
Blé.	<i>Triticum aestivum</i> L. et cultivars (= <i>T. vulgare</i> Host) (= <i>T. sativum</i> Lam.).	Poaceae	Son.	En l'état En poudre
Bouillon blanc.	<i>Verbascum thapsus</i> L., <i>V. densiflorum</i> Bertol. (= <i>V. thapsiforme</i> Schrad.), <i>V. phlomisoides</i> L.	Scrophulariaceae	Corolle mondée.	En l'état
Bourrache.	<i>Borago officinalis</i> L.	Boraginaceae	Fleur.	En l'état
Bruyère cendrée.	<i>Erica cinerea</i> L.	Ericaceae	Fleur.	En l'état
Camomille allemande. Voir Matricaire.				
Camomille romaine.	<i>Chamaemelum nobile</i> (L.) All. (= <i>Anthemis nobilis</i> L.).	Asteraceae	Capitule.	En l'état
Camomille vulgaire. Voir Matricaire.				
Canéficier.	<i>Cassia fistula</i> L.	Fabaceae	Pulpe de fruit.	En l'état
Cannelier de Ceylan. Cannelle de Ceylan.	<i>Cinnamomum zeylanicum</i> Nees.	Lauraceae	Ecorce de tige raclée = cannelle de Ceylan.	En l'état En poudre
Cannelier de Chine. Cannelle de Chine.	<i>Cinnamomum aromaticum</i> Nees, <i>C. cassia</i> Nees ex Blume.	Lauraceae	Ecorce de tige = cannelle de Chine.	En l'état En poudre
Capucine.	<i>Tropaeolum majus</i> L.	Tropaeolaceae	Feuille.	En l'état
Cardamome.	<i>Elettaria cardamomum</i> (L.) Maton.	Zingiberaceae	Fruit.	En l'état En poudre
Caroubier. Gomme caroube.	<i>Ceratonia siliqua</i> L.	Fabaceae	Graine mondée = gomme caroube.	En l'état En poudre
Carragaheen. Mousse d'Irlande.	<i>Chondrus crispus</i> Lingby.	Gigartinaceae	Thalle.	En l'état
Carthame.	<i>Carthamus tinctorius</i> L.	Asteraceae	Fleur.	En l'état
Carvi. Cumin des prés.	<i>Carum carvi</i> L.	Apiaceae	Fruit.	En l'état En poudre
Cassissier. Groseiller noir.	<i>Ribes nigrum</i> L.	Grossulariaceae	Feuille, fruit.	En l'état
Centaurée (petite).	<i>Centaurium erythraea</i> Raf. (= <i>Erythraea centaurium</i> [L.] Persoon) (= <i>C. minus</i> Moench) (= <i>C. umbellatum</i> Gilib.).	Gentianaceae	Sommité fleurie.	En l'état

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES et synonymes	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES de la plante	FORMES de préparation
Cerisier griottier. Voir Griottier.				
Chicorée.	<i>Cichorium intybus</i> L.	Asteraceae	Feuille, racine.	En l'état
Chiendent (gros). Chiendent pied de poule.	<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers.	Poaceae	Rhizome.	En l'état
Chiendent. Chiendent (petit).	<i>Elytrigia repens</i> [L.] Desv. ex Nevski (= <i>Agropyron repens</i> [L.] Beauv.) (= <i>Elymus repens</i> [L.] Goudl.).	Poaceae	Rhizome.	En l'état
Citronnelles.	<i>Cymbopogon</i> sp.	Poaceae	Feuille.	En l'état En poudre
Citrouille. Voir Courge citrouille.				
Clou de girofle. Voir Giroflier.				
Cochléaire.	<i>Cochlearia officinalis</i> L.	Brassicaceae	Feuille.	En l'état
Colatier. Voir Kolatier.				
Coquelicot.	<i>Papaver rhoeas</i> L., <i>P. dubium</i> L.	Papaveraceae	Pétale.	En l'état
Coqueret. Voir Alkékenge.				
Coriandre.	<i>Coriandrum sativum</i> L.	Apiaceae	Fruit.	En l'état En poudre
Courge citrouille. Citrouille.	<i>Cucurbita pepo</i> L.	Cucurbitaceae	Graine.	En l'état
Courge. Potiron.	<i>Cucurbita maxima</i> Lam.	Cucurbitaceae	Graine.	En l'état
Criste marine. Perce-pierre.	<i>Crithmum maritimum</i> L.	Apiaceae	Partie aérienne.	En l'état
Cumin des prés. Voir Carvi.				
Curcuma long.	<i>Curcuma domestica</i> Vahl (= <i>C. longa</i> L.).	Zingiberaceae	Rhizome.	En l'état En poudre
Cyamopsis. Gomme guar. Guar.	<i>Cyamopsis tetragonolobus</i> (L.) Taub.	Fabaceae	Graine mondée = gomme guar.	En l'état En poudre Extrait sec aqueux
Eglantier. Cynorrhodon. Rosier sauvage.	<i>Rosa canina</i> L., <i>R. pendulina</i> L. et autres espèces de <i>Rosa</i> .	Rosaceae	Pseudo-fruit = cynorrhodon.	En l'état
Eleuthérocoque.	<i>Eleutherococcus senticosus</i> Maxim.	Araliaceae	Partie souterraine.	En l'état
Estragon.	<i>Artemisia dracunculus</i> L.	Asteraceae	Partie aérienne.	En l'état En poudre

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES et synonymes	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES de la plante	FORMES de préparation
Eucalyptus. Eucalyptus globuleux.	<i>Eucalyptus globulus</i> Labill.	Myrtaceae	Feuille.	En l'état
Fenouil amer.	<i>Foeniculum vulgare</i> Mill. var. <i>vulgare</i> .	Apiaceae	Fruit.	En l'état En poudre
Fenouil doux. Aneth fenouil.	<i>Foeniculum vulgare</i> Mill. var. <i>dulcis</i> .	Apiaceae	Fruit.	En l'état En poudre
Fenugrec.	<i>Trigonella foenum-graecum</i> L.	Fabaceae	Graine.	En l'état En poudre
Févier. Voir Gléditschia.				
Figuier.	<i>Ficus carica</i> L.	Moraceae	Pseudo-fruit.	En l'état
Frêne.	<i>Fraxinus excelsior</i> L., <i>F. oxyphylla</i> M. Bieb.	Oleaceae	Feuille.	En l'état
Frêne à manne.	<i>Fraxinus ornus</i> L.	Oleaceae	Suc épaissi dit « manne ».	En l'état En poudre
Fucus.	<i>Fucus serratus</i> L., <i>F. vesiculosus</i> L.	Fucaceae	Thalle.	En l'état En poudre
Galanga (grand).	<i>Alpinia galanga</i> (L.) Willd.	Zingiberaceae	Rhizome.	En l'état En poudre
Galanga (petit).	<i>Alpinia officinarum</i> Hance.	Zingiberaceae	Rhizome.	En l'état En poudre
Genévrier. Genièvre.	<i>Juniperus communis</i> L.	Cupressaceae	Cône femelle dit « baie de genièvre ».	En l'état
Gentiane. Gentiane jaune.	<i>Gentiana lutea</i> L.	Gentianaceae	Partie souterraine.	En l'état En poudre
Gingembre.	<i>Zingiber officinale</i> Roscoe.	Zingiberaceae	Rhizome.	En l'état En poudre
Ginseng. Panax de Chine.	<i>Panax ginseng</i> C. A. Meyer (= <i>Aralia quinquefolia</i> Decne. et Planch.).	Araliaceae	Partie souterraine.	En l'état En poudre Extrait sec aqueux
Giroflier.	<i>Syzygium aromaticum</i> (L.) Merr. et Perry (= <i>Eugenia caryophyllus</i> (Sprengel) Bull. et Harr.).	Myrtaceae	Bouton floral = clou de girofle.	En l'état En poudre
Gléditschia. Févier.	<i>Gleditschia triacanthos</i> L., <i>G. ferox</i> Desf.	Fabaceae	Graine.	En l'état En poudre Extrait sec aqueux
Gomme adragante. Voir Astragale à gomme.				
Gomme arabique. Voir Acacia à gomme.				
Gomme caroube. Voir Caroubier.				

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES et synonymes	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES de la plante	FORMES de préparation
Gomme de sterculia. Voir Sterculia.				
Gomme guar. Voir Cyamopsis.				
Gomme Karaya. Voir Sterculia.				
Gomme M'Bep. Voir Sterculia.				
Griottier. Cerisier griottier. Queue de cerise.	<i>Prunus cerasus</i> L., <i>P. avium</i> (L.) L.	Rosaceae	Pédoncule du fruit = queue de cerise.	En l'état
Groseillier noir. Voir Cassissier.				
Guar. Voir Cyamopsis.				
Guarana. Voir Paullinia.				
Guimauve.	<i>Althaea officinalis</i> L.	Malvaceae	Feuille, fleur, racine.	En l'état En poudre (racine)
Hibiscus. Voir Karkadé.				
Houblon.	<i>Humulus lupulus</i> L.	Cannabaceae	Inflorescence femelle dite « cône de houblon ».	En l'état
Jujubier.	<i>Ziziphus jujuba</i> Mill. (= <i>Z. sativa</i> Gaertn.) (= <i>Z. vulgaris</i> Lam.) (= <i>Rhamnus zizyphus</i> L.).	Rhamnaceae	Fruit privé de graines.	En l'état
Karkadé. Oseille de Guinée. Hibiscus.	<i>Hibiscus sabdariffa</i> L.	Malvaceae	Calice et calicule.	En l'état
Kolatif. Colatif. Kola.	<i>Cola acuminata</i> (P. Beauv.) Schott et Endl. (= <i>Sterculia acuminata</i> P. Beauv.), <i>C. nitida</i> (Vent.) Schott et Endl. (= <i>C. vera</i> K. Schum.) et variétés.	Sterculiaceae	Amande dite « noix de kola ».	En l'état En poudre
Lamier blanc. Ortie blanche.	<i>Lamium album</i> L.	Lamiaceae	Corolle mondée, sommité fleurie.	En l'état
Laminaire.	<i>Laminaria digitata</i> J.P. Lamour., <i>L. hyperborea</i> (Gunnerus) Foslie, <i>L. cloustonii</i> Le Jol.	Laminariaceae	Stipe, thalle.	En l'état Extrait sec aqueux (thalle)
Laurier commun. Laurier sauce.	<i>Laurus nobilis</i> L.	Lauraceae	Feuille.	En l'état En poudre
Lavande. Lavande vraie.	<i>Lavandula angustifolia</i> Mill. (= <i>L. vera</i> DC.).	Lamiaceae	Fleur, sommité fleurie.	En l'état
Lavande aspic. Voir Aspic.				

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES et synonymes	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES de la plante	FORMES de préparation
Lavande stoechas.	<i>Lavandula stoechas</i> L.	Lamiaceae	Fleur, sommité fleurie.	En l'état
Lavande vraie. Voir Lavande.				
Lavandin « Grosso ».	<i>Lavandula x intermedia</i> Emeric ex Loisel.	Lamiaceae	Fleur, sommité fleurie.	En l'état
Lemongrass de l'Amérique centrale.	<i>Cymbopogon citratus</i> (DC.) Stapf.	Poaceae	Feuille.	En l'état En poudre
Lemongrass de l'Inde.	<i>Cymbopogon flexuosus</i> (Nees ex Steud.) J.F. Wats.	Poaceae	Feuille.	En l'état En poudre
Lichen d'Islande.	<i>Cetraria islandica</i> (L.) Ach. <i>sensu latiore</i> .	Parmeliaceae	Thalle.	En l'état
Lierre terrestre.	<i>Glechoma hederacea</i> L. (= <i>Nepeta glechoma</i> Benth.).	Lamiaceae	Partie aérienne fleurie.	En l'état
Lin.	<i>Linum usitatissimum</i> L.	Linaceae	Graine.	En l'état En poudre
Livèche.	<i>Levisticum officinale</i> Koch.	Apiaceae	Feuille, fruit, partie souterraine.	En l'état En poudre
Macis. Voir Muscadier aromatique.				
Marjolaine. Origan marjolaine.	<i>Origanum majorana</i> L. (= <i>Majorana hortensis</i> Moench).	Lamiaceae	Feuille, sommité fleurie.	En l'état En poudre
Maté. Thé du Paraguay.	<i>Ilex paraguariensis</i> St.-Hil. (= <i>I. paraguayensis</i> Lamb.).	Aquifoliaceae	Feuille.	En l'état Extrait sec aqueux
Matricaire. Camomille allemande. Camomille vulgaire.	<i>Matricaria recutita</i> L. (= <i>Chamomilla recutita</i> [L.] Rausch.) (= <i>M. chamomilla</i> L.).	Asteraceae	Capitule.	En l'état
Mauve.	<i>Malva sylvestris</i> L.	Malvaceae	Feuille, fleur.	En l'état
Mélisse.	<i>Melissa officinalis</i> L.	Lamiaceae	Feuille, sommité fleurie.	En l'état
Menthe coq. Voir Balsamite odorante.				
Menthe poivrée.	<i>Mentha x piperita</i> L.	Lamiaceae	Feuille, sommité fleurie.	En l'état
Menthe verte.	<i>Mentha spicata</i> L. (= <i>M. viridis</i> L.).	Lamiaceae	Feuille, sommité fleurie.	En l'état
Ményanthe. Tréfle d'eau.	<i>Menyanthes trifoliata</i> L.	Menyanthaceae	Feuille.	En l'état
Millefeuille. Voir Achillée millefeuille.				
Mousse d'Irlande. Voir Carragaheen.				
Moutarde junciforme.	<i>Brassica juncea</i> (L.) Czern.	Brassicaceae	Graine.	En l'état En poudre

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES et synonymes	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES de la plante	FORMES de préparation
Muscadier aromatique. Macis. Muscade.	<i>Myristica fragrans</i> Houtt. (= <i>M. moschata</i> Thunb.).	Myristicaceae	Graine dite « muscade » ou « noix de muscade », arille dite « macis ».	En l'état En poudre (graine)
Myrte.	<i>Myrtus communis</i> L.	Myrtaceae	Feuille.	En l'état
Myrtille. Airelle myrtille.	<i>Vaccinium myrtillus</i> L.	Ericaceae	Feuille, fruit.	En l'état
Olivier.	<i>Olea europaea</i> L.	Oleaceae	Feuille.	En l'état
Oranger amer. Bigaradier.	<i>Citrus aurantium</i> L. (= <i>C. bigaradia</i> Duch.) (= <i>C. vulgaris</i> Risso).	Rutaceae	Feuille, fleur, péricarpe dit « écorce » ou zeste.	En l'état En poudre (péri- carpe)
Oranger doux.	<i>Citrus sinensis</i> (L.) Pers. (= <i>C. aurantium</i> L.).	Rutaceae	Péricarpe dit « écorce » ou zeste.	En l'état En poudre
Origan.	<i>Origanum vulgare</i> L.	Lamiaceae	Feuille, sommité fleurie.	En l'état En poudre
Origan marjolaine. Voir Marjolaine.				
Ortie blanche. Voir Lamier blanc.				
Ortie brûlante.	<i>Urtica urens</i> L.	Urticaceae	Partie aérienne.	En l'état
Ortie dioïque.	<i>Urtica dioica</i> L.	Urticaceae	Partie aérienne.	En l'état
Oseille de Guinée Voir Karkadé.				
Panax de Chine Voir Ginseng.				
Papayer.	<i>Carica papaya</i> L.	Caricaceae	Suc du fruit, feuille.	En l'état En poudre (suc du fruit)
Passerose. Voir Rose trémière.				
Paullinia. Guarana.	<i>Paullinia cupana</i> Kunth. (= <i>P. sorbilis</i> Mart.).	Sapindaceae	Graine, extrait préparé avec la graine = guarana.	En l'état En poudre (extrait)
Pensée sauvage. Violette tricolore.	<i>Viola arvensis</i> Murray, <i>V. tricolor</i> L.	Violaceae	Fleur, partie aérienne fleurie.	En l'état
Perce-pierre. Voir Criste marine.				
Piment de Cayenne. Piment enragé. Piment (petit).	<i>Capsicum frutescens</i> L.	Solanaceae	Fruit.	En l'état En poudre
Pin sylvestre.	<i>Pinus sylvestris</i> L.	Pinaceae	Bourgeon.	En l'état
Pissenlit. Dent de lion.	<i>Taraxacum officinale</i> Web.	Asteraceae	Feuille, partie aérienne.	En l'état
Pommier.	<i>Malus sylvestris</i> Mill. (= <i>Pyrus malus</i> L.).	Rosaceae	Fruit.	En l'état

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES et synonymes	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES de la plante	FORMES de préparation
Potiron. Voir Courge.				
Prunier.	<i>Prunus domestica</i> L.	Rosaceae	Fruit.	En l'état
Queue de cerise. Voir Griottier.				
Radis noir.	<i>Raphanus sativus</i> L. var. <i>niger</i> (Mill.) Kerner.	Brassicaceae	Racine.	En l'état
Raifort sauvage.	<i>Armoracia rusticana</i> Gaertn., B. Mey. et Scherb. (= <i>Cochlearia armoracia</i> L.).	Brassicaceae	Racine.	En l'état En poudre
Réglisse.	<i>Glycyrrhiza glabra</i> L.	Fabaceae	Partie souterraine.	En l'état En poudre Extrait sec aqueux
Reine-des-prés. Ulmaire.	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim. (= <i>Spiraea ulmaria</i> L.).	Rosaceae	Fleur, sommité fleurie.	En l'état
Romarin.	<i>Rosmarinus officinalis</i> L.	Lamiaceae	Feuille, sommité fleurie.	En l'état En poudre
Ronce.	<i>Rubus</i> sp.	Rosaceae	Feuille.	En l'état
Rose trémière. Passerose.	<i>Alcea rosea</i> L. (= <i>Althaea rosea</i> L.).	Malvaceae	Fleur.	En l'état
Rosier à roses pâles.	<i>Rosa centifolia</i> L.	Rosaceae	Bouton floral, pétale.	En l'état
Rosier de Damas.	<i>Rosa damascena</i> Mill.	Rosaceae	Bouton floral, pétale.	En l'état
Rosier de Provins. Rosier à roses rouges.	<i>Rosa gallica</i> L.	Rosaceae	Bouton floral, pétale.	En l'état
Rosier sauvage. Voir Eglantier.	*			
Safran.	<i>Crocus sativus</i> L.	Iridaceae	Stigmate.	En l'état En poudre
Sarriette des jardins.	<i>Satureja hortensis</i> L.	Lamiaceae	Feuille, sommité fleurie.	En l'état En poudre
Sarriette des montagnes.	<i>Satureja montana</i> L.	Lamiaceae	Feuille, sommité fleurie.	En l'état En poudre
Sauge d'Espagne.	<i>Salvia lavandulifolia</i> Vahl.	Lamiaceae	Feuille, sommité fleurie.	En l'état En poudre
Sauge officinale.	<i>Salvia officinalis</i> L.	Lamiaceae	Feuille.	En l'état
Sauge sclérée. Sclérée toute-bonne.	<i>Salvia sclarea</i> L.	Lamiaceae	Feuille, sommité fleurie.	En l'état En poudre
Sauge trilobée.	<i>Salvia fruticosa</i> Mill. (= <i>S. triloba</i> L. f.).	Lamiaceae	Feuille.	En l'état En poudre
Seigle.	<i>Secale cereale</i> L.	Poaceae	Fruit, son.	En l'état En poudre

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES et synonymes	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES de la plante	FORMES de préparation
Serpolet. Thym serpolet.	<i>Thymus serpyllum</i> L. <i>sensu lato</i> re.	Lamiaceae	Feuille, sommité fleurie.	En l'état En poudre
Sterculia. Gomme Karaya. Gomme M'Bep. Gomme de Sterculia.	<i>Sterculia urens</i> Roxb., <i>S. tomentosa</i> Guill. et Ferr.	Sterculiaceae	Exsudation gommeuse = gomme de Sterculia, gomme Karaya, gomme M'Bep.	En l'état En poudre Extrait sec aqueux
Sureau noir.	<i>Sambucus nigra</i> L.	Caprifoliaceae	Fleur, fruit.	En l'état
Tamarinier de l'Inde.	<i>Tamarindus indica</i> L.	Fabaceae	Pulpe de fruit.	En l'état En poudre
Temoe-lawacq.	<i>Curcuma xanthorrhiza</i> Roxb.	Zingiberaceae	Rhizome.	En l'état
Thé du Paraguay. Voir Maté.				
Théier. Thé.	<i>Camellia sinensis</i> (L.) Kuntze (= <i>C. thea</i> Link) (= <i>Thea sinensis</i> (L.) Kuntze).	Theaceae	Feuille.	En l'état Extrait sec aqueux
Thym.	<i>Thymus vulgaris</i> L., <i>T. zygis</i> L.	Lamiaceae	Feuille, sommité fleurie.	En l'état En poudre
Thym serpolet. Voir Serpolet.				
Tilleul.	<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., <i>T. cordata</i> Mill. (= <i>T. ulmifolia</i> Scop.) (= <i>T. parvifolia</i> Ehrh. ex Hoffm.) (= <i>T. sylvestris</i> Desf.), <i>T. x vulgaris</i> Heyne ou mélanges.	Tiliaceae	Aubier, inflorescence.	En l'état
Trèfle d'eau. Voir Ményanthe.				
Ulmaire. Voir Reine-des-prés.	•			
Verveine odorante.	<i>Aloysia citrodora</i> Palau (= <i>Aloysia triphylla</i> (L'Hérit.) Britt.) (= <i>Lippia citrodora</i> H.B.K.).	Verbenaceae	Feuille.	En l'état
Vigne rouge.	<i>Vitis vinifera</i> L.	Vitaceae	Feuille.	En l'état
Violette.	<i>Viola calcarata</i> L., <i>V. lutea</i> Huds., <i>V. odorata</i> L.	Violaceae	Fleur.	En l'état
Violette tricolore. Voir Pensée sauvage.				

Art. 2. – La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

FRANCOIS FILLON

Par le Premier ministre :

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

Table des illustrations

Tableau 1 : Moyenne d'âge des étudiants	29
Graphique 1 : Niveau scolaire des professionnels ayant répondu au questionnaire	31
Graphique 2 : Origine des connaissances herboristiques des professionnels interrogés	32
Carte 1 : Répartition géographique des professionnels interrogés	33
Tableau 2 : Droits souhaités en lien avec la pratique herboristique	35
Tableau 3 : Tableau des produits associés à la pratique de l'herboristerie.....	37

